

Rapporteur général en charge des plans, schémas et de l'évaluation  
M. Stéphane CREACH

## Avis du CESER sur le dossier du Conseil régional « Rapport d'activité et de développement durable 2016 »

### 1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Le Rapport d'activité et de développement durable (RADD) rend compte chaque année de l'action du Conseil régional. Il s'est enrichi au fil du temps : d'abord fondé sur le seul Rapport d'analyse par programme (RAP), il a intégré dans son édition 2014 le bilan social relatif aux ressources humaines et au fonctionnement de l'institution régionale, ainsi que le bilan des émissions de gaz à effet de serre (BEGES) liées au fonctionnement de la collectivité et à l'exercice de ses compétences. Il s'est encore élargi dans son édition 2015 en intégrant le rapport égalité femmes-hommes. Il propose ainsi dans sa forme actuelle une lecture globale de l'action de la collectivité et de sa contribution au développement durable régional.

Si le périmètre de ce RADD 2016 est inchangé par rapport au RADD 2015, et si les grands principes de construction et de présentation du document restent identiques, plusieurs évolutions sont à souligner :

- la prise en compte de la nouvelle nomenclature stratégique par programme ;
- l'intégration de nouveaux outils de lecture du document (guides de lectures, notions budgétaires, bilan des subventions aux partenaires, table de correspondance entre l'ancienne et la nouvelle nomenclature) ;
- l'enrichissement de la présentation de chaque mission par des chapeaux renforcés notamment par l'introduction de volets relatifs au développement durable, à la politique jeunesse, à la politique de la ville ;
- l'application d'une nouvelle charte graphique.

#### 1.1. Le rapport d'analyse par programme (RAP)

Le rapport d'analyse par programme rend compte pour la 9<sup>ème</sup> année consécutive de l'exécution budgétaire et des politiques publiques mises en œuvre par le Conseil régional tout au long de l'année 2016. Troisième volet du cycle budgétaire, il offre une présentation des moyens déployés par l'institution régionale et propose, au travers d'une série d'indicateurs, d'apprécier la « performance » de son action au regard des objectifs et des orientations stratégiques définis lors du débat d'orientations budgétaires et du budget primitif.

#### 1.2 Le bilan social

Reflet de la politique de ressources humaines de la collectivité, le bilan social de la Région relève de la gestion interne de l'administration régionale.

#### 1.3 Le bilan des émissions de gaz à effet de serre (BEGES)

La réalisation d'un bilan des émissions de gaz à effet de serre, obligation réglementaire pour toutes les collectivités de plus de 50 000 habitants, doit permettre d'estimer les émissions de gaz à effet de serre générées par l'institution régionale. Comme les années précédentes, ce bilan portant sur l'année 2015 distingue les émissions liées au fonctionnement interne de l'administration régionale (déplacements,

consommation d'énergie dans les bâtiments, immobilisations, achats et déchets), et les émissions liées à l'exercice de ses compétences opérationnelles (lycées, ports, aéroports, transport régional, voies navigables).

En 2015, les émissions de gaz à effet de serre de la Région s'élèvent à 118 515 téqCO<sub>2</sub>, contre 128 001 téqCO<sub>2</sub> dans le bilan précédent, avec cependant une modification des périmètres et de certains modes de calcul rendant la comparaison difficile. Globalement, la répartition des grandes masses d'émission change peu.

#### *1.4 Le rapport égalité femmes-hommes*

Ce rapport, réalisé pour la seconde fois sous cette forme, a pour objectif de rendre compte annuellement de la politique en matière d'égalité femmes-hommes. La présentation est réalisée à partir de fiches dont les thématiques s'appuient sur les six orientations stratégiques de la politique régionale énoncées par la nouvelle mandature en décembre 2015. Ces fiches contiennent des indicateurs dits de contexte, en référence au niveau national, et des indicateurs de suivi, relatifs à la mise en œuvre de l'approche intégrée de l'égalité des droits dans les politiques régionales.

## 2. Observations du CESER

### *2.1. Observations générales sur le Rapport d'activité et de développement durable*

Comme chaque année, mais il s'agit là d'une remarque essentielle, le CESER souligne la qualité du document qui lui est soumis et sa cohérence d'ensemble, fondée sur quatre rapports complémentaires, permettant une lisibilité accrue, synthétique et accessible, de l'action de la collectivité.

Le CESER tient à rappeler son attachement à l'annualité de ce document et souligne que la continuité de ce rendu compte depuis maintenant près de 10 ans dote la collectivité d'un véritable outil de suivi de la mise en œuvre des actions engagées. Le CESER souhaite donc que cette démarche soit poursuivie. Il apprécie par ailleurs les améliorations proposées en matière de lisibilité et d'infographie dans cette édition 2016 du RADD. Le CESER tient à souligner la qualité pédagogique du document intégrant par exemple des informations éclairantes sur les notions budgétaires et encourage le Conseil régional à poursuivre ce travail.

Le CESER se réjouit que ses avis et propositions sur ce document soient pris en compte et permettent d'enrichir et d'affiner la démarche. Il apprécie par exemple que, dans un souci de meilleure compréhension et de plus grande lisibilité, soit communiquée avec le RADD une table de correspondance entre la nomenclature stratégique par programme 2015 et celle de 2016. Si cette grille n'apporte pas toutes les réponses aux interrogations du CESER sur les contours et le contenu des programmes modifiés, elle en facilite la lecture.

Dans la continuité de ses avis précédents, le CESER formule quelques grandes propositions d'ordre général visant à poursuivre la démarche engagée, portant plus particulièrement sur le renforcement de la dimension évaluative du RADD et la meilleure information des citoyens sur l'action régionale.

- Renforcer la dimension évaluative du RADD

La continuité et la régularité de l'exercice du RADD (et en premier lieu du RAP) en font un outil essentiel de suivi de la mise en œuvre des actions du Conseil régional, avec de façon systématique un rappel des objectifs, les moyens humains et financiers mis en œuvre, les principales réalisations de l'année et des années précédentes.

Ces informations sont illustrées par des jeux d'indicateurs, souvent de moyens ou de réalisations, plus rarement de résultats, et pas toujours accompagnés de la valeur cible. La définition de certains indicateurs

gagnerait encore à s'affiner afin, d'une part, de disposer d'éléments d'appréciation plus qualitatifs sur les politiques mises en œuvre et, d'autre part, de mieux appréhender l'effet de ces politiques en termes de développement régional, et en particulier en matière d'emploi, demande récurrente du CESER. Il réitère ici sa demande concernant la définition d'indicateurs d'impacts pour chacune des missions portant équitablement sur les trois piliers du développement régional : économique, social et environnemental.

Dans le rapport égalité femmes-hommes, la mise en parallèle d'indicateurs de contexte et d'indicateurs de suivi est une avancée intéressante qui pourrait être étendue à d'autres indicateurs. S'il mesure la difficulté de l'exercice, le CESER juge utile pour le renforcement de la dimension évaluative du RADD de distinguer les différents types d'indicateurs et de développer davantage d'indicateurs de résultats, visant à apprécier l'efficacité, l'efficience et l'utilité de la politique publique.

L'enrichissement des chapeaux de mission est un pas vers une approche fondée davantage sur l'analyse des actions menées que sur un simple état des lieux. Ces chapeaux décrivent la façon dont la mission contribue au développement durable, dont elle répond aux enjeux d'autres politiques transversales (politique jeunesse, politique de la ville) et sur quels territoires (approche territoriale). En proposant une analyse plus ciblée qu'auparavant, ces chapeaux permettent une lecture davantage qualitative de l'action du Conseil régional et notamment d'en apprécier sa cohérence.

La dimension évaluative du RADD pourrait également être renforcée par une information sur les évaluations conduites par le Conseil régional et/ou auxquelles il est associé. La contractualisation croissante avec d'autres collectivités, rappelée dans le document, oblige à une plus grande lisibilité de ces politiques contractuelles, et leur évaluation devient une nécessité démocratique.

Plus particulièrement, le CESER souhaiterait être informé de la mise en œuvre et des conclusions de toute évaluation conduite à l'initiative du Conseil régional et de ses partenaires (ARS, autorités académiques, Agence de l'eau, etc.). Au regard de sa nouvelle mission de contribution au suivi et à l'évaluation des politiques publiques régionales prévue par la loi NOTRe, il souhaiterait si possible y être associé, selon des modalités et à des étapes restant à définir, afin d'y apporter l'expression de la société civile organisée qu'il représente.

Le CESER suggère également que l'élaboration du prochain RADD, qui fêtera sa 10ème édition dans son volet RAP, soit l'occasion de porter un regard évaluatif sur 10 ans d'action de la collectivité, et pas seulement année par année, afin d'en apprécier les impacts sur le développement de la Bretagne.

- La meilleure information des citoyens sur l'action régionale

Le RADD, dans sa forme actuelle, est un outil de suivi et de rendu compte de l'action de la collectivité, qui devrait être accessible à tous les publics. Au-delà des élus, des services, du CESER, des organismes partenaires de la collectivité, le CESER s'interroge sur la communication plus large et la valorisation de ce rapport vers les citoyens. S'il est déjà accessible sur Internet, ce rapport ne mériterait-il pas une forme de valorisation raccourcie, permettant une meilleure information des citoyens et favorisant la diffusion progressive de la culture de l'évaluation des politiques publiques ?

Ici encore, la complémentarité entre des éléments de contexte et des éléments de suivi apparaît pertinente. Le RADD rend en effet compte de l'action de la collectivité régionale, et du contexte dans lequel s'inscrit cette action. Or ce dernier peut ne pas être connu de tous. Les éléments d'information sur le contexte (présents notamment dans les chapeaux de mission et dans le rapport égalité femmes-hommes) ne gagneraient-ils pas à être publiés, de façon à proposer chaque année un court document de communication, à destination du grand public, s'appuyant notamment sur les chiffres clés présents dans le rapport ? Ce document serait à même de donner à voir les enjeux du développement régional et de favoriser l'appropriation des enjeux du territoire

régional par les citoyens. Cette synthèse du RADD permettrait de faciliter la compréhension de l'action publique, et dans l'idéal d'informer les lecteurs de ses résultats.

## 2.2. Observations particulières sur le Rapport d'analyse par programme

Comme chaque année, cet avis du CESER est composé d'un avis général et de remarques plus spécifiques (annexe 1) portant pour chaque programme sur l'exécution budgétaire, la mise en œuvre de la politique régionale et la pertinence des indicateurs.

L'enrichissement des chapeaux de mission se traduit notamment par un développement plus important sur la stratégie régionale. Cette partie propose un rendu compte de l'année écoulée mais pourrait être approfondie par l'introduction d'éléments plus stratégiques et politiques, dépassant ainsi la succession d'éléments factuels.

Parmi les autres évolutions apportées cette année au Rapport d'analyse par programme (RAP), la politique de la jeunesse, qui faisait jusqu'à présent l'objet d'un rapport transversal en fin de rapport, est désormais intégrée sous forme très synthétique dans chaque mission. Cette présentation a l'avantage de montrer en quoi chaque mission contribue à la mise en œuvre de la politique jeunesse et comment les actions engagées intègrent la question particulière de la jeunesse, dans tous les champs du développement régional. Le CESER regrette néanmoins de ne plus avoir de vision consolidée de la mise en œuvre de la charte d'engagement pour les jeunes, dont le rapport transversal était la déclinaison, et qui ne semble pas être reconduite sous cette forme. Compte tenu du nouveau rôle de chef de file du Conseil régional sur la politique de la jeunesse (loi relative à l'égalité et à la citoyenneté du 27 janvier 2017), il souhaite qu'une telle lecture consolidée reste possible, peut-être sous un autre format ou à un autre moment, car les informations données dans chacune des missions restent trop succinctes.

Autre évolution, le RAP ne mentionne plus cette année les zooms « PADUS », qui expliquaient comment les politiques régionales étaient passées au crible de cette grille de développement durable. Ces zooms sont remplacés par une « approche du développement durable » qui s'efforce de mettre en lien la mission concernée avec les quatre piliers du développement durable (économique, social, environnemental, et gouvernance). Le CESER s'interroge sur le devenir de la grille PADUS, qui constitue une grille d'analyse *a priori*, au moment de la conception des politiques publiques. Une analyse *a posteriori* du lien entre les quatre piliers du développement durable, telle qu'elle est proposée dans ce RAP, ne semble pas poursuivre la même ambition d'intégration du développement durable dans les politiques régionales.

A titre d'exemple, ce paragraphe ne concerne dans la mission II que la dimension environnementale des ports et la dimension démocratique de l'économie sociale et solidaire, et ne traite pas la dimension sociale et notamment l'emploi. Dans son rapport « *Pour des activités industrielles créatrices d'emploi durable en Bretagne* », le CESER propose une grille de lecture intégrant des critères d'appréciation de la durabilité d'un emploi, que ce soit du point de vue des entreprises, des salariés, ou des territoires. Cette grille pourrait utilement aborder ce point lors de la prochaine édition du RAP.

Autre exemple, dans la mission III, ce paragraphe aurait pu de manière pertinente aborder la question de la transition énergétique et climatique dans les lycées ainsi que dans l'offre de formation professionnelle, et alors qu'il est affirmé que « *la Région devient en conséquence le stratège et l'architecte de l'appareil de formation en Bretagne, chargée d'articuler l'ensemble des voies de formations avec le monde économique et les besoins des territoires* ». A ce sujet, le CESER a adopté un rapport en mai 2017 intitulé « *Former mieux pour réussir la transition énergétique et écologique en Bretagne* » qui pointe l'importance des enjeux de transition énergétique et écologique dans le cadre de la formation et de l'éducation, en invitant notamment le CREFOP à en faire un axe structurant de la déclinaison opérationnelle du CPRDFOP 2017-2022. Dans son avis sur le CPRDFOP, présenté lors de cette même session, le CESER détaille une série de propositions à ce sujet.

Dans le chapeau sur les fonds de gestion des crédits européens, l'approche développement durable est intéressante dans la mesure où elle montre bien comment les attentes européennes introduisent une prise en compte des différentes dimensions du développement durable dans les politiques régionales jusqu'aux projets portés par les bénéficiaires. Le développement durable est ici appréhendé non seulement dans sa dimension environnementale (comme c'est le cas dans la mission II), mais aussi par le prisme de la gouvernance. Néanmoins, la dimension sociale du développement durable reste à nouveau en retrait, même si l'égalité entre les femmes et les hommes et la non-discrimination sont citées.

Le CESER s'interroge également sur les suites qui ont été données ou pourraient être données à l'ensemble des travaux conduits sur l'index de développement durable et des réflexions sur les indicateurs de développement humain. Si certains de ces indicateurs ont été utilisés, notamment dans le cadre de la politique territoriale, le CESER est attaché à la poursuite de ces réflexions visant à apprécier, mesurer, qualifier le développement régional et la qualité de vie dans toutes leurs dimensions, particulièrement au moment où s'élabore un nouveau projet de territoire pour la Bretagne.

Le seul rapport transversal désormais accolé au RAP concerne l'action de la collectivité dans le domaine de la mer et du littoral. Il met cette année en lumière quelques grands projets phares et donne ensuite un panorama assez détaillé de toutes les actions entreprises en 2016, permettant une approche transversale de l'ambition maritime de la collectivité régionale. Le CESER apprécie ce rapport qui s'inscrit dans sa volonté de faire de la spécificité maritime du territoire un atout s'appuyant sur une stratégie ambitieuse et anticipatrice. Néanmoins, il demeure difficile de percevoir, au travers des nombreuses actions engagées, une ambition commune et partagée. La lisibilité de l'action régionale est réduite, d'autant qu'il s'agit du seul document du RADD ne contenant pas d'indicateurs de suivi. Le CESER souhaite que l'élaboration de la Stratégie régionale pour la mer et le littoral (SRML) permette de fixer des objectifs précis et d'identifier des indicateurs de suivi qui pourront trouver leur traduction à travers l'élaboration annuelle de ce rapport transversal. Le rapport transversal mer pourrait ainsi faire l'objet d'une reconfiguration lui permettant de passer d'une juxtaposition des grandes actions phares à une lecture plus analytique à travers des objectifs transversaux complétés d'indicateurs.

Pour rappel, dès son premier avis sur le RAP, le CESER avait proposé une grille de critères permettant d'élaborer l'indicateur-type précis pour un suivi de qualité des différentes politiques régionales. Cet indicateur doit être clair, précis et annuellement renseigné. Il doit comporter un objectif cible et rappeler les évolutions antérieures afin de faciliter son analyse.

Concernant l'approche territoriale de l'action régionale, le CESER note que des cartographies ont été intégrées dans l'ensemble des chapeaux de mission, comme il l'avait suggéré dans ses précédents avis, bien que leur lisibilité soit parfois limitée. Cet effort d'homogénéité en matière d'infographie permet d'avoir, à travers le chapeau de mission, une lecture rapide et synthétique des grands enjeux régionaux actuels. Le CESER ne peut qu'encourager cet approfondissement qui répond à son attachement à la lecture territoriale de l'action publique régionale.

Le CESER note l'introduction des zooms sur la politique de la ville dans les chapeaux des mission I et II, mais s'étonne de leur absence pour les autres missions. Ces zooms permettent de rappeler l'engagement partenarial du Conseil régional et donnent à voir quelques actions phares sur les quartiers prioritaires. Ces focus répondent à une demande du CESER formulée dans son avis de juin 2016 qui soulignait le manque de lisibilité de la politique partenariale du Conseil régional. Le CESER rappelle que l'intervention du Conseil régional s'est faite par le biais de plusieurs programmes, à budget constant et sans fléchage « politique de la ville », rendant complexe l'évaluation de l'action régionale et de son effet levier.

De manière générale, le CESER souhaiterait avoir les moyens de mieux appréhender la valeur ajoutée de la politique territoriale menée par le Conseil régional, dans l'ensemble des territoires régionaux. En effet, dans un contexte de très fort développement des partenariats, conventions, contractualisations, il est essentiel de

disposer d'informations sur l'ensemble des actions menées par la collectivité régionale et pas seulement sur celles qu'elle mène seule. Par exemple, l'articulation entre la contractualisation territoriale à l'échelle des Pays et la contractualisation en matière de développement économique à l'échelle des EPCI soulève de nombreux enjeux et nécessitera, pour les années à venir, la mise en place d'indicateurs de suivi particuliers. Concernant la politique territoriale en particulier, le CESER réitère son souhait d'obtenir un état d'avancement annuel des actions prévues dans les contrats et un bilan des actions financées. Le RAP pourrait être l'occasion de mener cet exercice.

Par analogie, dans son avis précédent, le CESER avait souligné l'intérêt du volet « appui aux partenaires », en incitant le Conseil régional à l'approfondir. Le CESER apprécie le focus préalable aux différentes missions intitulé « la Région Bretagne et ses 2 650 partenaires dans l'action ». Ces éléments permettent pour chacune des six ambitions régionales de pointer la part des financements régionaux versés à des partenaires. Cette représentation graphique renseigne un peu plus cette dimension en montrant notamment le poids des partenariats dans la politique du Conseil régional. Cependant, concernant les chapeaux de mission, les critères retenus pour les graphiques ne permettent pas toujours d'identifier de partenaires (missions IV et V par exemple), ni de connaître précisément le lien statutaire entre ces organismes et le Conseil régional. Néanmoins, l'introduction de zooms sur quelques partenaires-clés offre un outil de lecture complémentaire en la matière qu'il convient de souligner mais qui nécessiterait d'être encore approfondi.

Dans le même esprit, le CESER avait suggéré que les dossiers suivis par les différentes conférences régionales (mer et littoral, eau et milieux aquatiques, énergie, ressources...) puissent être l'objet d'un rendu-compte spécifique, même succinct, dans le RADD. Cette proposition pourrait par exemple trouver sa place au sein de la chronologie proposée en introduction du RADD, en mentionnant les temps de réunions de chacune des conférences et leurs avancées respectives. Dans le cadre de la démarche COP régionale – élaboration du projet pour la Bretagne qui réunit de manière transversale l'ensemble des conférences, il apparaît, pour le CESER, de plus en plus nécessaire que l'état d'avancement des travaux de chacune d'elle soit mieux connu de tous. Une telle information permettrait également de mettre en avant la cohérence des différentes actions menées par la collectivité.

De manière plus ponctuelle, le CESER s'interroge sur la présentation des bilans des dépenses, parfois présentés par programme, parfois par orientation stratégique (OS), comme dans les missions II et III. Une présentation uniformisée lui semblerait plus cohérente. Concernant les informations budgétaires, les chapeaux de missions pourraient, dans la mesure du possible, contenir un graphique traduisant l'évolution des budgets alloués à périmètre constant par mission.

De plus, le CESER regrette la disparition des graphiques « répartition des dépenses de la Région par mission » et « répartition de la masse salariale par mission » qui suivaient le tableau sur les données budgétaires et permettaient d'illustrer le poids de chacune des missions dans le budget régional total. La lisibilité accrue du tableau sur les données budgétaires est très appréciable.

Suite au changement de NSP, le CESER regrette que, malgré les changements apportées aux différents chapeaux de mission, la fusion de certains programmes ait conduit à la disparition de certaines informations. Par exemple, le regroupement au sein de la mission VI de huit programmes oblige à synthétiser les données concernant le contexte et la stratégie. A propos du tourisme, l'ex mission VIII mettait ainsi en lumière des chiffres-clés en matière de fréquentation, d'hébergement etc. ainsi que les moyens humains qui étaient attribués au programme et leurs évolutions éventuelles. L'actuel chapeau de la mission VI ne donne plus ces informations.

Autre exemple, concernant la mission III, on constate l'absence de chiffres-clés en matière d'enseignement supérieur et de recherche au sein du chapeau de mission, alors même qu'il est mentionné que « la loi MAPTAM place la Région en chef de file des acteurs publics, en matière d'enseignement supérieur et de recherche, notamment dans le cadre du schéma régional dédié ».

### *2.3. Observations particulières sur le Bilan social*

Le CESER considère, comme chaque année, qu'il ne lui appartient pas de donner un avis sur ce bilan de la politique des ressources humaines, interne à l'institution régionale.

### *2.4. Observations particulières sur le Bilan des émissions de gaz à effet de serre*

Pour sa 6ème édition, le bilan des émissions de gaz à effet de serre évolue vers une forme simplifiée, en se concentrant sur les données et les résultats mais en n'indiquant plus les suggestions ni les perspectives, intégrées d'après les informations fournies par le Conseil régional dans d'autres documents, et notamment le Plan climat air énergie territorial (PCAET).

Le CESER comprend ce souci d'efficacité mais regrette que la présentation des résultats en soit affectée, par manque d'explications ou de commentaires. Les résultats bruts ne permettent pas toujours de comprendre les enjeux qui y sont liés et le CESER réaffirme son souhait de voir cet exercice difficile et exigeant d'estimation annuelle des émissions de gaz à effet de serre mis en lien avec les objectifs stratégiques du Conseil régional sur la transition écologique et énergétique, particulièrement dans le cadre de la COP régionale qui marque le lancement de l'élaboration du nouveau projet de territoire pour la Bretagne. Ce bilan pourrait ainsi devenir un document essentiel dans la prise en compte de la transition dans les politiques publiques régionales et nécessiterait, dès lors, d'être mis en lien avec l'ensemble des données diffusées au sein de la conférence de l'énergie. Le CESER craint qu'à trop le simplifier et le déconnecter des objectifs de la collectivité, il en perde son intérêt. Ainsi, le CESER avait pointé que l'enjeu de la commande publique était important et récurrent dans les suggestions et perspectives des années précédentes. Quel lien peut-on dès lors faire entre le bordereau « *La politique d'achat au service de l'économie : vers un partenariat pour une commande publique ouverte* » présenté lors de la session de février 2017 et les enjeux d'empreinte carbone ? Comment le BEGES peut-il réellement rendre compte des différentes évolutions et choix stratégiques menés par la collectivité ?

Autre exemple, l'ouverture d'une expérimentation du télétravail en 2017-2018 pour les agents de la collectivité donnera-t-elle lieu à un suivi particulier en matière d'impact sur les déplacements domicile-travail qui constitue la majeure partie des émissions liées au fonctionnement de la Région ? Le CESER regrette la disparition de certaines données au sein du document. Ainsi, des informations sur le nombre de visio-conférences permettaient jusqu'à présent d'illustrer concrètement les enjeux des déplacements professionnels et ont aujourd'hui disparu.

Le CESER s'interroge enfin sur les deux encadrés figurant dans ce rapport. Sont-ils des illustrations, des exemples de bonnes pratiques à suivre ? Ne serait-il pas pertinent d'y insérer des encadrés ou des conclusions davantage stratégiques, ou de mise en perspective ?

Malgré ces réserves, le CESER rappelle son attachement à l'annualité de ce document qui contraint à une forme de vigilance continue. Le périmètre du document est désormais stabilisé, ce qui est également positif. Cette dynamique doit être préservée.

### *2.5. Observations particulières sur le rapport égalité femmes hommes*

Comme pour le RAP, l'avis du CESER sur ce rapport est composé d'une part d'un avis général portant sur la démarche et sur le document dans sa globalité, et d'autre part de remarques plus spécifiques (présentées au travers des observations complémentaires des commissions) portant pour chaque orientation stratégique sur les résultats présentés et la pertinence des indicateurs (annexe 2).

Le CESER souligne la qualité de ce rapport qui, dans sa deuxième édition, apparaît plus complet et plus documenté, et confirme la démarche volontariste du Conseil régional en matière d'égalité.

Les informations complémentaires transmises par le Conseil régional indiquent la volonté d'approfondir cette démarche en partenariat avec l'État et les collectivités territoriales, par la constitution d'un réseau de « référents égalité » et la réinstallation du Conseil de l'égalité femmes-hommes, que le CESER avait largement appelé de ses vœux dans un rapport de 2004. Le CESER encourage cette démarche partenariale et souligne également l'importance de pouvoir s'appuyer sur les données produites par les différents partenaires et organismes régionaux afin de mieux éclairer, par exemple, la féminisation de certaines professions.

Comme lors de ses premiers avis sur le RAP, le CESER partage l'idée que le questionnement des politiques régionales en matière d'égalité des droits entre les femmes et les hommes est « *un processus au long cours qu'il convient d'année en année d'élargir et d'améliorer* ». Il partage ce souhait de progresser du recueil et de la collecte de données vers un suivi plus régulier préalable à des ajustements éventuels ou à la définition de nouvelles actions.

A ce titre, il apprécie les efforts d'analyse et de commentaire réalisés dans ce document. La mise en contexte, l'élaboration de points de comparaison à travers l'encadré sur les chiffres-clés sont particulièrement intéressants. Le CESER souligne également la qualité des indicateurs proposés dans l'ensemble du document et apprécie tout particulièrement qu'en l'absence d'indicateur quantitatif, des paragraphes proposant une analyse qualitative soient introduits.

Toutefois, le CESER s'interroge, comme l'année dernière, sur le choix des entrées thématiques de ce rapport. Elles sont faciles à comprendre, mais couvrent-elles tous les champs de l'action régionale, et permettent-elles d'en rendre compte entièrement ? Quels sont les dispositifs envisagés dans les années à venir afin de mieux rendre compte des actions de la collectivité dans ces domaines ?

A l'image de l'ensemble du RADD, l'annualité du document et la poursuite de la démarche permettront de maintenir une veille et de diffuser l'exigence de cette égalité femmes-hommes. De même, seule la réalisation du rapport et sa récurrence participeront et permettront de mettre en lumière les modifications de comportements à plus ou moins long terme.

## 2.6. Conclusion

Le CESER encourage donc la poursuite de cet exercice qui diffuse au sein de la collectivité et de ses partenaires, une culture de l'évaluation ainsi qu'une attention et une vigilance particulières sur des sujets majeurs tels que la transition énergétique et écologique et l'égalité femmes-hommes.

Compte tenu de ces différentes observations et des différentes évolutions soulignées dans cet avis, le CESER prend acte de ce Rapport d'activité et de développement durable pour 2016.



## Annexe 1 : Rapport d'analyse par programme (RAP) : rapport des commissions

### Mission I - Pour un aménagement équilibré, garant de la cohésion, de la performance et de la solidarité territoriale

#### 101 - Contractualiser avec les territoires autour d'enjeux partagés

Sur proposition de Mme Marie-Pierre SINOU  
au nom de la Commission « Aménagement et développement des territoires, environnement »

### 1. Observations générales

Le CESER approuve la poursuite de la contractualisation avec les Pays dans le cadre de la politique territoriale. Des interrogations demeurent cependant d'une part, sur le rôle de chef de filât de la Région lié à ses nouvelles compétences économiques et d'autre part, sur l'articulation entre la contractualisation territoriale et les nouvelles contractualisations Conseil régional-EPCI.

L'année 2016 a été marquée par la mise en œuvre active des 21 Contrats de partenariat avec les Pays et les îles du Ponant et également des contrats métropolitains. Le volume important d'attribution de subventions dans la seconde moitié de l'année 2016 confirme la dynamique des Comités uniques de programmation (CUP) des Pays.

Le CESER note avec satisfaction les très bons niveaux d'engagement (99 % en fonctionnement et 77 % en investissement) et de paiement (96 % en fonctionnement et 57 % en investissement). Il approuve le soutien apporté par le Conseil régional au financement de l'ingénierie des territoires, préconisation formulée dans ses différents avis.

Le CESER soutient la mise en place d'un dispositif exceptionnel permettant de compenser la subvention attendue au titre de LEADER dans les cas les plus compliqués. Il s'inquiète cependant vivement, au regard des difficultés que cela peut entraîner pour les porteurs de projet, des retards pris dans la mise en œuvre des fonds LEADER et FEAMP.

S'agissant de la politique de la ville, le Conseil régional a choisi d'intervenir sur les quartiers prioritaires dans le cadre de sa politique territoriale par le biais de plusieurs programmes, à budget constant et sans fléchage « politique de la ville ». Le CESER souligne par conséquent la complexité de l'évaluation de l'action régionale et de son effet levier, comme la difficulté de mesurer les incidences de ces programmes sur les autres territoires non concernés par la politique de la ville.

Le CESER rappelle les demandes formulées dans ses avis précédents (RADD 2015 et BP 2016) :

- Un état d'avancement annuel des actions prévues dans les contrats et un bilan annuel des actions financées ;
- Une demande de précision, pour le suivi des crédits affectés à la politique territoriale, sur le montant des dépenses allouées aux projets et le montant moyen en euros par habitant, pour pouvoir avoir une notion de la « taille » des projets soutenus dans les Pays ;

- La liste des projets par Pays ayant bénéficié d'un financement via la politique territoriale, ainsi qu'une information sur l'articulation entre les différents volets du financement (crédits régionaux, CPER, fonds européens).

Enfin, le CESER sera vigilant sur les conséquences du plafonnement des crédits de fonctionnement pour les porteurs de projet notamment associatifs.

## 2. Observations sur les indicateurs

L'année 2016 a vu une forte augmentation du nombre de projets sélectionnés en CUP et de projets financés par la Commission permanente du Conseil régional. Le CESER note que 81,5 % des subventions ont été affectées au titre des priorités de développement définies par les territoires, ce qui répond bien à la philosophie des Contrats de partenariat approuvée par le CESER.

Le CESER observe que la part des projets financés au titre de l'enveloppe dédiée à l'axe « services collectifs essentiels » atteint 18,5 % de l'enveloppe globale et se rapproche donc très près de l'objectif de 20 % défini par le Conseil régional. Il relève également que la plus forte part des financements concerne comme en 2015 des projets liés à l'accessibilité et au cadre de vie.

Le CESER note que le taux d'effet levier des Contrats de partenariat, en progrès par rapport à 2015, se situe pour l'instant encore dans le niveau bas de la fourchette définie par le Conseil régional (23,82 % pour une fourchette se situant entre 10 % et 50 %).

## 3. Volets « politique de la ville »

Sur proposition de M. Michel MORVANT  
au nom de la Commission « Qualité de vie, culture et solidarités »

Attentif aux quartiers prioritaires de la politique de la ville, le Conseil régional est cosignataire des 12 Contrats de ville bretons. Le CESER se félicite de la continuité de l'engagement partenarial du Conseil régional dans la politique de la ville en 2016 et dans les années à venir. Il souligne l'intérêt d'une approche intégrée et coordonnée de l'action publique dans les quartiers prioritaires visant à améliorer les conditions de vie et d'habitat de leurs habitants.e.s. Rappelant les préconisations de son rapport « *Bienvenue dans les espaces publics en Bretagne* » de 2016, il insiste pour qu'une attention particulière soit accordée, dans les projets soutenus, à la qualité d'aménagement et d'usage des espaces publics. Ceux-ci sont à penser à échelle humaine pour favoriser le bien-être, le lien social et l'égalité entre les femmes et les hommes, en plaçant le piéton au centre du projet urbain.

## 4. Volet « Habitat/logement »

Sur proposition de M. Michel MORVANT  
au nom de la Commission « Qualité de vie, culture et solidarités »

Lors de son dernier avis sur le BP 2017, le CESER avait suggéré la création d'une annexe ou d'un encadré dans le RAP permettant de rendre visible et, ce faisant, de valoriser la politique de l'habitat du Conseil régional. Il réitère donc ce souhait. Il observe néanmoins que le Conseil régional a appuyé en 2015/2016, 15 projets de logements sociaux (création, réhabilitation thermique, logement des jeunes). Une liste de ces derniers aurait été intéressante. Le CESER rappelle que dans son rapport « *Sécuriser les trajectoires résidentielles des actifs en Bretagne* », il préconisait une approche globale des conditions de vie et d'habitat afin de prévenir et réduire le « mal logement » et, plus généralement, le « mal habitat ». Enfin, en lien avec son étude

« *Bienvenue dans les espaces publics en Bretagne* », il se félicite que le Conseil régional ait apporté son soutien en 2015/2016 à 7 projets de mobilités douces visant à améliorer la « marchabilité » et la « cyclabilité » de plusieurs communes.

## 102 - Observer, anticiper et accompagner les mutations territoriales

Sur proposition de M. Jean-Edmond COATRIEUX  
au nom de la Commission « Aménagement et développement des territoires, environnement »

### 1. Observations générales

Améliorer la connaissance des territoires, œuvrer au développement équilibré et durable de la Bretagne, favoriser les capacités d'innovation territoriale et le partage de bonnes pratiques, telles sont les orientations que la Région Bretagne s'est efforcée de développer pour cette année 2016.

L'année 2016 a surtout été consacrée à la mise en réseau des acteurs dans le cadre de plusieurs initiatives, comme le colloque partenarial « Revitalisons nos centres-bourgs » à Saint-Brieuc en juin ou encore la journée « Les territoires innovent » à Rennes en octobre, auxquels le CESER a participé activement. Le CESER souligne par ailleurs que la relance du Réseau rural breton s'est faite dans de bonnes conditions et que la participation aux différents ateliers mis en place semble intéresser ses acteurs.

Le CESER note l'engagement du Conseil régional dans la poursuite du partenariat GéoBretagne, ainsi que son souhait de relancer avec ses partenaires le projet partenarial d'observatoire des territoires. Après les fiches actions validées en 2015, le comité de pilotage d'octobre 2016 a validé la création d'une plateforme commune, débutant avec la réalisation de portraits de territoire sur plusieurs thématiques.

Au moment où la Région Bretagne est engagée dans l'élaboration du Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET), le CESER pointe l'absence d'informations précises et de transparence quant à la réelle ambition de ce projet d'observatoire partagé. Pour le CESER, cela constitue un véritable handicap pour la mise en œuvre d'une observation partagée des territoires au niveau régional permettant d'anticiper les mutations en cours afin de garantir une meilleure cohésion et un aménagement durable des territoires.

Enfin, le CESER s'interroge sur la mutualisation effective, au sein de l'Observatoire des territoires, des données issues des différentes administrations et structures partenaires et souhaiterait avoir des précisions sur ce sujet.

### 2. Observations sur les indicateurs

Le CESER note l'augmentation du nombre de partenaires GéoBretagne et des informations mises à la disposition du grand public. Il relève cependant la baisse régulière de fréquentation du site GéoBretagne depuis 2014.

### 3. Volets « santé » et « jeunesse »

Sur proposition de MM. Bernard GAILLARD, Sylvère QUILLEROU et Mme Zoé HERITAGE  
au nom de la Commission « Qualité de vie, culture et solidarités »

L'approche transversale de la politique jeunesse est présente puisqu'on retrouve dans chaque introduction des missions un paragraphe consacré à « La jeunesse dans les politiques régionales ». Le CESER se félicite de cette approche transversale renvoyant également à une approche globale des questions de santé. Différentes actions du Conseil régional contribuent à soutenir une meilleure santé : copilotage du Plan régional santé-environnement, soutien au réseau de l'animation territoriale de santé et à des actions de prévention des risques en milieu festif, amélioration des conditions de vie et d'habitat des jeunes au travers de l'aide apportée à l'Union régionale pour l'habitat jeunes (URHAJ) de Bretagne, appui aux 13 Points accueil écoute jeunes (PAEJ) qui répondent à un réel besoin. Le CESER souhaiterait connaître le montant dédié en 2016 aux actions de prévention des risques en milieu festif.

Cette politique jeunesse est territorialisée et le Conseil régional poursuit son action en faveur de l'engagement des jeunes au travers du soutien au financement participatif de projets innovants. Le CESER souligne le maintien de la participation régionale à la Chaire de recherche consacrée à la jeunesse en France, portée par l'École des Hautes Études en Santé Publique (EHESP), gage d'une meilleure connaissance des jeunes pour mieux concevoir les politiques qui leur sont destinées. Le CESER se félicite du soutien du Conseil régional au programme de recherche « Jeunes en TTTRANS » qui expérimente une approche intégrée et territorialisée. Le CESER note le maintien de la référence à la Charte d'engagement pour la jeunesse en Bretagne.

La transversalité des actions de cette politique jeunesse peut rendre difficile une vision d'ensemble, alors même que le Conseil régional est devenu, depuis cette année (Loi du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et à la citoyenneté), chef de file régional de la politique jeunesse. Le CESER réaffirme d'autant plus la pertinence d'une inscription à l'ordre du jour de la CTAP de l'action publique intégrée en faveur des jeunes en Bretagne.

## 103 - Soutenir l'aménagement et le développement des usages numériques

Sur proposition de M. Joël JOSSELIN  
au nom de la Commission « Aménagement et développement des territoires, environnement »

Sur proposition de M. Jean LE TRAON  
au nom de la Commission « Développement économique et recherche »

### 1. Observations générales

Contrairement à son titre, le programme 103 s'attache à décrire quasi exclusivement le volet infrastructures et déploiement du haut débit à l'échelle du territoire breton. La partie usage est pratiquement inexistante, ce que le CESER déplore. Le rapport reprend principalement ce qui a été présenté lors du point d'étape sur le programme Bretagne Très Haut Débit d'octobre 2016, et le CESER renvoie donc à son avis émis lors de cette session.

Un zoom Mégalis figure dans le RADD, ce dont le CESER se félicite car disposant de très peu d'informations sur l'activité de ce syndicat mixte. On y apprend que la Région contribue à hauteur de 30 % à son fonctionnement (subvention supérieure à 1 M€) et que 80 % des communes bretonnes y ont adhéré (+33 % par rapport à 2015). Cette croissance des adhésions des collectivités à Mégalis peut-elle être analysée comme une prise de conscience des enjeux du très haut débit en Bretagne ?

Le CESER s'interroge cependant sur le calendrier de réalisation de la tranche 1 du projet BTHD : les chiffres présentés sont identiques à ceux fournis en octobre 2016 ; pire, alors que le texte annonce que « *la fin des travaux de la première tranche s'échelonne sur fin 2016/début 2017, ce qui permettra d'atteindre le résultat de 70 000 prises et 23,4 % de la population couverte* », les tableaux indiquent à fin 2016 que seules 15 000 prises sont réalisées et 15,1 % de la population est couverte.

Le CESER s'interroge sur l'absence d'anticipation et la perte de compétences de l'opérateur retenu entraînant un retard conséquent sur la mise en œuvre de ce projet stratégique pour l'aménagement du territoire régional. Le rapport d'étape prévu au mois d'octobre 2017 permettra de mesurer la résorption éventuelle de ce retard.

Par ailleurs, seul 1 % du budget d'investissement a été consommé, sans qu'aucune explication ne soit donnée. Il en va de même pour l'axe « numérique » du FEDER. Comment de tels décalages seront-ils rattrapés ?

Enfin, comment les usagers (autres que les collectivités) et particulièrement les entreprises sont-ils associés à ce projet : n'est-il pas temps de relancer la « conférence numérique » ?

## 2. Volet « Formation »

Sur proposition de Mme Béatrice COCHARD et M. Pascal OLLIVARD  
au nom de la Commission « Formation – enseignement supérieur »

Le CESER regrette que ce programme n'évoque pas la problématique de la connexion des lycées bretons au haut débit qui relève d'enjeux majeurs pour le territoire et la formation de la jeunesse. Quelle couverture actuelle, quel déploiement, quelles échéances... ?

## 3. Volet « Usages et inclusion numérique »

Sur proposition de M. Patrice RABINE  
au nom de la Commission « Qualité de vie, culture et solidarités »

Le CESER suggère que le deuxième objectif (*observer les pratiques numériques, soutenir l'innovation, œuvrer pour l'inclusion numérique, faciliter l'accès à la connaissance*) soit davantage développé à l'avenir, en y intégrant des informations sur des actions d'inclusion sociale et culturelle dans les pratiques et usages numériques, en particulier dans le but de prévenir et de réduire le non recours aux services numériques auprès des personnes qui en sont le plus éloignées (« Illectronisme »).

## 4. Observations sur les indicateurs

*Indicateur n°2 : Taux de couverture de la population desservie par la fibre optique*

Concernant cet indicateur, un comparatif national et européen serait nécessaire pour que celui-ci soit pleinement éclairant.

Aucun indicateur ne concerne le volet formation.

Comme pour les RADD 2015 et 2014, le CESER regrette que, mise à part l'information sur le Visa Internet Bretagne, le volet « Usages et inclusion numérique » ne soit l'objet d'aucun indicateur dans le RADD 2016. Un travail spécifique sur cet objectif, auquel le CESER est disposé à contribuer, est nécessaire.

Le CESER note plus généralement qu'au regard des objectifs de ce programme, les indicateurs sont très incomplets car seuls trois sont décrits alors que le programme comporte sept items (objectifs/actions).

## Mission II - Pour une économie dynamique au service de filières fortes et créatrice d'un emploi durable

### 201 - Stimuler l'innovation et développer l'économie de la connaissance

Sur proposition de Mme Anne-Claude LEFEBVRE  
au nom de la Commission « Développement économique et recherche »

#### 1. Observations générales

Le CESER relève que le budget pour l'innovation est en diminution par rapport à 2016 (-6 %). N'ayant pas la répartition entre les budgets dédiés à chacun des trois objectifs, il n'est pas possible de faire une analyse des mesures concernées. Sur le dernier objectif « *gouvernance, coordination et promotion de l'innovation régionale* », le CESER note qu'aucune action n'est décrite pour 2016 et qu'aucun indicateur n'est transmis.

Concernant les acteurs de soutien à l'innovation, le CESER s'inquiète des conséquences négatives du retrait des Départements sur le fonctionnement des technopoles et Centres d'innovations technologiques (CIT) et ce principalement pour 2017. Dans cette optique, il note avec intérêt la refonte des missions des technopoles, impulsée en 2016 par la Région et les EPCI. Ces opérateurs, généralistes de l'innovation ont désormais une mission davantage régionalisée et un positionnement élargi dans l'accompagnement des entreprises. Ils deviennent ainsi des outils mutualisés Région/EPCI. Le CESER souhaiterait connaître l'investissement financier supplémentaire pour la Région en lien avec ces évolutions et il suivra avec attention l'impact de ces nouveaux positionnements. Concernant les CIT, le CESER note que les mutations structurelles se sont accélérées en 2016 avec l'arrêt de la MEITO et la création d'Act Food Bretagne. Ces opérateurs, spécialistes de filières stratégiques en Bretagne, ont une activité importante et reconnue dans le service aux entreprises et l'accompagnement de projets, comme le montre l'indicateur n°1. Tout en approuvant la volonté du Conseil régional de rendre plus lisible le système d'accompagnement de l'innovation, le CESER souhaite que soit préservée l'efficacité de leurs actions sur le terrain et que ces centres d'expertise puissent continuer à bénéficier de moyens dimensionnés aux attendus sur l'innovation en Bretagne.

Concernant le soutien aux projets, le CESER se satisfait de l'augmentation de la palette de soutien aux entreprises, notamment à destination des TPE et des PME. Il note avec intérêt le succès des nouveaux dispositifs, ce qui se traduit par un nombre de projets innovants soutenus plus élevé.

#### 2. Observations sur les indicateurs

Les indicateurs présentés sont pertinents : ils mesurent l'implication des structures d'interface auprès des entreprises (indicateurs 1, 2) et les résultats obtenus, c'est-à-dire le nombre de projets accompagnés à la fois sur les plans technologiques et financiers (indicateur 3). Le CESER note le bon niveau des indicateurs d'activité des CIT. Il s'interroge sur la diminution du nombre de projets en maturation et incubation, l'indicateur restant cependant d'un bon niveau. L'augmentation du nombre de projets soutenus par la Région est à mettre en regard de l'apparition de nouveaux dispositifs régionaux en 2016, mais aussi du renforcement de articulation

de l'accompagnement des entreprises, que ce soit par les acteurs généralistes de l'innovation (technopoles, société d'accélération et de transfert de technologie, incubateurs), ou par les spécialistes thématiques (CIT).

## 202 - Accompagner la structuration des secteurs clés de l'économie bretonne

Sur proposition de Mme Anne-Claude LEFEBVRE  
au nom de la Commission « Développement économique et recherche »

### 1. Observations générales

Parmi les faits marquants de l'année 2016, le CESER se félicite du lancement d'un appel à projets « au croisement des filières », qui doit permettre de favoriser les projets mobilisant plusieurs pôles et semble répondre à un besoin des entreprises. Le CESER suivra donc avec attention les différents bilans qui pourront être proposés pour ce dispositif.

Par ailleurs, le CESER souligne que l'implantation des pôles ligériens en Bretagne s'est poursuivie, en s'appuyant sur des structures existantes, ce qui a permis d'optimiser les moyens.

### 2. Observations sur les indicateurs

*Indicateur n°3 : Répartition des engagements en faveur des projets par collectivité territoriale depuis 2006*

Le fait de disposer d'un indicateur renseigné depuis la création des pôles est pertinent. Néanmoins, celui-ci doit être lu avec prudence, car il porte à la fois sur des structures implantées de longue date et sur des structures nouvelles en Bretagne, ce qui peut conduire à minorer le rôle de ces dernières. Par ailleurs, la comparaison avec 2015 fait apparaître, pour certains pôles, des variations très fortes en termes de montants engagés (de - 66 à + 64 %). Un éclairage sur ce point aurait été bienvenu.

En revanche, le CESER regrette qu'il n'existe pas d'indicateurs pour l'objectif II-1 « Une trajectoire des projets structurants bretons confortés ». Sur ce point, il aurait notamment été intéressant de connaître le niveau d'engagement financier de la Région en faveur de b-Com et de France énergies marines.

## 203 - Favoriser la création, le développement et la transmission d'entreprises

Sur proposition de Mmes Isabelle AMAUGER et Marie-Christine LE GAL  
au nom de la Commission « Développement économique et recherche »

Le CESER constate que le Conseil régional a intégré et anticipé son rôle de chef de file, pour ce qui concerne la transmission et le développement des entreprises bretonnes. Dans son avis sur le BP, le CESER s'était réjoui de l'anticipation du transfert du dispositif NACRE (effectif au 1<sup>er</sup> janvier 2017). La réalisation d'une étude sur le sujet apparaît ainsi pertinente et le CESER apprécierait d'en connaître les conclusions. En complément, il souligne que le soutien à l'émergence de projets pourrait être amélioré et ainsi compléter l'offre existante.

Après une année marquée notamment par le lancement de Breizh up, la modification des règles d'éligibilité à BRIT pour mieux soutenir les TPE ou encore l'abondement expérimental au fonds jeunes créateurs de l'ADIE, ainsi que par de bons résultats (progression des projets soutenus par BRIT), le Conseil régional devra poursuivre son action afin de favoriser un écosystème favorable à l'entrepreneuriat, en tenant compte des

spécificités territoriales. Pour 2017, il serait utile de disposer d'une vision synthétique de la manière dont le service public d'accompagnement des entreprises se met en place.

Compte tenu de ces observations, le CESER sera attentif à la poursuite de l'engagement du Conseil régional en faveur de la création, du développement et la transmission des entreprises, ainsi que de son implication dans le dispositif NACRE.

## 204 - Accompagner le développement des emplois durables et de qualité par la compétitivité des entreprises

Sur proposition de M. Thierry LEMETAYER et Mme Marie-Christine LE GAL  
au nom de la Commission « Développement économique et recherche »

### 1. Observations générales

Le CESER note avec satisfaction le lancement d'un nouveau dispositif de financement en partenariat avec Bpifrance sur la cible des entreprises de 3 à 50 salariés, en effet l'effet levier potentiel semble être particulièrement important lorsque l'aide est apportée à des entreprises de cette taille.

### 2. Observations sur les indicateurs

*Indicateur n°1 : Encourager et organiser la présence des PME sur les manifestations internationales*

Le nombre d'entreprises concernées (382) reste d'une grande stabilité sur les trois dernières années, tout en restant en dessous de la valeur cible (400).

*Indicateur n°2 : Soutenir les actions collectives permettant la mise en réseaux et la diffusion des bonnes pratiques*

Le CESER note le volontarisme du Conseil régional sur cette action, qui se traduit par trois grands projets : le dispositif PLATO (430 dirigeants d'entreprises concernés), le programme Industrie du futur Bretagne (40 PME accompagnées), et le programme Performances PME Bretonnes (10 PME à fort potentiel sélectionnées).

*Indicateur n°3 : Action « Accompagner les entreprises dans l'amélioration de leurs performances internes*

Le CESER relève l'effort constant en faveur des groupements d'employeurs pour un total de 1 464 entreprises adhérentes, représentant 819 postes.

Dans le même temps, un soutien significatif a été apporté à 15 entreprises agroalimentaires (au global 4,7 M€ + 5,3 M€ de FEADER) et à deux projets d'envergure, l'un porté par le groupe d'Aucy (d'un montant de 5 M€) et l'autre par PSA (à hauteur de 9,4 M€). Le CESER se félicite de cette capacité à soutenir de tels projets structurants, avec une bonne réactivité lorsque cela est nécessaire, et toujours dans l'optique de maintenir l'emploi sur le territoire.

*Indicateur n°4 : Action « Contribuer à accompagner les artisans et commerçants des zones rurales »*

Le CESER relève l'aide apportée aux artisans et commerçants sur le numérique. L'action citée étant présentée comme expérimentale, il serait intéressant d'en connaître les premiers résultats, afin de réfléchir à un éventuel



élargissement du dispositif s'il s'avère pertinent. Dans son étude « *Numérique et entreprises de Bretagne* » (janvier 2017), le CESER a en effet montré combien l'urgence de la transformation numérique concernait toutes les entreprises, y compris les plus petites.

Enfin, bien que le programme 204 vise à « *Accompagner le développement des emplois durables et de qualité par la compétitivité des entreprises* », il est notable qu'il n'existe pas d'indicateurs permettant de mesurer ses conséquences sur l'emploi, hormis le nombre de salariés des groupements d'employeurs. Le CESER invite donc le Conseil régional à poursuivre son soutien aux dynamiques entrepreneuriales, toujours avec le souci d'une plus grande création d'emploi durable et d'équité territoriale.

## 205 - Développer l'économie sociale et solidaire, l'innovation sociale et l'égalité

Sur proposition de Mme Isabelle AMAUGER  
au nom de la Commission « Développement économique et recherche »

Sur proposition de Mmes Sylvie GUILBAUD et Viviane SERRANO  
au nom de la Commission « Qualité de vie, culture, solidarités »

Sur proposition de Mme Annie GUILLERME  
au nom de la Commission « Formation – enseignement supérieur »

### 1. Observations générales

Le CESER se réjouit que la Stratégie régionale de l'ESS, intégrée dans le SRDEII, et qui a fait l'objet d'une large concertation en 2016, structure désormais les actions en faveur du développement de l'entrepreneuriat ESS et de l'innovation sociale.

Concernant l'axe « Favoriser et promouvoir l'égalité des droits », le CESER de Bretagne constate que les projets soutenus par le Conseil régional de Bretagne présentent une baisse sensible en nombre de 24 en 2015 à 18 en 2016, avec en particulier la disparition de projets concernant la promotion des droits des femmes dans le monde. Ceci n'est pas en cohérence avec l'ambition exprimée par le Conseil régional, notamment à travers le rapport égalité dans le RADD, sur l'égalité entre les femmes et les hommes, et l'investissement financier qui devrait en découler. Une vigilance et un soutien à l'élaboration de projets pourraient être apportés dans ce domaine.

Le CESER note toutefois avec satisfaction que des projets ont été menés dans le secteur maritime et dans le sport. Il faut continuer à encourager les actions dans ces domaines.

### 2. Observations sur les indicateurs

*Indicateur n°1 : Développer l'innovation sociale pour développer l'emploi et répondre aux besoins du territoire*

L'action du Conseil régional s'est structurée autour de thématiques fortes : économie circulaire, habitat solidaire, mobilités et a permis de dépasser largement les objectifs en termes d'emplois créés.

*Indicateur n°2 : S'appuyer sur le mode d'entreprendre de l'ESS pour développer des emplois pérennes et de qualité et consolider l'emploi en incitant aux démarches de conseil et de formation*

Le nombre de porteurs de projets accompagnés sur l'ensemble des territoires pour développer leur emploi dans les neuf coopératives d'activités et d'emploi a été supérieur aux objectifs retenus. Quant au nombre de

structures de l'ESS accompagnées dans le cadre du Diagnostic local d'accompagnement (DLA), il démontre que le dispositif est largement utilisé par les associations et coopératives du territoire

*Indicateur n°4 : Projets « Egalité femmes, hommes » soutenus par thématique*

Le CESER note en particulier la disparition de projets dans la promotion des droits des femmes dans le monde (deux projets en 2015, aucun projet en 2016). Cette évolution n'est pas en cohérence avec l'ambition exprimée par le Conseil régional, notamment dans le Rapport Egalité Femmes/Hommes, constitutif du Rapport d'activité et de développement durable 2016, et les moyens financiers qui devraient découler de cette ambition. Le CESER invite à la vigilance et au soutien à l'élaboration de projets dans ce domaine.

Le CESER note, par ailleurs, avec satisfaction, que des projets ont été menés dans le secteur maritime et dans le sport. Il invite le Conseil régional à continuer d'encourager les actions dans ces domaines.

## 206 - Soutenir les acteurs de la structuration de l'économie bretonne et des filières stratégiques

Sur proposition de M. Thierry LEMETAYER et Mme Marie-Christine LE GAL  
au nom de la Commission « Développement économique et recherche »

### 1. Observations générales

Le CESER note que l'exercice 2016 est affecté par l'évolution du Comité d'orientation et de suivi des projets internationaux (COSPI) afin de prendre en compte les nouvelles répartitions des compétences issues de la loi NOTRe. Une nouvelle structuration est en cours, associant les Métropoles et les EPCI.

Toujours pour 2016, le CESER relève la mise en place du programme BCInside visant à accompagner les PME à fort potentiel à l'international. A l'avenir, il serait intéressant de mesurer les résultats de ce programme au travers de l'indicateur 2.

### 2. Observations sur les indicateurs

*Indicateur n°1 : Nombre de porteurs de projets et nombre d'implantations*

Est-ce dû aux réorganisations de l'année 2016 concernant le COSPI ? Le CESER relève que les indicateurs qui accusaient déjà une forte baisse en 2015, sont particulièrement faibles cette année, ainsi le nombre de projets traités, le nombre d'implantations et créations d'emplois sont tombés à zéro. Les quelques onze visites nouvelles restent dans les normes des précédentes années. Globalement les chiffres affichés sont très en dessous des valeurs cibles initiales.

*Indicateur n°2 : Activité de Bretagne Commerce International*

Les valeurs affichées pour les différents indicateurs, bien qu'inférieures aux objectifs 2016, restent globalement en ligne avec celles des années précédentes, avec tout de même une augmentation sensible du nombre d'entreprises visitées.

### *Indicateur n°3 : Temps d'intervention en entreprises de l'ARACT*

Le CESER note qu'aucun indicateur ne permet d'apprécier les actions « Favoriser le développement des filières structurantes de l'économie bretonne » et « Renforcer la coordination de l'économie bretonne ». Après plusieurs exercices à la baisse, le CESER relève avec satisfaction que les indicateurs concernant l'activité de l'ARACT et mesurant l'action « Soutenir les actions en faveur de l'amélioration des conditions de travail » repartent à la hausse.

## 207 - Améliorer la performance des exploitations agricoles et des filières de production alimentaire

Sur proposition de MM. Henri DAUCE et Didier LUCAS  
au nom de la Commission « Développement économique et recherche »

### 1. Observations générales

Le Conseil régional rappelle ici la situation difficile de l'agriculture en 2016 et présente les différents programmes mis en œuvre pour accompagner les agriculteurs dans cette conjoncture dégradée. Comme l'an passé, le CESER exprime son regret sur la présentation incomplète des réalisations du programme. En effet, seuls trois des objectifs de l'année sont détaillés : « Contribuer à améliorer les pratiques et systèmes agricoles », « Moderniser les outils de production » et « Renouveler les générations dans l'agriculture », alors que le programme est constitué de cinq objectifs et quinze actions. Il est regrettable notamment, que les réalisations du plan d'avenir pour la filière porcine lancé en février 2016, ainsi que celles du plan d'avenir pour la filière bovine qui avait nécessité une révision du budget 2016 en juin, ne soient pas présentées ici.

Malgré ces limites, la progression du nombre des exploitations accompagnées, concomitantes avec la mise en œuvre du Plan de développement rural régional, témoigne de l'intérêt de la régionalisation du FEADER.

### 2. Observations sur les indicateurs

Dans la continuité des observations formulées les années précédentes, il serait nécessaire de développer des indicateurs pour chaque action de chaque objectif du programme. Par ailleurs le rapport propose des indicateurs quantitatifs faisant état du nombre de dossiers soutenus par le Conseil régional et qui évaluent l'intérêt des agriculteurs pour les actions proposées. Ces indicateurs montrent une progression du nombre d'exploitations aidées sur la quasi-totalité des mesures, ce qu'il serait intéressant de mettre au regard des plans adoptés en 2016 pour les filières porcine et bovine. D'une façon générale, il serait souhaitable que ce volet quantitatif soit complété par des indicateurs qualitatifs permettant d'évaluer la pertinence des actions au regard des objectifs économiques et sociaux de la mission II (compétitivité des exploitations et valeur ajoutée notamment).

## 208 - Développer le secteur des pêches maritimes et de l'aquaculture, contribuer au développement maritime

Sur proposition de MM. Gérald HUSSENOT et Jean-Yves LABBE  
au nom de la Commission « Développement économique et recherche »

### 1. Observations générales

La nouvelle présentation graphique synthétique et pédagogique 2016 du RAP rend plus lisible la politique conduite par le Conseil régional. Ainsi, le regroupement de huit thématiques importantes du développement de l'économie maritime sur le programme 208 (qui réunit les anciens programmes 241 et 242) traduit la volonté du Conseil régional d'envisager globalement les enjeux de la mer et du littoral.

Aucune action n'est identifiée au titre de l'objectif 3 : « Contribuer au développement de l'économie maritime », ce qui mériterait une explication, alors que des objectifs de mise en réseau de l'observation de l'économie maritime et de planification du développement des énergies marines renouvelables ont été annoncés dans le BP 2016, puis à nouveau dans le BP 2017.

Le CESER relève que pour l'année 2016, les taux d'affectation et de réalisation en investissement, qui s'élèvent respectivement à 9 % et 20 %, sont très faibles. Le CESER ne peut que regretter cette faiblesse des montants, due au retard dans la mise en œuvre du FEAMP. Malgré l'instauration en 2016 d'un régime régionalisé pour le FEAMP, les lenteurs affectant sa mise en route, la complexité de l'instruction des dossiers, le fléchage paralysant les initiatives, se traduisent par une troisième année blanche. En l'absence de solution alternative, cette situation laisse présager de futurs dégagements d'office dommageables pour les filières, alors même que les conditions économiques autoriseraient la réalisation de projets ambitieux.

Concernant la gouvernance régionale, s'il regrette le retard pris dans l'élaboration de la Stratégie régionale pour la mer et le littoral (initialement annoncée pour 2016, puis repoussée), le CESER réaffirme son attachement à la Conférence régionale pour la mer et le littoral et approuve le rôle qu'entend faire jouer la Région aux acteurs de terrain dans l'élaboration de cette politique maritime intégrée. De nombreuses échéances de planification stratégique sont posées à court et moyen terme, aux différentes échelles, et le CESER sera particulièrement attentif à l'articulation et à la mise en cohérence de ces différents exercices. Il portera donc une attention toute particulière à l'élaboration de la Stratégie régionale pour la mer et le littoral, qui doit constituer le volet maritime du SRADDET.

La première mise en marché des produits de la pêche fraîche, objet de réunions en 2016, nécessite la poursuite nécessaire de l'harmonisation des normes de tri sous criées, pour laquelle des progrès restent à accomplir.

### 2. Observations sur les indicateurs

*Indicateur n°1 : Aides individuelles aux entreprises de pêche et d'aquaculture et en faveur de la création d'entreprises de pêche*

Bien que la période de référence des indicateurs ait été réduite de six à trois ans, les variables sur lesquelles se base l'indicateur sont pertinentes. En 2016, aucun navire, ni aucune entreprise aquacole n'ont été accompagnés et seulement trois pêcheurs ont été soutenus dans leur installation, ce qui témoigne une

nouvelle fois d'un dysfonctionnement dû au FEAMP, préjudiciable à l'ensemble du secteur. Les mêmes remarques avaient été formulées en 2015.

*Indicateur n°2 : Soutenir la performance économique et environnementale des ports de pêche*

Mêmes observations que *supra*. On peut toutefois s'interroger sur l'intérêt d'isoler le soutien aux places portuaires, inscrit au programme 208, du programme 209 : « Développer le système portuaire ».

Des indicateurs qualitatifs pourraient être proposés pour le suivi des démarches de développement local mené par les acteurs locaux (priorité 4 du FEAMP).

## 209 - Développer le système portuaire

Sur proposition de M. Jean-François LE TALLEC  
au nom de la Commission « Aménagement et développement des territoires, environnement »

### 1. Observations générales

Le CESER approuve les efforts du Conseil régional (11 M€) pour accompagner la modernisation des équipements des 3 ports régionaux, conscient de leur rôle dans l'essor de l'économie maritime souhaité par la Région Bretagne.

Il note les évolutions de gouvernance en 2016 sur les ports départementaux, ainsi que les renouvellements de concession en cours sur le port de Saint-Malo et à venir pour Brest et Lorient.

Le CESER demande par ailleurs à avoir connaissance des modalités d'élaboration du plan de gestion du patrimoine portuaire.

Le CESER constate que l'activité économique portuaire globale connaît une conjoncture difficile.

### 2. Observations sur les indicateurs

Le CESER souligne les difficultés économiques observées dans le trafic de marchandises avec un recul de près de 4,5 % du trafic total par rapport à 2015. Il note également les baisses particulièrement sensibles dans les domaines du vrac agro-alimentaire sur Lorient et des activités de réparation navale sur Brest et observe la diminution, moindre mais régulière, des trafics passagers. Il note cependant avec davantage d'optimisme les progressions des trafics de matériaux de construction.

## Mission III - Pour une formation permettant à chacun de construire son propre parcours vers la compétence et l'emploi

### 301 - Assurer la qualité de la relation formation-emploi par la connaissance, la concertation et l'orientation

Sur proposition de Mmes Chantal BEVILLON, Annie GUILLERME et M. Thierry LENEVEU  
au nom de la Commission « Formation - enseignement supérieur »

#### 1. Observations générales

Le CESER de Bretagne apprécie la présentation claire du rappel des quatre objectifs du programme.

#### 2. Observations sur les indicateurs

*Indicateur n°1 : Niveau de formation des jeunes inscrits en Mission locale et indicateur n°2 : Accès à la qualification*

L'indicateur n°1 fait état d'une hausse de 13 % de l'accès à la formation qualifiante des jeunes suivis par les Missions locales mais l'indicateur n°2 montre que l'on serait passé de 4 150 jeunes à 4 532 jeunes concernés ; ce qui correspond plutôt à une hausse de 9 %.

*Indicateur n°3 : Enquête IROISE sur l'insertion*

En ce qui concerne l'enquête IROISE, qui couvre l'ensemble des dispositifs de formation relevant de la compétence du Conseil régional permettant un suivi régulier d'insertion des personnes formées, le CESER aurait souhaité que les données puissent être sexuées.

### 302 - Favoriser les initiatives des jeunes en formation, leur mobilité et les projets éducatifs des lycées

Sur proposition de M. Alain CHARRAUD, Mmes Claudine CORNIL et Nadia LAPORTE  
au nom de la Commission « Formation - enseignement supérieur »

#### 1. Observations générales

Le CESER apprécie la présentation claire et pédagogique qui est faite des actions décrites dans ce programme et en particulier les explications d'évolution d'une année sur l'autre.

Il constate que le nombre d'actions réalisées au titre du dispositif *Karta* est stable. L'axe « Éducation artistique, sensibilisation à l'art, à la culture et aux sciences et techniques » représente toujours près de 50 % des projets retenus.

Les crédits d'investissement consacrés à la démarche *Qualycée* paraissent encore moins mobilisés par les établissements que l'an passé puisque le taux de réalisation des crédits de paiements votés n'est cette année

que de 2 % (3,3 % l'an passé et 18,7 % en 2014). Le RAP précise que ce faible taux s'explique par des affectations en réponse à des demandes de petits équipements et matériels.

En ce qui concerne le soutien à la mobilité, le CESER note la montée en charge du dispositif « Jeunes à l'international » concernant la mobilité individuelle mais il s'inquiète de la diminution régulière du nombre de bénéficiaires des aides aux mobilités collectives (moins 400 personnes en 3 ans). Il est précisé dans le RAP que la baisse en 2015/2016 s'explique par une insuffisance des contributions européennes concernant l'aide aux mobilités collectives dans l'enseignement professionnel. Le CESER réitère ses observations concernant l'intérêt de soutenir les projets de mobilités collectives. Il apprécie qu'un peu plus de la moitié des bénéficiaires des aides soient des femmes et des jeunes filles.

Enfin, il note l'absence d'éléments permettant de tirer un premier bilan sur les dispositifs mis en œuvre dans les établissements et destinés à assurer des modes collectifs de gestion de prêt des manuels scolaires. La Décision modificative n°1 au budget 2016 avaient consacré 5 millions d'euros à ces nouvelles modalités sans véritablement les expliciter. Le CESER avait alors émis des réserves sur la capacité de ce nouveau dispositif à assurer la gratuité et l'équité attendue. Ces réserves avaient été motivées par le fait qu'il s'agissait manifestement d'un dispositif multiple, avec des variantes en fonction des particularités locales. L'absence d'indicateurs dans le RAP 2016 conduit le CESER à réitérer ces réserves.

## 2. Observations sur les indicateurs

### *Indicateur n°1 : Karta Bretagne – Nombre d'actions soutenues*

Le CESER réitère la demande formulée dans ses observations de l'an passé, à savoir qu'il souhaiterait qu'il y ait un indicateur relatif au nombre de projets *Karta* retenus par rapport au nombre de projets soumis, ainsi qu'une information sur les types de refus.

## 303 - Adapter le patrimoine bâti à l'accueil des lycéens

Sur proposition de Mme Françoise BOUJARD et M. Jean-Marc CLERY  
au nom de la Commission « Formation - enseignement supérieur »

### 1. Observations générales

L'autorisation de programme pluriannuelle d'un montant de 113,2 M€ a été affectée à près de 100 % (112,6 M€). Elle correspond au Plan d'action 2015-2016. L'autorisation de programme prévue au budget primitif 2017 pour le nouveau Plan d'action 2017-2018 doit être portée à 128,7 M€ (+15 M€) dans le cadre de l'effort budgétaire annoncé pour la mise en œuvre du Schéma directeur immobilier (SDI). En 2016, les dépenses d'investissement réalisées ont augmenté significativement par rapport à 2015 (+7 M€) et il est à noter que l'écart aux crédits de paiement votés s'est également significativement resserré (taux de réalisation à 92 % contre 66 % en 2015).

L'objectif « Construire de nouveaux lycées » porte essentiellement sur les futurs lycées de Ploërmel et de Liffré. Le CESER avait demandé que ces deux projets soient mis au regard des prévisions d'évolution démographique sur les bassins concernés.

En ce qui concerne l'objectif « Accroître les capacités d'accueil des locaux existants », les actions sont détaillées et des dates d'échéance sont mentionnées, mais cela manque de clarté à la lecture. Un tableau récapitulatif des opérations avec le phasage et les montants serait plus clair. Au passage, il n'est plus fait

mention nulle part de Lamballe, lycée qui fait pourtant partie des 7 établissements concernés par les opérations d'adaptation à la démographie scolaire.

Le CESER avait demandé que les opérations liées à l'augmentation des capacités d'accueil soient mises au regard du nombre de lycéens supplémentaires effectivement accueillis, ce n'est toujours pas le cas. Il rappelle qu'il avait également demandé un indicateur sur l'évolution du nombre de structures provisoires déployées en Ille-et-Vilaine. Il serait intéressant d'y ajouter la durée d'installation et le coût de ces structures.

S'agissant des places en internats, un état de l'offre sur Rennes serait le bienvenu.

Si on cumule le budget global des extensions et constructions (6 M€), le budget consacré à la modernisation des services de restauration (10,3 M€) et celui de la construction d'internats (6 M€), au total l'ensemble reste stable par rapport à 2015 (22,3 M€ contre 22,6 M€). Le CESER note que le budget consacré à la rénovation des locaux d'enseignement est également resté inchangé sur trois ans alors que les besoins semblent pressants.

Le Schéma directeur articulant de manière plus étroite l'ensemble des problématiques du bâti, il serait peut-être judicieux d'opter pour une nouvelle présentation des opérations menées. Le CESER apprécierait d'avoir un tableau de suivi de la mise en œuvre du SDI pour les 10 établissements « prioritaires » identifiés. Le rapport de février 2017 sur le SDI mentionnait des opérations du Plan d'action 2015-2016 non réalisées. La plupart d'entre elles ont été reprises dans le SDI, mais certaines ont été définitivement abandonnées (le projet d'équipement culturel mutualisé de Joliot/Chateaubriand). Une information à ce sujet serait intéressante.

En ce qui concerne l'objectif « accéder aux ressources numériques », les travaux de rénovation des réseaux se sont poursuivis avec deux réalisations, comme en 2015. Cela semble peu au regard des besoins. Un indicateur issu des diagnostics actuellement en cours sur l'état des réseaux (nombre de réseaux non performants, nombre d'interventions majeures de dépannage, etc.) serait éclairant.

En ce qui concerne l'objectif « permettre aux élèves de disposer d'espaces sportifs », les travaux réalisés ou en projet sont bien précisés. Un indicateur chiffré reste cependant à construire sur les dépenses liées aux équipements *intra muros* et sur le montant des subventions accordées aux communes mettant de nouveaux équipements sportifs à disposition des lycées.

## 2. Observations sur les indicateurs

### *Indicateur n°1 : Capacité d'accueil*

L'indicateur sur les surfaces construites, peu parlant, a disparu, mais n'a pas été remplacé par l'indicateur demandé portant sur les élèves supplémentaires effectivement accueillis. Celui-ci reste nécessaire.

Le CESER propose d'ajouter un indicateur de l'évolution du nombre de structures provisoires déployées par départements avec la durée d'installation de ces structures.

### *Indicateur n°2 : Améliorer les conditions d'accueil dans les lycées*

Le nombre de lits dans les internats rénovés ou construits doit s'accompagner de données sur le nombre de lits supplémentaires à l'issue de ces opérations.

Le CESER propose d'ajouter un état de l'offre d'hébergement en internat sur Rennes et un indicateur du nombre de places filles et garçons.



*Indicateur n°3 : Participer à la modernisation et à l'innovation pédagogique*

Le CESER prend note du fait que les dépenses réalisées pour l'amélioration de l'accès aux ressources numériques se sont élevées à 1,4M € en 2016 (+300 k€).

Il propose d'ajouter un indicateur sur le nombre de réseaux non performants, nombre d'interventions majeures de dépannage, etc.

**304 - Participer aux investissements immobiliers dans les établissements privés**

Sur proposition de M. Norbert HELLUY et Mme Guylaine ROBERT  
au nom de la Commission « Formation - enseignement supérieur »

## 1. Observations générales

Le CESER constate qu'une nouvelle nomenclature des travaux a été mise en place par le Conseil régional. Beaucoup plus précise, elle permet de mieux visualiser la destination des financements.

Il aurait souhaité avoir des précisions concernant la rémunération des trois réseaux (CAEC, CREAP et FRMFR) qui a eu lieu en 2017.

Par ailleurs, le CESER aurait souhaité pouvoir trouver dans les investissements une vision pour l'avenir. Pourquoi l'accent est-il mis sur l'enseignement technologique et professionnel ainsi que dans la construction ou rénovation des internats ? Quelle place pour l'apprentissage ?

## 2. Observations sur les indicateurs

*Indicateur n°1 : Répartition des crédits par fonction*

L'indicateur sur l'adaptation des locaux aux besoins des usagers est intéressant. Il permet de mettre en évidence que sur 247 demandes, 127 dossiers ont été financés dans les fonctions « enseignement » et « vie dans l'établissement ». 98 dossiers concernent plusieurs fonctions.

**305 - Mettre en œuvre une stratégie immobilière de gestion du patrimoine bâti des lycées**

Sur proposition de Mme Françoise BOUJARD et M. Jean-Marc CLERY  
au nom de la Commission « Formation - enseignement supérieur »

## 1. Observations générales

Comme les années précédentes, le CESER s'inquiète de la réduction importante des budgets consacrés à la sécurité des personnes alors que l'objectif de 100 % d'établissements sous avis favorable des commissions de sécurité (objectif de 2012) n'est toujours pas atteint et baisse même en 2016 (93,2 % en 2016 contre 94,9 % en 2015).

Des baisses importantes des budgets consacrés à l'isolation thermique des lycées (de 26,7 M€ en 2013, 13,9 M€ en 2014, 9,3 M€ en 2015 et 7,9 M€ en 2016) sont constatées, alors que l'annexe 2 des orientations

pour le schéma directeur immobilier (SDI) des lycées publics montrait que 91 % des sites avaient une isolation légère ou même absente (pour 15 % d'entre eux). Mais les dépenses pour assurer les grosses réparations et le renouvellement des ouvrages ont essentiellement porté sur les ouvrages assurant le clos et le couvert des bâtiments (toiture, façades menuiserie). Ces opérations participent des objectifs de rénovation thermique. Le CESER aimerait donc avoir des indicateurs permettant de savoir si la situation décrite dans les orientations pour le SDI s'est améliorée.

Le CESER constate également que l'augmentation, déjà soulignée l'an dernier, des moyens permettant de faire face aux situations exceptionnelles continue (5 M€ en 2016 contre 4,5 M€ en 2015, 3,9 M€ en 2014 et 3,3 M€ en 2013) sachant qu'il s'agit de moyens qui sont le plus souvent utilisés dans l'urgence en l'attente de travaux correctifs.

## 2. Observations sur les indicateurs

Le CESER s'étonne de n'avoir aucun indicateur sur l'avancée des travaux de mise aux normes d'accessibilité en 2016. Comme il l'a déjà exprimé dans les avis sur les RAP 2015, 2014 et 2013, il souhaiterait avoir des indicateurs sur le pourcentage d'établissements qui sont aux normes d'accessibilité.

Il souhaiterait également avoir des indicateurs sur l'évolution de l'état du bâti : pourcentage de bâtiments correspondant aux critères de la réglementation thermique actuelle en 2016.

### 306 - Améliorer les équipements dans les lycées publics

Sur proposition de M. Michel CLECH et Jean-Marc CLERY  
au nom de la Commission « Formation - enseignement supérieur »

## 1. Observations générales

Lors de l'examen du Budget primitif 2016, le CESER avait déjà noté que le transfert du numérique éducatif vers le programme 308 avait donné lieu, au passage, à un sérieux raboutage du budget alloué au programme 306 alors que celui-ci est chaque année consommé à 100 %. L'affectation de l'autorisation de programme votée pour 2016 (8,4 M€) a avoisiné 8 M€ et les crédits de paiement mandatés ont enregistré également une baisse très significative par rapport à 2015 (-2,8 M€).

Le CESER note que, sous l'effet, entre autres, de la réduction du périmètre du programme et de la politique engagée pour la modernisation des équipements des personnels en charge de l'hygiène et la propreté des locaux, la part relative des dépenses consacrées aux équipements nécessaires à l'exploitation des lycées a significativement augmenté en 2016 puisque de 11 % du budget en moyenne auparavant, elle est passée à 25 %. Le CESER salue les efforts faits pour assurer aux agents des conditions de santé et sécurité satisfaisantes dans l'exercice de leurs missions, mais il s'interroge tout de même sur les marges de manœuvre restant au programme 306 pour faire face, au cours des années à venir, aux besoins liés aux équipements pédagogiques et aux extensions d'établissements.

La présentation de l'action « acquisition des équipements dans le cadre des opérations de construction, rénovation et de restructuration », nettement plus claire cette année, est appréciable. Le CESER note l'augmentation des dépenses engagées en 2016 (+500 k€). On n'est cependant encore pas revenu aux niveaux d'avant 2015 (2,2 M€ en moyenne) alors que les opérations de restructuration n'ont pas diminué. Et on n'est d'ailleurs peut-être pas vraiment au niveau des dépenses de 2015 - pourtant année de très forte baisse sur ce poste (-1,2 M€) - puisque le montant total des opérations livrées par l'ajout de celles créditées en 2014 avait

atteint au final 1,9M €. Lors de l'examen du budget primitif 2016, le CESER avait émis de nombreuses réserves sur la volonté de limiter les dépenses en redéployant des équipements actuels. Il avait demandé que l'on ne néglige pas la fin des opérations de restructuration.

Concernant l'action « équipements pédagogiques », la baisse régulière des dépenses amorcée en 2013 s'est accentuée très fortement en 2016 (-1,8 M€). On passe maintenant sous la barre des 4 M€. Jusqu'en 2013, les dépenses se montaient chaque année à environ 7 M€. Considérant que les établissements sont aujourd'hui « bien équipés », la politique à l'égard du financement des demandes a été nettement infléchie, ce qui interroge le CESER.

Les dépenses restent concentrées sur des établissements offrant des formations technologiques et professionnelles, en particulier industrielles, tandis que la part « hors nouvelles formations », consacrée aux formations générales (à 80 % pour l'enseignement scientifique), enregistre une nouvelle baisse (-300 k€). Les formations technologiques et professionnelles connaissent également une baisse substantielle des financements, passant de 3,9 M€ à 2,9 M€, hors ouvertures des nouvelles formations.

## 2. Observations sur les indicateurs

*Indicateur n°3 : Acquisition de matériels adaptés aux évolutions pédagogiques et aux référentiels des formations*

Le CESER a déjà indiqué que la « dépense par élève », calculée sur le total des lycéens du public, est un indicateur biaisé dans la mesure où le plus gros montant de ces dépenses est concentré sur un nombre limité d'établissements. On devrait la calculer par rapport au nombre d'élèves réellement concernés et faire apparaître ce nombre en référence.

La distinction des dépenses consacrées aux élèves des formations professionnelles et technologiques d'une part, de celles pour les séries générales d'autre part, est faite dans le document mais n'apparaît toujours pas dans l'indicateur. Celui-ci devrait également distinguer les formations pré-Bac et post-Bac (BTS/ATS/CPGE).

### 307 - Participer à l'amélioration des équipements pédagogiques dans les établissements privés

Sur proposition de M. Norbet HELLUY et Mme Guylaine ROBERT  
au nom de la Commission « Formation - enseignement supérieur »

#### 1. Observations générales

Le financement de ce programme est toujours conditionné par le cofinancement des établissements.

Comme pour le programme 304 et prenant en compte la baisse de la collecte de taxe d'apprentissage, le CESER aurait souhaité disposer d'éléments d'analyse relatifs à la stratégie d'investissement, notamment en matériels informatiques et d'éléments pour pouvoir comprendre comment se fait la répartition de ces investissements sur le territoire régional.

Le CESER remarque qu'un accent est mis sur le cofinancement pour l'hébergement et la restauration et apprécie l'orientation prise par le Conseil régional pour l'amélioration de l'accueil dans les lycées.

## 308 - Développer le numérique éducatif

Sur proposition de Mme Béatrice COCHARD et M. Pascal OLIVARD  
au nom de la Commission « Formation - enseignement supérieur »

### 1. Observations générales

Le Conseil régional est engagé dans le développement du numérique éducatif depuis de nombreuses années et l'effort s'est accentué depuis 2011. Il concerne les ressources et usages, les équipements et la maintenance des équipements informatiques. Le CESER soutient cet engagement en faveur des lycées mais s'interroge sur la diminution significative des crédits liés aux usages et aux ressources du numérique car le rapport ne donne pas d'explications.

Il salue l'engagement pour le renouvellement du matériel et de la maintenance.

Le plein usage du numérique éducatif implique que les lycées soient connectés au haut débit d'une part, et que leurs réseaux internes soient opérationnels d'autre part. Le CESER regrette qu'il faille se reporter au programme 303 (qui traite du bâti) pour appréhender l'effort fait sur les réseaux internes des établissements. Rien n'est dit sur l'accès au haut débit dans le rapport alors que l'enjeu de l'équité d'accès est majeur pour la Bretagne.

### 2. Observations sur les indicateurs

*Indicateur n°1 : Répartition des engagements du projet entre le Rectorat et la Région*

Au cours des exercices 2014 et 2015, les contributions du Rectorat et du Conseil régional ont été stables (770 et 415 k€ respectivement). En 2016, l'effort du Conseil régional est en baisse significative puisqu'il ne représente plus que 270 k€. Le CESER regrette qu'aucune explication ne soit donnée. Où en est le déploiement de l'Espace numérique de travail (ENT) ? Cette question est régulièrement posée par le CESER.

L'indicateur mériterait d'être agrémenté de données qualitatives et d'objectifs cibles.

*Indicateur n°2 : Acquisition de matériels adaptés aux évolutions pédagogiques et aux référentiels des formations*

Cet indicateur est assez complet et démontre une relative constance dans l'engagement du Conseil régional. Concernant toutefois les équipements type tableaux numériques ou vidéoprojecteurs interactifs, il manque les objectifs cibles. Il serait intéressant que les montants mobilisés par le Rectorat soient mis en regard de ceux qui le sont par le Conseil régional.

*Indicateur n°3 : Acquisitions de matériels adaptés aux évolutions pédagogiques et aux référentiels des formations*

Les actions de maintenance voient leur financement croître en 2016. Ici aussi, il serait intéressant que les montants mobilisés par le Rectorat soient mis en regard de ceux du Conseil régional.

## 309 - Assurer le fonctionnement des lycées publics

Sur proposition de M. Michel CLECH et Mme Nadia LAPORTE  
au nom de la Commission « Formation - enseignement supérieur »

### 1. Observations générales

Le CESER note une diminution d'1 million d'euros de crédits de paiement en 2016 sur ce programme avec un taux de réalisation de 96 %, soit 28,7 M€ en 2016 par rapport à 29,7 M€ en 2015 dont 26,08 M€ de dotations annuelles de fonctionnement attribuées aux 116 établissements publics.

Il souhaiterait connaître le résultat de la réflexion quant aux modalités de la fusion, applicable en 2017, des différentes dotations aux établissements et, tout en approuvant l'ambition d'apporter plus de souplesse dans l'utilisation des crédits, il s'interroge sur la lisibilité des financements et le maintien globalisé du soutien au fonctionnement des établissements à hauteur des besoins. Le recours de plus en plus faible à des dotations complémentaires de fonctionnement par rapport à 2015 et 2014 laisse à penser à une optimisation et une efficacité grandissante de la politique de financement du fonctionnement des lycées publics.

Dans le cadre de la compétence du Conseil régional en matière de restauration scolaire, le CESER soutient la volonté affichée de modération et convergence tarifaire à destination des familles des lycéennes et lycéens mais s'interroge sur les écarts persistants entre les établissements avec un écart maximal de 66 %, les tarifs annoncés variant de 2,40 € à 4,00 € par repas (pour 2,30 € à 3,39 € dans le RAP 2015).

Par ailleurs, il regrette qu'il ne soit plus fait mention dans ce programme de la démarche d'amélioration qualitative des repas et du programme d'introduction de produits locaux issus de l'agriculture biologique dans les restaurants scolaires, initiée en 2014.

### 2. Observations sur les indicateurs

*Indicateur n° 2 : Evolution des quantités de déchets toxiques collectés dans les lycées*

Le CESER s'interroge sur l'augmentation importante (+ 10,93 % par rapport à 2015) des quantités collectées de déchets toxiques liés aux activités pédagogiques.

Les autres indicateurs n'appellent pas d'observation particulière.

## 310 - Participer au fonctionnement des établissements privés

Sur proposition de M. Norbert HELLUY et Mme Guylaine ROBERT  
au nom de la Commission « Formation - enseignement supérieur »

### 1. Observations générales

Le CESER aurait souhaité avoir plus de précisions sur l'utilisation de cette dotation de fonctionnement et notamment la part consacrée aux conditions de travail et de rémunération des personnels non enseignants des lycées.

## 2. Observations sur les indicateurs

### *Indicateur n°1 : Evolution des dotations de fonctionnement*

Une erreur s'est-elle glissée dans le commentaire concernant le complément forfaitaire de 2 M€ inclus dans les 17,46 M€.

### *Indicateur n°2 : Evolution des quantités de déchets toxiques collectés dans les lycées*

L'indicateur sur la collecte des déchets n'est pas assez précis et ne permet pas de comprendre la baisse de la quantité de déchets toxiques collectés dans les lycées.

### *Indicateur n°3 : Evolution du nombre d'élèves participant aux compétitions sportives scolaires*

Le CESER apprécie les aides financières accordées par le Conseil régional pour inciter les lycéens à participer aux compétitions sportives.

## 311 - Renforcer la recherche et l'enseignement supérieur

Sur proposition de MM. Alain CHARRAUD et Pascal OLIVARD  
au nom de la Commission « Formation - enseignement supérieur »

Sur proposition de M. Antoine DOSDAT  
au nom de la Commission « Développement économique et recherche »

## 1. Observations générales

Le texte est tellement synthétique, même si la nouvelle présentation gagne incontestablement en clarté et en pédagogie, qu'il est parfois difficile de voir quelles opérations concrètes il recouvre. Concernant plus précisément le programme 311, on peut déplorer que l'enseignement supérieur - recherche apparaisse un peu noyé au milieu des autres actions dont le lien avec l'emploi est plus direct. Ainsi, l'enseignement supérieur - recherche n'apparaît ni dans les *chiffres-clés*, ni dans les *documents cadres* affichés en tête de la présentation générale de la mission III. Pourtant, comme d'ailleurs le souligne cette même présentation générale, « la loi MAPTAM place la Région en chef de file des acteurs publics en matière d'enseignement supérieur et de recherche, *notamment dans le cadre du schéma régional dédié* ». En outre, une partie des données concernant la recherche se retrouvent incorporées dans la mission II ou la mission VI, rendant tout effort de synthèse improbable (par exemple les travaux de recherche mis en œuvre dans le contexte des pôles de compétitivité ou des instruments du PIA comme les IRT ou les ITE).

Le CESER prend acte des réalisations que le Conseil régional a soutenues ou impulsées : en particulier, le campus numérique désormais complètement opérationnel, les premières mesures associées à la nouvelle localisation du siège d'IFREMER à Brest, la création du pôle CYBER, le soutien réaffirmé aux bourses ARED... Il aurait apprécié une analyse de la mise en œuvre du volet « recherche et enseignement supérieur » au sein du Contrat de Plan Etat-Région, qui reste le principal outil de pilotage pour le Conseil régional.

Une autre interrogation porte sur le montant des crédits mandatés en 2016 : 26,1 M€. En l'absence de toute référence aux années précédentes, ce chiffre semble en forte baisse par rapport à ceux de 2015 (30,8 M€) et de 2014 (29,0 M€), sous réserve qu'il s'agisse bien du même champ. Il serait intéressant de savoir comment s'explique une telle baisse. Il s'agit sans doute en partie d'une variation conjoncturelle liée à la fin de la montée en charge du Campus numérique. Il serait nécessaire à l'avenir que les crédits soient plus détaillés et

commentés, en les rapportant au moins à ceux de l'année précédente et en justifiant les variations les plus notoires.

## 2. Observations sur les indicateurs

### *Indicateur n°1 : Soutien aux doctorants et post-doctorants*

En première lecture, l'effort du Conseil régional semble très sensible, surtout pour les post-doctorants. Cet effort n'est-il pas en trompe l'œil ? La formulation « nombre de thèses soutenues » ne permet pas d'appréhender les effets leviers liés aux cofinancements. Si le nombre de thèses ou de post-doctorats soutenus est en progression, le financement du Conseil régional, lui, ne l'est pas car il finance majoritairement (et de plus en plus) des demi-postes, ce qui en augmente mécaniquement le nombre. Cet indicateur, pour être pertinent, devrait être complété par des données financières.

### *Indicateur n°2 : Mesure des investissements*

Le nombre d'opérations immobilières soutenues est aussi en forte augmentation. Toutefois, comme le CESER l'a déjà signalé à plusieurs reprises, cet indicateur est trop imprécis pour que l'on puisse le commenter utilement. Il conviendrait d'y préciser la volumétrie financière et l'objet des opérations.

<b>312 - Adapter l'offre et la qualité de formation aux attentes des jeunes et aux besoins des entreprises</b>
--

Sur proposition de Mme Véronique LE FAUCHEUR et M. Louis NOEL  
au nom de la Commission « Formation - enseignement supérieur »

## 1. Observations générales

Le Conseil régional a maintenu la politique de développement de la qualité de l'apprentissage engagée précédemment. Le nombre d'entrées en formation par apprentissage est en progression, particulièrement pour les niveaux V, III et II. On constate une stabilité sur plusieurs années de la proportion hommes/femmes. Cette progression du nombre d'apprenti.e.s s'inscrit dans une démarche d'évolution de l'offre engagée par les travaux relatifs à la carte régionale des formations. Ainsi, 478 places supplémentaires ont été créées dont 79 % sont occupées, ce qui peut sembler témoigner de la pertinence des choix d'ouverture.

La démarche Bretagne qualité apprentissage permet aux Centres de formation d'apprentis (CFA) de s'auto-évaluer suivant trois critères (accueil, accompagnement et insertion). Ces critères ayant fait l'objet d'échanges dans le cadre du dialogue de gestion, on peut supposer une réelle progression dans le partage des orientations dans le domaine de la qualité.

Le CESER prend également note du fait que la Région Bretagne a été retenue pour expérimenter le relèvement de l'âge d'entrée en apprentissage à 30 ans ainsi que pour la gestion des fonds libres.

Il préconise que ces deux expérimentations, la démarche qualité et la question de la mixité soient des axes développés dans le cadre des travaux relatifs au Plan de développement de l'apprentissage qui doit être construit au cours des mois à venir.

Il souhaite, par ailleurs, que les moyens des établissements soient en adéquation avec les objectifs de la démarche Bretagne qualité.

## 2. Observations sur les indicateurs

*Indicateur n°1 : Evolution des effectifs et Indicateur n°2 : Places nettes créées*

Les indicateurs relatifs au nombre d'apprentis par niveau de formation et au nombre de places créées mis en perspective sur trois ans, sont sexués et pertinents.

### 313 - Promouvoir les contrats d'apprentissage et faciliter leur déroulement

Sur proposition de Mme Claudine CORNIL et M. Emmanuel THAUNIER  
au nom de la Commission « Formation - enseignement supérieur »

## 1. Observations générales

Même si les données pour la campagne 2016 sont partielles car elles concernent les contrats souscrits entre le 1er juin 2016 et le 31 mai 2017, il apparaît que le nombre de contrats d'apprentissage poursuit l'augmentation amorcée en 2015.

Ces données font apparaître que les contrats d'apprentissage de niveau V représentent toujours plus de la moitié des nouveaux contrats signés en 2016 (54 %). Les contrats de niveau IV représentent, pour leur part, toujours près d'un quart des contrats signés en 2016. Près de 64 % des contrats sont conclus par des employeurs de moins de 11 salariés. L'employeur public, quant à lui, n'accueille que 1,3 % des apprentis.

Le CESER se félicite de constater que l'apprentissage, en se focalisant sur les niveaux IV et V de formation, contribue à offrir une chance d'insertion professionnelle aux jeunes breton.ne.s.

Les aides versées aux employeurs ont évolué. Certaines, comme l'aide à l'assiduité et l'aide à l'engagement ont disparu. Le CESER émet le vœu que ces changements soient pertinents et contribuent à l'amélioration de la qualité des formations.

Le nombre de bénéficiaires de l'aide au premier équipement et au dispositif *Argoat* a logiquement augmenté avec le nombre d'apprentis. Le RAP 2016 ne fait pas état de la convention entre le Conseil régional et le CROUS concernant l'allocation de logements réservés aux apprentis. Le CESER qui s'était félicité, les années précédentes, de l'existence de ce dispositif, espère qu'il a bien été renouvelé en 2016.

Par ailleurs, il souhaite réitérer plusieurs demandes formulées par le passé, à savoir :

- disposer d'une mesure de l'efficacité réelle de l'aide à la mixité et à l'insertion professionnelle ;
- qu'une réflexion approfondie sur l'adaptation du dispositif *Argoat* à la réalité des déplacements des apprentis.e.s, en lien avec l'élaboration de la carte des formations, soit menée ;
- qu'il y ait une campagne de promotion qui réintroduise clarté et lisibilité pour l'employeur vis-à-vis des aides financières relatives à l'accueil de l'apprenti.e et son accompagnement.



## 2. Observations sur les indicateurs

### *Indicateur n°1 : Répartition du nombre de contrats par niveau de formation*

Le CESER prend acte du fait que l'évolution du nombre de contrats et leur répartition par niveau de formation font toujours l'objet d'un indicateur ainsi qu'il l'avait demandé dans ses avis portant sur les RAP précédents.

Il souligne par ailleurs la pertinence de l'indicateur n°2 qui donne l'évolution du nombre de contrats signés par type d'employeur, de même que la clarté et la pertinence des indicateurs n°3 (I) et 3 (II).

## 314 - Assurer les formations sanitaires et sociales

Sur proposition de Mmes Marie-Christine CARPENTIER et Véronique LE FAUCHEUR  
au nom de la Commission « Formation - enseignement supérieur »

### 1. Observations générales

Le CESER note avec satisfaction que les formations sanitaires et sociales, notamment de niveau V ont été mobilisées dans le cadre du Plan de mobilisation pour l'emploi. En permettant à 166 personnes supplémentaires de bénéficier d'une formation gratuite, le plan a effectivement répondu au double objectif de ce plan qui est de répondre aux besoins en compétences et de permettre l'accès à la certification pour les personnes en recherche d'emploi. Le CESER souhaite que cet effort important soit poursuivi pour répondre aux besoins récurrents d'aide soignants dans le secteur médical et médico-social.

L'année 2016 a aussi vu l'introduction du nouveau diplôme d'État d'accompagnement éducatif et social. La première cohorte met d'ores et déjà en évidence la faible attractivité de l'option « aide à domicile » à l'issue du tronc commun alors que les besoins sont importants. Cette problématique est récurrente. Le CESER préconise que cette question fasse l'objet d'un travail particulier dans le cadre du Schéma régional des formations sanitaires et sociales en cours d'élaboration, à mener par les acteurs de la filière, les partenaires sociaux et les financeurs afin d'identifier les leviers à développer en termes de parcours professionnels, d'organisation et de conditions de travail. Ce travail permettra également de construire des indicateurs pertinents de suivi de cohorte en termes d'insertion professionnelle.

Le CESER se félicite de constater que le calendrier des investissements pour les Instituts de formation en soins infirmiers (IFSI) de Fougères et de Saint-Brieuc est respecté.

Enfin, le CESER alerte sur la nécessaire anticipation par les employeurs de ce qui concerne « l'année blanche de 2018 » pour les kinésithérapeutes. En effet, en 2018, il ne sortira aucune nouvelle promotion de diplômés compte tenu de l'année supplémentaire de formation exigée dans le nouveau cursus universitaire.

## 315 - Faciliter les projets individuels de formation et de qualification

Sur proposition de MM. Norbert HELLUY et Franck PELLERIN  
au nom de la Commission « Formation - enseignement supérieur »

### 1. Observations générales

Le rendu compte de ce programme n'appelle pas d'observations concernant sa présentation générale.

### 2. Observations sur les indicateurs

#### *Indicateur n°2 : Validation des acquis de l'expérience*

Le CESER note que la valeur cible de 400 n'a pas été atteinte s'agissant du Chèque Validation qui permet de financer l'accompagnement de la Validation des acquis de l'expérience (VAE). Il note aussi que ce Chèque a connu une baisse au cours de l'année 2016 (-13 %). Le CESER souhaiterait connaître les raisons de cette moindre mobilisation par les demandeurs d'emploi de cet accompagnement à la VAE.

#### *Indicateur n°4 : Chèque Reconversion*

En 2016, 85 % des personnes en licenciement économique ont été en Contrat de sécurisation professionnelle (CSP). En Bretagne, 4160 personnes ont ainsi adhéré au CSP, suite à un licenciement économique. Parmi ces personnes, 33 % ont réalisé une formation ce qui représente environ 1372 personnes. Seulement 407 personnes ont bénéficié du Chèque Reconversion.

D'une part, le CESER voudrait comprendre les raisons de la faible utilisation du Chèque reconversion. Quels sont les freins à son utilisation sachant que plus de 900 personnes qui ont suivi une formation n'ont pas adhéré à ce dispositif ?

L'indicateur n°4 qui fait état du nombre de bénéficiaires du Chèque Reconversion, ne peut se comprendre tout seul car il renvoie à d'autres dispositifs, le Chèque Reconversion étant un moyen d'intervention du Conseil régional qui complète les autres financements possibles (OPCA, entreprises). Il serait au minimum à compléter par une information relative à l'articulation des différents dispositifs entre eux.

D'autre part, le CESER s'interroge sur la valeur cible annoncée de 950 personnes en 2016.

## 316 - Proposer une offre de formation qualifiante adaptée aux dynamiques économiques et territoriales

Sur proposition de MM. Norbert HELLUY et Franck PELLERIN  
au nom de la Commission « Formation - enseignement supérieur »

### 1. Observations générales

Le CESER note avec intérêt la forte mobilisation du Conseil régional en matière de formation des demandeurs d'emploi avec notamment une augmentation de 27 % des entrées en formation dans le cadre du Programme Bretagne formation (PBF) et il approuve le Conseil régional quand celui-ci pose comme structurante la logique

de parcours. Il souhaite que le Conseil régional poursuive cette dynamique et fasse en sorte que les demandeurs d'emploi s'approprient pleinement les dispositifs de formation mis à leur disposition.

Par ailleurs, devant la forte augmentation des formations mises en œuvre, le CESER attire l'attention du Conseil régional sur la nécessité d'un effort important en matière de formation de formateurs ; cette formation étant gage de qualité et de baisse de la précarité des formateurs.

## 2. Observations sur les indicateurs

Comme l'année passée, le CESER aurait souhaité avoir quelques indicateurs plus qualitatifs notamment en matière de poursuite des parcours de formation ou d'insertion à l'issue de la formation, de taux de réussite aux différents titres ou diplômes préparés, etc.

### 317 - Améliorer les conditions de vie des stagiaires de la formation professionnelle pour un emploi durable

Sur proposition de Mmes Pauline PAOLI et Gaëlle URVOAS  
au nom de la Commission « Formation - enseignement supérieur »

## 1. Observations générales

Le nombre total de bénéficiaires d'une rémunération n'a que peu augmenté par rapport à 2015, mais ils sont 1000 de plus à être pris en charge par les dispositifs du Conseil régional. Néanmoins 42 % d'entre eux reçoivent moins de 400 € par mois de formation ; cette somme étant complétée par une aide à la restauration qui n'est pas chiffrée dans le rapport.

Le Conseil régional signale que les montants de rémunération dépendent de la situation individuelle des stagiaires, ce qui expliquerait la baisse des montants versés. Il nous semble que l'analyse pourrait être plus détaillée.

Le CESER rappelle une nouvelle fois combien il est important pour les demandeurs d'emploi d'être soutenus financièrement dans leur projet de formation pour pouvoir s'y investir pleinement. Le Conseil régional œuvre en ce sens en leur permettant d'avoir une rémunération en formation qualifiante.

## 2. Observations sur les indicateurs

Le CESER a déjà mis en évidence les difficultés que peut engendrer la faiblesse de la bourse de 640 € pour les jeunes qui bénéficient d'une Prestation d'orientation professionnelle (POP) ; bourse qui, de plus, ne permet aucune aide à la restauration. Cela explique peut-être le nombre de 1 357 entrées sur les 2 950 prévues. La même analyse peut être faite pour les 744 entrées en Contrat d'accès à la qualification (CAQ) sur les 1 600 prévues. Certes la Garantie jeunes portée par les Missions locales, ainsi que l'accompagnement intensif jeune mis en place par Pôle Emploi peuvent expliquer cette baisse de prescriptions vers les dispositifs du DRIP, mais il serait intéressant d'analyser ces chiffres plus finement.

Le Conseil régional indiquant que la Garantie jeunes, les Missions locales et l'accompagnement intensif jeune de Pôle Emploi compenseraient la baisse d'entrée en formation POP ou CAQ, il serait intéressant d'avoir ces chiffres pour information.

Le CESER regrette l'absence d'indicateurs concernant l'aide à la restauration et souhaiterait pouvoir continuer à suivre cet indicateur.

## 318 - Développer les langues de Bretagne

Sur proposition de Mme Joëlle DEGUILLAUME et M. Jean-Marc CLERY  
au nom de la Commission « Formation - enseignement supérieur »

Sur proposition de MM. Jean-Emile GOMBERT et Hervé LATIMIER  
au nom de la Commission « Qualité de vie, culture et solidarités »

### 1. Observations générales

L'autorisation d'engagement 2016, en progression de 120 k€, a été affectée à 95 %, de même pour l'autorisation de programme. En revanche, les dépenses réalisées en 2016 connaissent une diminution notable par rapport à 2015 ; l'écart constaté avec les crédits d'investissement votés est bien expliqué, par contre on n'a pas d'explication pour l'écart concernant les crédits de fonctionnement (qui sont à hauteur de 6,5 M€ consommés les autres années) : ces crédits étant consommés à pratiquement 100 % chaque année, une explication sur ce point serait la bienvenue.

### 2. Observations sur les indicateurs

*Indicateur n°1 : Nombre de bénéficiaires de Skoazell et Desk/enseignement*

Pour le dispositif *Desk/enseignement*, il est souhaitable de faire apparaître la répartition des dossiers par départements et la part des lauréats de concours « *stagiaires en report de stage* ».

Un indicateur sur la part des bénéficiaires de *Desk/enseignement* n'intégrant pas les filières bilingues dans un délai de trois années serait utile.

*Indicateur n°2 : Nombre de places de stages pour adultes financées*

En ce qui concerne le soutien financier à l'inscription aux formations des demandeurs d'emploi, le CESER note le net dépassement de la cible visée et les moyens mobilisés dans le cadre du Plan de mobilisation pour l'emploi. Pour ce faire, la transformation des stages 6 mois en dispositif « 3+3 » est intéressante. On notera par ailleurs l'augmentation significative des stages de courte durée (+40).

*Autres indicateurs :*

D'autres indicateurs, complémentaires, seraient souhaitables.

Ainsi, en ce qui concerne l'intervention en faveur des futurs enseignants bilingues, le rapport note la légère reprise du nombre d'aides *Skoazell*, reprise cependant modeste au regard de l'augmentation du nombre de candidats au concours de recrutement de professeurs des écoles spécial. Cette quasi-stagnation est à interroger, d'autant plus que le dispositif *Desk/enseignement* visant la formation au bilinguisme d'enseignants déjà recrutés, continue quant à lui sa progression. Un indicateur sur la part des lauréats de concours « *stagiaires en report de stage* » parmi les demandes des aides *Desk/enseignement*, serait d'autant plus éclairant. Le CESER l'a déjà demandé l'année dernière.

S'agissant du dispositif *Desk-petite enfance* aucune information n'est donnée pour 2016. Il le regrette et rappelle qu'il avait demandé également un indicateur pour en suivre l'évolution.

Le CESER rappelle également sa demande de données sur l'enseignement optionnel et/ou d'initiation ; l'expérimentation envisagée avec le rectorat d'un élargissement de l'initiation au breton dans le primaire confirme l'intérêt d'avoir des données à ce sujet.

Un indicateur sur le nombre d'élèves concernés par l'initiation à la langue bretonne dans les écoles primaires monolingues et niveaux concernés est souhaité.

## Volet « Présence des langues »

### 1. Observations générales

Le rapport ne traite toujours que des deux axes concernant la production audiovisuelle et l'édition. Rien n'est dit sur l'encouragement des pratiques culturelles.

La baisse du nombre d'heures de productions audiovisuelles aidées par le FALB (Fonds d'Aide à l'expression audiovisuelle en Langues de Bretagne) pose la question d'une évaluation et d'une évolution éventuelle de la politique. Le CESER aurait souhaité qu'une réflexion soit annoncée sur l'adéquation de la politique à la situation concrète de la création dans les domaines concernés. L'actualisation de la politique linguistique prévue en 2017 devrait le permettre.

Une explication est donnée sur la légère baisse du nombre de livres dont l'édition a été aidée. Le CESER aurait également souhaité quelques éléments d'information sur la transmission familiale des langues.

### 2. Observations sur les indicateurs

Concernant les indicateurs n°3 et n°4, leur côté pauvre (simples constats de gestion) a déjà été souligné à plusieurs reprises.

## Mission IV - Pour une Bretagne de toutes les mobilités

### 401 - Développer les modes de transports collectifs régionaux et favoriser la mobilité durable

Sur proposition de Mme Françoise LE LOARER et de M. Jacques UGUEN  
au nom de la Commission « Aménagement et développement des territoires, environnement »

### 1. Observations générales

En 2016, la Région Bretagne a poursuivi sa politique en faveur du transport ferroviaire, notamment en faveur du TER, dans l'attente de l'arrivée de la LGV en juillet 2017. Cette politique s'inscrit dans une volonté réaffirmée de favoriser la mobilité et l'accessibilité de toutes et tous par une politique tarifaire adaptée et une amélioration continue du matériel. En 2017, il a été décidé que la Région deviendrait compétente pour les liaisons maritimes et les transports interurbains et scolaires. Le CESER sera particulièrement attentif à cette prise de compétence.

Le CESER apprécie la volonté politique de poursuivre le développement des modes de transports collectifs dans le cadre du service public, ainsi que la convention TER et ce, dans un souci de mobilité durable. Il salue l'ambition du Conseil régional et son engagement financier à un moment où les dotations d'État se font rares. Il souligne notamment le caractère positif de l'acquisition de nouveaux matériels roulants permettant ainsi d'augmenter l'offre et de répondre à l'accroissement de la demande, avec une meilleure qualité de service.

## 2. Observations sur les indicateurs

### *Indicateur n°1 : Fréquentation et qualité de service du TER*

Le CESER note avec satisfaction la stabilisation (0,3 %) du nombre de voyageurs dans les TER après la baisse de 2 % en 2015, ainsi que le maintien du pourcentage d'abonnés (63 %).

### *Indicateur n°3 : Lignes desservant le Centre-Bretagne*

Il rappelle l'importance du rôle des lignes routières en complément du maillage des liaisons ferroviaires permettant une meilleure couverture du territoire régional, notamment en Centre Bretagne. Le CESER relève qu'après une baisse en 2015, la fréquentation de la ligne Rennes-Pontivy est en légère augmentation en 2016. Le CESER note par contre la nouvelle baisse de fréquentation de la ligne Nord/Sud, s'expliquant par la mise en place de lignes express sur le réseau interurbain morbihannais.

### *Indicateur n°4 : Déploiement des cartes KorriGo*

Le CESER constate la stabilisation du nombre de possesseurs de la carte KorriGO entre 2015 et 2016.

Enfin, il exprime quelques points de vigilance au regard des évolutions importantes du contexte en 2017 :

- Le CESER note que la nouvelle grille horaire dont la mise en service débute en juillet 2017 suscite le mécontentement de nombreux usagers du quotidien. Le CESER reste attentif à la qualité de la concertation dans les comités de lignes et aux réponses apportées ;
- La loi NOTRe accroît les compétences de la Région en matière de mobilité. Le CESER reste vigilant sur le développement des transports collectifs régionaux que ce soit le TER, élément structurant du territoire, l'autocar en complémentarité du TER ou le développement de l'intermodalité. Il insiste aussi sur la nécessité pour la Région de se coordonner avec les autres Autorités organisatrices de la mobilité (AOM) pour éviter toute forme de concurrence.

## 402 - Moderniser les réseaux ferroviaires et routiers structurants

Sur proposition de M. Jean-Luc PELTIER  
au nom de la Commission « Aménagement et développement des territoires, environnement »

### 1. Observations générales

Dans la continuité des années précédentes, il s'agit pour ce programme de poursuivre plusieurs objectifs essentiels pour contourner le positionnement périphérique et péninsulaire de la Région Bretagne :

- le projet BGV étant arrivé à son terme avec l'achèvement des travaux, l'objectif demeure une relation de la pointe Finistère avec Paris autour de 3h ;

- la mise en œuvre d'une offre TGV/TER complémentaire avec pour objectif la diffusion de la grande vitesse à l'ensemble du territoire, structurée autour des projets de pôles d'échanges multimodaux (PEM) et de la remise en état des lignes du maillage régional ;
- encourager le développement du fret dans une logique durable.

## 2. Observations sur les indicateurs

### *Indicateur n°1 : Pôles d'échanges multimodaux (PEM) mis en service*

Le CESER note que le calendrier des travaux liés à la construction de la LGV BPL (Bretagne Pays de la Loire) a été tenu. La mise en œuvre des pôles d'échanges multimodaux (PEM) se poursuit avec la mise en service de celui de Guingamp en 2016 conformément à l'objectif annoncé.

### *Indicateur n°2 : Avancement de la mise à 2X2 voies de la RN 164*

Le CESER note l'avancement de la mise à 2X2 voies de la RN 164 avec une réalisation conforme à l'objectif annoncé. Il se félicite de l'engagement du Conseil régional s'agissant de la rénovation des lignes du maillage ferroviaire dans le cadre de la remise à niveau des axes Quimper-Landerneau et Guingamp-Paimpol.

### *Indicateur n°3 : Mise en accessibilité des gares TER*

Le CESER souligne également la tenue des engagements dans le cadre de la rénovation des gares et points d'arrêts régionaux.

Face au désengagement croissant de l'État et dans un contexte de réduction des dotations aux collectivités territoriales, le CESER exprime les plus vives inquiétudes quant au respect des engagements pris dans le cadre du Contrat de plan État-Région (CPER).

Le CESER se félicite du déploiement du système d'information portuaire AP+ qui permet aux places portuaires régionales de s'insérer dans les différentes chaînes de transport. Il prend acte du travail engagé avec SNCF Réseau pour fiabiliser les sillons frets. Au regard de l'importance de la problématique, le CESER souhaiterait la mise en place d'un indicateur spécifique lié au déploiement du Plan régional d'actions logistiques (PRAL).

Compte-tenu de ces observations, le CESER suivra particulièrement les points suivants au cours des prochains mois, en lien avec le Conseil régional :

- La mise en service commerciale de la LGV BPL ;
- La poursuite des études et expertises liées au projet LNOBPL ;
- La mise en œuvre du PRAL ainsi que les actions de redynamisation du fret ferroviaire ;
- L'issue des études sur la remise à niveau des lignes du maillage régional.

## 403 - Moderniser les aéroports à vocation régionale

Sur proposition de M. Jean-François LE TALLEC  
au nom de la Commission « Aménagement et développement des territoires, environnement »

## 1. Observations générales

Le CESER fait observer la faible importance relative sur le plan budgétaire du programme 403 « Moderniser les aéroports à vocation régionale » (moins de 1 % des dépenses de la mission IV). Il souligne également que la stratégie régionale en matière aéroportuaire n'est pas précisée dans le document, au-delà du rappel d'octroi de concession au consortium Reif Lusk. Il note à ce sujet l'ambition affichée du Conseil régional d'intégrer la plateforme quimpéroise dans sa stratégie aéroportuaire.

Le CESER constate par ailleurs avec satisfaction la capacité de la concession Rennes-Dinard à s'autofinancer en investissement, ainsi que sa volonté de maintenir une démarche environnementale performante en renouvelant deux certifications.

Enfin, le CESER approuve les efforts du Conseil régional dans son appui à l'aéroport de Lannion (voir avis sur le programme 403 de la DM1), dont bénéficient notamment les acteurs économiques locaux.

## 2. Observations sur les indicateurs

### *Indicateur n°1 : Evolution du nombre de passagers*

Le CESER note avec satisfaction l'évolution positive sur 2015 et 2016 du nombre cumulé de passagers dans les aéroports régionaux et le maintien du nombre de compagnies présentes sur le territoire régional.

Le CESER prend acte de la communication du montant de la subvention (37 669 €) allouée par le Conseil régional au fonctionnement du syndicat mixte aéroportuaire Notre-Dame-des-Landes (SMA NDDL).

## Mission V - Pour une région engagée dans la transition écologique

### 501 - Promouvoir une gestion intégrée de la ressource en eau

Sur proposition de MM. Lionel LE BORGNE et Jean-Yves PIRIOU  
au nom de la Commission « Aménagement et développement des territoires, environnement »

## 1. Observations générales

Dans son avis sur le BP 2016, le CESER avait estimé que les engagements financiers pour 2016 paraissaient être à la hauteur des ambitions du Conseil régional. Cependant, au regard du faible taux de réalisation des dépenses en investissement, il sera attentif à l'évolution de la consommation des crédits de paiement sur les prochaines années.

Le CESER renouvelle son approbation des principes du document régional d'orientation du second Plan algues vertes 2017-2021. Dans son avis sur le BP 2016, il se félicitait de la mise en œuvre d'une nouvelle génération de Projets de territoires pour l'eau optant pour une approche intégrée à l'échelle de chaque bassin versant. Il espère que leur élaboration en 2017 se fera bien sur ces bases. Le CESER rappelle que le début d'année 2017 a vu une recrudescence des proliférations d'algues vertes sur les côtes de Bretagne, invitant tous les acteurs concernés à une plus forte mobilisation et à l'innovation.

## 2. Observations sur les indicateurs



Le CESER regrette l'absence de l'indicateur du bon état des masses d'eau bretonnes. Il rappelle que l'objectif de 69 % pour 2021 doit rester le fil directeur de l'action publique.

*Indicateur n°1 : Collectivités engagées dans une démarche de suppression de l'usage des produits phytosanitaires*

Le CESER note avec satisfaction que l'accompagnement des collectivités vers la suppression de l'usage des produits phytosanitaires est un succès (en 2016, 238 communes sont en zéro phyto sur une valeurs cible de 300). Il note cependant que seules 35 communes ont sollicité l'aide du Conseil régional pour investir dans du matériel de désherbage alternatif.

Le CESER souhaiterait que des objectifs progressifs et des indicateurs soient proposés aux acteurs de l'agriculture dans le cadre du Plan national Ecophyto 2.

Le CESER souhaiterait enfin que des objectifs soient fixés et partagés pour atteindre une forte réduction des pollutions bactériennes et virales touchant les zones conchycoliques et les eaux de baignade bretonnes.

## 502 - Préserver et valoriser la biodiversité et les paysages

Sur proposition de M. Alain THOMAS  
au nom de la Commission « Aménagement et développement des territoires, environnement »

### 1. Observations générales

La Loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages du 8 août 2016 a donné naissance à l'Agence française pour la biodiversité (AFB) et incite également à sa déclinaison sous la forme d'Agences régionales de la biodiversité (ARB). Une réflexion dans ce sens a été amorcée à l'occasion du lancement de la Conférence bretonne de la biodiversité en décembre. Aux yeux du CESER, il conviendra, en conséquence, que la Région clarifie dès que possible l'opportunité et la faisabilité d'un tel outil.

L'année 2016 a vu un réel démarrage d'initiatives opérationnelles contribuant à la mise en œuvre du Schéma régional de cohérence écologique (SRCE) par l'accompagnement de projets territoriaux en faveur des continuités écologiques. Si ce mouvement semble amorcé avec 6 projets de territoires Trame verte et bleue (TVB) financés, le CESER mesure néanmoins l'ampleur de la tâche à accomplir et l'écart avec les besoins identifiés. Dans ce sens il ne peut que souhaiter un renforcement de l'action régionale en termes financiers et méthodologiques dans le cadre de ces opérations.

Ce programme du RADD évoque également une « démarche de redéfinition de la valeur ajoutée des Parcs naturels régionaux (PNR) », cadres géographiques et supports particulièrement pertinents pour la préservation et la restauration des continuités écologiques. La présente session du CESER ayant à son ordre du jour la nouvelle stratégie de la Région en matière de PNR, l'avis afférant reviendra plus en profondeur sur cette question.

### 2. Observations sur les indicateurs

*Indicateur n°2 : Nombres de démarches TVB soutenues dans les territoires bretons*

Le CESER note avec satisfaction l'augmentation entre 2015 et 2016 du nombre de démarches Trame verte et bleue (TVB) soutenues dans les territoires de Bretagne.

## 503 - Développer une politique énergétique volontariste et une approche circulaire de l'usage des ressources

Sur proposition de Mme Frédérique BONNARD LE FLOC'H, MM. David RIOU et Alain THOMAS au nom de la Commission « Aménagement et développement des territoires, environnement »

### 1. Observations générales

Le projet SMILE, lauréat de l'appel à projets sur les réseaux électriques intelligents, s'est concrétisé par un lancement officiel et la validation du cadre de son déploiement et des engagements de chacun des partenaires. Le CESER encourage la poursuite de cette mobilisation ainsi que celle du soutien à l'ensemble des réseaux d'ingénierie pour l'accompagnement des territoires porteurs d'un Plan climat air énergie territorial (PCAET).

Le CESER tient à rappeler que la sécurisation de l'approvisionnement électrique de la Bretagne est un élément du déploiement des politiques énergétiques à l'échelle des territoires et un maillon indispensable du développement des énergies renouvelables.

En matière d'économie circulaire, le rapport rend compte de la dynamique positive générée par le 1<sup>er</sup> Appel à manifestation d'intérêt (AMI), et par les ateliers inter-entreprises organisés sous l'égide de l'Institut de l'économie circulaire (IEC) qui accompagne la Région dans sa démarche d'acculturation des acteurs. Bien qu'il se félicite du trophée remporté par la Région Bretagne, le CESER souhaiterait pouvoir connaître plus précisément les objectifs quantitatifs et qualitatifs de déploiement de cette démarche, comme il l'a demandé dans son avis de juin 2016. Il s'agit de mieux suivre l'intégration de ces objectifs dans la planification structurée de l'économie circulaire, en lien avec les objectifs de la Stratégie régionale de développement économique, d'internationalisation et d'innovation (SRDEII).

Concernant le dispositif Bretagne Qualiparc, la baisse sensible du nombre de parcs engagés dans le dispositif en 2016 est imputée à l'impact de la loi NOTRe et à la recomposition territoriale qui s'en est suivie. Le CESER observe la difficulté de la Région Bretagne à absorber ces évolutions, et s'interroge sur les moyens de fonctionnement, notamment humains, qui pourront être mis en œuvre pour exercer un chef de filât rapidement opératoire sur le terrain en matière de développement économique, en lien avec les EPCI et sa politique territorialisée.

Enfin, l'action du Plan bâtiment durable breton visant à développer l'utilisation de matériaux bio-sourcés s'est déployée de manière satisfaisante avec de multiples animations. Pour en apprécier pleinement la portée, le CESER est en attente du calendrier et des objectifs de la nouvelle feuille de route sur les éco-matériaux.

En matière de prévention et de gestion des déchets, l'année 2016 a été marquée à la fois, par l'adoption du Plan régional de prévention et de gestion des déchets dangereux (PRPGDD) et la prise de compétence désormais élargie à l'ensemble des déchets. Le CESER note que l'accent a été mis sur la rencontre de l'ensemble des acteurs (syndicats de collecte et de traitement des déchets, acteurs de l'ESS, opérateurs privés, associations, éco-organismes, etc). Par ailleurs, conjointement avec l'ADEME, l'Observatoire régional des déchets (ORDB) a publié la deuxième édition des « Chiffres clés 2014 des déchets en Bretagne ».

## 2. Observations sur les indicateurs

### *Indicateur n°1 : Réalisations en matière d'énergies renouvelables électriques*

L'indicateur sur les réalisations en matière d'énergies renouvelables (ENR) indique que le développement de l'éolien en Bretagne a évolué légèrement en MW raccordés ces deux dernières années, pour un objectif cible de 1 800 MW en 2020, objectif qui correspond au double de la puissance installée à ce jour (913 MW). Pour le CESER, il est nécessaire que la Région mette tout en œuvre pour accélérer ce déploiement d'ENR afin d'atteindre les objectifs cibles fixés que ce soit pour l'éolien, le biogaz et le photovoltaïque. Le CESER suivra particulièrement au cours des prochains mois, en lien avec le Conseil régional, l'évolution des indicateurs sur le développement de ces ENR et sur le nombre de territoires engagés dans une démarche de boucles énergétiques locales.

Le CESER note qu'aucun indicateur n'est proposé pour le volet « déchets » de ce programme 503, ce qui est compréhensible pour une année 2016 de transition. Mais, le lancement du Plan régional de prévention et de gestion des déchets dangereux (PRPGDD) et les larges réflexions collectives actuellement menées pour la définition du premier Plan régional de prévention et de gestion des déchets (PRPGD) pourraient déboucher, dès le prochain Rapport d'activité et de développement durable (RADD), sur des indicateurs spécifiques. Dans cette perspective, le CESER suggère de cerner prioritairement des indicateurs en lien avec la mise en œuvre du principe de proximité (par exemple sur les flux de déchets dangereux), l'évolution des volumes valorisés dans le cadre de l'économie circulaire ainsi que les formes de valorisation de la biomasse.

**Mission VI - Pour le rayonnement de la Bretagne et la vitalité culturelle bretonne**

**601 - Soutenir le spectacle vivant, les arts plastiques et la diversité des pratiques culturelles**

Sur proposition de Mme Marie-France THOMAS et M. Patrice RABINE  
au nom de la Commission « Qualité de vie, culture et solidarités »

## 1. Observations générales

En fonctionnement, les crédits de paiement mandatés restent assez stables depuis 3 ans (+0,5 % entre 2014 et 2015, -0,8 % entre 2015 et 2016). Comme l'an dernier, dans un contexte général de resserrement des crédits publics d'intervention de l'État et des collectivités territoriales, le CESER apprécie le maintien, par le Conseil régional, des moyens financiers permettant d'accompagner les équipes artistiques, les manifestations culturelles, les structures de production et de diffusion.

Dans le RADD 2015, les crédits de paiement mandatés en investissement avaient fortement baissé (-28% entre 2014 et 2015). Dans le RADD 2016, ils sont à nouveau en forte baisse (-35 % entre 2015 et 2016). Le taux de réalisation est faible : 60 %.

## 602 - Soutenir les industries de la création et le développement de la vie littéraire et cinématographique

Sur proposition de Mme Marie-France THOMAS et M. Patrice RABINE  
au nom de la Commission « Qualité de vie, culture et solidarités »

### 1. Observations générales

Par rapport à l'année précédente, les crédits de paiement mandatés en fonctionnement baissent en 2016 de 4,4 %. Les crédits de paiement mandatés en investissement restent stables (- 0,3% entre 2015 et 2016) malgré un taux de réalisation de seulement 83 %.

### 2. Observations sur les indicateurs

*Indicateur n°1 : Nombre d'œuvres soutenues de façon significative*

Comme en 2015 et en 2014, le Fonds d'aide à la création cinématographique et audiovisuelle (FACCA) a soutenu en 2016 plus d'une centaine d'œuvres cinématographiques et audiovisuelles.

*Indicateur n°2 : Tournage sur le territoire*

Depuis trois ans, le nombre annuel moyen de jours de tournage en Bretagne est supérieur à 500.

*Indicateur n°3 : Nombre de projets soutenus dans les librairies indépendantes*

Le nombre de projets soutenus dans les librairies indépendantes a diminué de moitié en 2016 par rapport à 2015.

## 603 - Développer le sport en région

Sur proposition de Mme Catherine TANVET  
au nom de la Commission « Qualité de vie, culture et solidarités »

### 1. Observations générales

2016 est une année marquante pour le sport en Bretagne. Les Jeux olympiques et paralympiques ont permis à quatre bretons de se distinguer, le Conseil régional a déployé une politique sportive ambitieuse et entamé un bilan de ses dispositifs. Il a poursuivi son soutien au Campus de l'Excellence sportive de Bretagne, « Campus Sport Bretagne », afin d'en assurer le développement, notamment par le segment de la formation à travers le Centre de formation par apprentissage du sport de Bretagne (CFA).

Les préoccupations du Conseil régional dans le domaine du sport restent axées sur 3 objectifs : favoriser l'accès au sport pour tous ; consolider le sport de haut niveau ; contribuer au rayonnement du sport en Bretagne.

Les actions programmées ont pu bénéficier de 7,4 M€ de crédits en investissement et en fonctionnement avec un taux d'affectation de 100 % en fonctionnement et de 88 % en investissement contre un taux de réalisation de 97 % en fonctionnement et de 88 % en investissement, soit au total 12 % des dépenses de la Mission VI.

Les soutiens financiers apportés par la Région aux projets, aux manifestations, aux clubs et aux différentes structures, supposent le plus souvent l'implication des échelons locaux concernés ou viennent en appui d'autres politiques régionales.

## 2. Observations sur les indicateurs

### *Indicateur n°1 : Les équipements sportifs structurants*

Le nombre de projets d'équipements sportifs financés est stable par rapport à 2015 (11) dont le Centre de formation du club de football Stade Brestois, le bassin nordique du complexe de Bréquigny à Rennes, des terrains synthétiques ou hybrides dans plusieurs communes ou bien encore l'acquisition de matériel sportif et médical.

### *Indicateur n°2 : Le dispositif Chèque Sport*

Le CESER Bretagne constate cette année une évolution tant du nombre des bénéficiaires du Chèque sport que de celui des clubs partenaires. De même, il constate une part grandissante du public féminin. Ce sont les sports collectifs qui restent les plus représentés comme le football (28 % des chèques sport), suivi du basket-ball (11 %) et du<sup>2</sup> handball (9 %). Le premier sport individuel reste le tennis (5 %).

### *Indicateur n°3 : Contribution à l'organisation de compétitions et d'événements sportifs majeurs*

Le nombre de compétitions sportives ayant bénéficié du partenariat de la Région a diminué de 7 % par rapport à 2015 quand, dans le même temps, le nombre de compétitions internationales augmentait de 135 %. Le choix des fédérations organisatrices s'est conjugué avec la volonté affichée de la Région de faire rayonner celles-ci.

Le CESER Bretagne salue la qualité des infrastructures et des aides réalisées ; toutefois il préconise que les investissements ne soient pas toujours fléchés sur les mêmes disciplines sportives comme le football ou bien encore le cyclisme.

Le CESER a bien noté que l'attractivité du Chèque sport était arrivée à son maximum bien que connaissant un succès grandissant auprès du public féminin. Il semblerait qu'il n'ait pas eu l'effet de levier escompté notamment auprès des publics jeunes les plus en difficulté et les plus éloignés de la pratique sportive, le montant de participation n'étant pas suffisamment attractif par rapport au montant de l'adhésion à un club.

Le CESER aurait également souhaité que les bienfaits sociaux du sport et ses bénéfices pour la santé soient valorisés dans le RAP. Or cette thématique n'est pas abordée ici, ni d'ailleurs dans le Programme 102 de la Mission I. De même, la promotion d'événements sportifs majeurs pourrait profiter de l'aménagement et du développement des usages numériques pour toucher la jeune génération différemment, ceci n'étant pas évoqué dans le Programme 103 de la Mission I.

Enfin, le CESER constate une difficulté de concilier le temps scolaire/professionnel avec le temps sportif pour des raisons d'organisation, de capacité d'adaptation de la part des encadrants, ou encore pour des raisons financières.

Le CESER souhaiterait qu'une plus grande attention soit portée à l'accompagnement des sportif.ve.s de haut niveau représentant la région Bretagne, notamment à l'étranger, tant dans leurs parcours scolaires, universitaires ou professionnels que dans l'organisation et le financement de leurs déplacements, ce en lien étroit avec le mouvement sportif.

## 604 - Révéler et valoriser le patrimoine

Sur proposition de M. Hervé LATIMIER  
au nom de la Commission « Qualité de vie, culture et solidarités »

### 1. Observations générales

La différence entre le taux d'affectation (92 %) et le taux de réalisation (74 %) en fonctionnement aurait mérité une petite explication, même si elle est sans doute liée aux procédures d'appel à projets.

La politique est conforme aux engagements et apparaît toujours dynamique. Le CESER a souvent souligné avec satisfaction le souci d'associer les populations à l'inventaire et à la valorisation du patrimoine. A cet égard, il regrette la diminution du nombre de projets « *Skoaz ouzh Skoaz* » aidés (13 au lieu de 23) expliquée non par un manque de succès mais par la baisse du budget.

La baisse significative du nombre de visiteur.se.s à la journée du patrimoine (22 000 en 2016 contre 30 000 en 2015) aurait mérité une tentative d'explication.

### 2. Observations sur les indicateurs

*Indicateur n°1 : Inventaire du patrimoine culturel des communes*

Même s'il est simple, celui-ci permet de mesurer l'impact des enquêtes portées par les acteurs du territoire en matière de recensement.

*Indicateurs n°2 et 3 : « Diffusion des données relatives au patrimoine culturel » et « Valorisation et restauration du patrimoine »*

Ces indicateurs ont l'avantage de montrer l'impact des actions menées sur les populations.

## 605 - Faire de la Bretagne une destination touristique d'exception

Sur proposition de M. Alain LE FUR  
au nom de la Commission « Développement économique et recherche »

### 1. Observations générales

C'est dans les six premières lignes (« 2016 en bref ») que se situent les informations les plus importantes puisqu'elles sont porteuses des efforts du Conseil régional pour construire la nouvelle politique du tourisme :

- la structuration autour des destinations touristiques des stratégies intégrées de développement touristique ;
- la concertation très importante de l'ensemble des acteurs publics et privés au sein des ateliers du tourisme pour initier un nouveau modèle du tourisme en Bretagne ;
- le lancement d'une démarche de définition d'un cadre de coordination de l'action publique en matière de tourisme au sein de la Conférence territoriale de l'action publique pour mettre fin aux redondances et se mettre en accord avec la loi NOTRe.

Au vu de ces éléments, l'année 2016 apparaît particulièrement riche pour la politique touristique, à laquelle une nouvelle impulsion a été donnée.

L'analyse des principales réalisations de l'année suit le plan des objectifs et des actions présentés dans le budget. Le CESER constate cependant qu'il n'est rien dit sur les actions II-2 (tourisme social et solidaire) et sur les expérimentations en formation. De même, rien de précis sur la convention d'objectifs et de moyens établie en mai 2016 et qui pose les bases des nouvelles modalités de dialogue entre le Conseil régional et le Comité régional du tourisme.

Le CESER constate sur le plan budgétaire que ce sont les dépenses de fonctionnement qui absorbent la diminution des crédits (-12,5 %).

## 606 - Valoriser et moderniser les voies navigables bretonnes

Sur proposition de M. Jean KERHOAS  
au nom de la Commission « Aménagement et développement des territoires, environnement »

### 1. Observations générales

Le Conseil régional poursuit son programme de valorisation du canal de Nantes à Brest, à des fins de développement touristique du Centre Bretagne.

Dans ce cadre, les investissements réalisés ont permis de mener à bien des travaux de grosse réparation des infrastructures mais aussi de développer les équipements à destination des plaisanciers, en particulier sur le Blavet avec la construction de 56 pontons d'accostage.

S'agissant des aménagements de continuité écologique et d'automatisation des vannes de crue, les études opérationnelles ont été engagées.

Le CESER rappelle à cet égard que l'enquête REFLET sur la fréquentation touristique en Bretagne menée par le Comité régional du tourisme en 2015 auprès de plus de 15 000 personnes a fait apparaître, par rapport au même type d'enquête (MORGOAT) menée en 1995, une sensible augmentation de la fréquentation touristique le long du canal de Nantes à Brest, venant ainsi confirmer que les investissements menés pour sa valorisation ont les résultats attendus en matière de développement touristique du Centre Bretagne.

### 2. Observations sur les indicateurs

Le CESER note que concernant le taux d'automatisation des vannes de crues, les réalisations 2016 sont conformes aux prévisions annoncées. Il se félicite par ailleurs des nombreux travaux de rénovation des chemins de halage réalisés et de la poursuite du programme de requalification visuelle des maisons éclusières.

Le CESER constate cependant la disparition de plusieurs indicateurs présents dans le rapport d'activité et de développement durable (RADD) 2015 : « appréciation technique de l'état des ouvrages (barrages, écluses et berges) », « trafic aux écluses en nombre de bateaux passants (depuis 2011) » et « franchissabilité des ouvrages de navigation par les poissons migrateurs ». Concernant ce dernier indicateur, le CESER rappelle que l'échéance réglementaire d'obligation d'adaptation est fixée à 2017. Or, en 2015, seuls les objectifs fixés pour la Rance étaient atteints (Vilaine 77 %, Oust 50 %, Ille 0 %, Blavet 0 %). Le CESER souhaiterait donc avoir un complément d'information sur ce sujet, ainsi que sur l'indicateur « aménagement du domaine public fluvial régional pour la randonnée terrestre » proposé au BP 2016.

## 607 - Développer les actions européennes et internationales

Sur proposition de Mme Isabelle AMAUGER  
Rapporteuse générale en charge des questions européennes

Sur proposition de M. Pierre BARBIER  
au nom de la Commission « Qualité de vie, culture et solidarités »

### 1. Observations générales

Si certains projets ont pu être retardés, notamment suite au vote du Brexit, le CESER se félicite de la poursuite du fort engagement européen du Conseil régional, qui a notamment mis en place une nouvelle représentation à Bruxelles et est resté particulièrement actif dans la gouvernance des programmes de coopération européenne ainsi que dans divers réseaux. Dans un contexte marqué par le Brexit, par une défiance vis-à-vis des institutions, y compris européennes, mais également par des relations difficiles avec l'État sur certains fonds européens, cet engagement semble plus que jamais nécessaire.

### 2. Observations sur les indicateurs

*Indicateur n°1 : Assurer et améliorer la visibilité de la Bretagne auprès des instances communautaires et des réseaux européens et internationaux*

Présente dans trois espaces de coopération territoriale en Europe, la Bretagne a pu subir les premières conséquences du Brexit concernant les projets France-Manche-Angleterre, dont le nombre est en retrait par rapport aux objectifs. Le CESER souligne que le nombre de projets validés dans le cadre des autres espaces de coopération territoriale n'est pas indiqué, ce qui ne permet pas d'apprécier leur dynamisme.

Si le CESER se félicite du développement de coopérations avec le Québec et l'Australie dans de nombreux domaines économiques ou culturels, des éléments quantitatifs auraient permis de mieux apprécier les coopérations et leurs impacts pour la Bretagne.

Enfin le CESER renouvelle son souhait de disposer d'éléments chiffrés sur la participation à la Fête de la Bretagne en 2016 et les retombées effectives.

### 3. Volet solidarité internationale et coopération internationale

Sur proposition de M. Pierre BARBIER  
au nom de la Commission « Qualité de vie, culture et solidarités »

Le CESER relève avec satisfaction que les crédits inscrits au budget 2016 pour le développement des actions européennes et internationales ont été utilisés pour leur très grande partie, alors que, les années antérieures, le taux de réalisation était faible, en particulier pour les actions de solidarité internationale.

*Indicateur n°2 : Renforcer le rayonnement de la Bretagne en soutenant et en accompagnant les initiatives solidaires*

Le CESER se félicite du nombre d'initiatives de solidarité internationale soutenues en 2016 : 41 actions. Cela confirme la reprise de l'activité notée en 2015, 40 actions, après plusieurs années de diminution.



## 608 - Renforcer l'information aux citoyens et promouvoir l'image et la notoriété de la Bretagne

Rapporteur général en charge du budget : M. Martial WESLY

### 1. Observations générales

Le CESER souligne la recherche d'une communication renforcée via le portail bretagne.bzh, la poursuite d'actions de notoriété assurée avec pertinence sur des thèmes forts (Fêtes maritimes internationales, espace découverte du projet de développement du port de Brest, participation aux sélections des Olympiades des métiers).

Il approuve les axes forts mis en avant en 2016 au travers de deux grandes campagnes : l'une pour annoncer l'arrivée de la LGV à Rennes et affirmer l'attractivité de la Bretagne ; l'autre pour soutenir le lancement du plan « 47 000 formations pour l'emploi ».

Le budget n'a été que partiellement consommé, du fait de la suppression du magazine Bretagne ensemble et d'une moindre participation au financement de l'équipe cycliste, point sur lequel le CESER s'était interrogé. Les choix réalisés au cours de l'exercice paraissent ainsi judicieux.

### 2. Observations sur les indicateurs

#### *Indicateur n°1 : Performance des outils éditoriaux*

Avec 1 142 546 visites, l'audience sur les deux portails de la Région poursuit sa progression (+ 4 %). Toutefois, un indicateur exprimant le nombre de visiteurs uniques serait plus pertinent.

Le nombre de *followers* Twitter bondit de 55 % (140 % en deux ans). Le CESER souligne l'impact de ce support de communication.

#### *Indicateur n°2 : Audience des outils de communication et d'information européenne*

De nouveaux indices sont mis en place pour suivre les audiences des nouveaux supports médiatiques initiés par la Région : une campagne grand public qui a touché plus de quatre millions de personnes, et un nouveau portail kitdecom.europe.bzh, qui méritera d'être suivi dans la durée. 5 000 plaquettes et 1 000 posters ont été réalisés, sans précision cependant sur leur diffusion.

D'une façon générale, le CESER soutient le développement des nouvelles actions permettant un meilleur accès aux programmes européens, comme une information renforcée des citoyens sur le rôle et les apports de l'UE.

## Fonds de gestion des crédits européens

1110 - Programme opérationnel FEDER 2014-2020  
1120 – Programme de développement rural (FEADER) 2014-2020  
1130 – Programme FEAMP 2014-2020  
1140 – Mettre en œuvre les fonds européens 2014-2020  
8000 – Subvention globale FEDER 2007-2013

Sur proposition de Mme Isabelle AMAUGER  
Rapporteuse générale en charge des questions européennes

### 1. Observations générales

Pour cette première année de mise en œuvre des différents fonds par la Région, l'action régionale visait à dynamiser la programmation pour résorber certains retards de début de période, ainsi qu'à poursuivre et renforcer l'accompagnement des porteurs de projets. Le CESER constate que ceci a permis l'attribution d'une part conséquente des enveloppes et donc l'accompagnement de nombreux projets en Bretagne (plus de 6 000). De plus, l'année a également été mise à profit pour affiner les principes de la territorialisation d'une part importante des fonds (15 % du total), un choix politique dont le CESER s'est déjà félicité. Face à ces réalisations, le CESER ne peut que regretter que certains éléments extérieurs aient empêché la collectivité de jouer pleinement son rôle de gestionnaire, à commencer par les retards sur le FEAMP ou les difficultés liées aux outils informatiques. Ceci est d'autant plus dommageable que les retards en question pourraient déboucher, *in fine*, sur la perte d'une partie des fonds européens attribués à la Bretagne (en cas de dégageant d'office).

### 2. Observations sur les indicateurs

#### 2.1. Programme opérationnel FEDER-FSE (2014-2020)

##### *Indicateur n°1 : Avancée de la programmation*

Le FSE qui alimente le Programme Bretagne formation (PBF) n'a pas connu de difficultés particulières et a bénéficié à près de 7 000 demandeurs d'emplois qui ont eu accès à des formations qualifiantes.

Concernant le FEDER, l'avancement de la programmation est en dessous des objectifs, notamment pour l'axe 1 « favoriser le développement de la société numérique en Bretagne » avec 1,1 M€ sur une maquette de 94 M€. Le CESER exprime sa vive inquiétude face à ce retard. Il s'interroge également sur la capacité des acteurs à développer des projets sur cet axe qui, compte tenu des critères, ne favorise pas le dépôt de demandes.

#### 2.2. Programme de développement rural (FEADER) (2014-2020)

##### *Indicateur n°1 : Avancée de la programmation*

Les objectifs 1, 2 et 3 du FEADER ont connu en 2016 une programmation satisfaisante au regard des objectifs avec 77 % d'avancement par rapport à la maquette.

### 2.3. Programme FEAMP 2014-2020

Ce programme n'était pas opérationnel en 2016.

### 2.4. Mettre en œuvre les Fonds européens 2014-2020

Le CESER a pu constater que les missions de valorisation, d'information, d'accompagnement et de gestion avaient pu être pleinement mises en œuvre en 2016 et les consommations de crédits sont conformes aux objectifs. Il regrette toutefois que les indicateurs fournis ne portent que sur le volet « communication » de ce programme et jugerait utile que d'autres indicateurs, portant en particulier sur l'accompagnement des bénéficiaires, soient ajoutés.

## Autres dépenses

Rapporteur général en charge du budget : M. Martial WESLY

## 9000 - Patrimoine et logistique

### 1. Observations générales

Le CESER soutient les efforts déployés par la Région en vue d'optimiser ses implantations rennaises. Ainsi des bâtiments ont pu être libérés, et des services regroupés dès 2016 sur le nouveau site de Beaulieu, d'abord loué puis acquis en février 2017, ce décalage expliquant le faible taux de réalisation des crédits de paiement (9 %). Le sinistre subi à l'adresse du CESER est aussi pris en compte. Il est également appréciable de voir les autres domaines de dépenses évoluer favorablement.

### 2. Observations sur les indicateurs

#### *Indicateur n°1 : Evolution des charges de fonctionnement du patrimoine géré*

Le CESER relève que les charges de fonctionnement au m<sup>2</sup> reviennent de 76 € à 71 €, principalement sous l'effet de la diminution de 4€ des charges immobilières (de 60 € à 56 €/m<sup>2</sup>).

#### *Indicateur n°2 : Evolution des charges de fonctionnement courant*

Après une année 2015 dont le niveau de dépenses s'était vu affecté par les honoraires de négociation du site de Beaulieu, les dépenses par élu ou agent baissent de 20 % en 2016, revenant à un niveau inférieur à celui de 2014 (615 €, contre 770 € en 2015 et 653 € en 2014). Deux items n'apparaissent pas significatifs en raison d'une imputation comptable différente ou de report sur 2017, sans que les chiffres correspondants soient précisés. Les autres items sont favorables (fournitures ; logistique ; part de papier recyclé).

#### *Indicateur n°3 : Evolution des modes de déplacement*

Le kilométrage moyen parcouru par véhicules de service est en diminution, et la Région poursuit simultanément l'effort de réduction des frais de transports en commun, en baisse de 5 % (379 K€ en 2016 vs

400 K€ en 2015 et 439 K€ en 2014). Aucun commentaire ne vient expliquer comment cette baisse a pu être réalisée, ni avec quelles contreparties éventuelles, comme par exemple le nombre de visioconférences.

## 9002 - Développer le système d'information en appui des politiques régionales

### 1. Observations générales

Outre la responsabilité de la maintenance informatique dans les lycées et du fonctionnement du système d'information, la Région adapte les outils à la gestion des relations avec les usagers au titre de la nouvelle compétence des transports scolaires.

### 2. Observations sur les indicateurs

#### *Indicateur n° 1 : Evolution du parc informatique*

Les adaptations des matériels et logiciels répondent à l'évolution des besoins.

#### *Indicateur n° 2 : Support informatique - traitement des incidents*

Le support informatique s'est vu moins sollicité par les élus et agents, ce qui est positif. L'évolution des appels externes, dont ceux émanant des lycées, ne permet pas de comparaison en raison de l'intégration des interventions dans les lycées depuis septembre 2015.

#### *Indicateur n° 3 : Projets informatiques au service de la politique régionale*

Le nombre de projets réalisés augmente avec une dématérialisation étendue, ou avec les besoins découlant de la gestion des fonds européens. Le recours à la sous-traitance ne peut être apprécié en raison du transfert dans le programme 308. Une donnée chiffrée aurait pu permettre d'estimer et de comparer le nombre de jours correspondant à ces interventions.

## 9003 - Fonds d'intervention régional

### 1. Observations générales

Le Fonds d'intervention régional (FIR) permet à la Région d'intervenir à titre exceptionnel dans le financement d'opérations n'entrant pas dans le domaine de politiques régionales. Les associations sont les principales bénéficiaires des interventions, pour des montants mesurés (2 217 € en moyenne).

### 2. Observations sur les indicateurs

#### *Indicateur n°1 : Analyse des soutiens aux projets de fonctionnement*

Le CESER constate une relative stabilité des contributions versées au titre du FIR, avec un nombre de dossiers en légère diminution (389 vs 398), pour un montant global toutefois un peu plus élevé (862 K€ vs 842 K€).

A signaler une diminution en nombre (-30) et capitaux (-41 K€) dans le domaine « animation et vie locale », une augmentation en capitaux dans le domaine « sport » (+36 K€) et l'apparition du domaine « développement économique - tourisme » avec 19 dossiers pour 59 K€. Alors que ce dernier domaine relève pleinement des compétences régionales, son intégration au FIR aurait mérité une explication.

#### *Indicateur n°2 : Analyse de l'accompagnement social à la formation*

Le nombre et le montant des bourses allouées en 2016 sont en retrait sur 2015 (34 vs 47 dossiers), avec une moyenne par dossier sensiblement plus élevée. Il semble que ce recul résulte d'une moindre sollicitation et non de caractères plus discriminants dans l'étude des demandes.

#### *Indicateur n°3 : Analyse des soutiens aux projets en investissement*

Le nombre de dossiers est en baisse, alors qu'une opération importante réalisée fin 2016 empêche toute comparaison significative, sans qu'aucune information ne soit apportée.

### 9011 - Développement des conditions de travail et des compétences

La Région a mis en place en 2016 les premières mesures du Plan d'amélioration des conditions de travail, tout en restant active en matière de formation et de mobilité. La démarche d'amélioration engagée devrait être ressentie positivement et se traduire dans les indicateurs du prochain exercice.

### 9012 - Rémunération des personnels et indemnités des membres des assemblées

#### 1. Observations générales

Le CESER constate une évolution plus marquée des effectifs, sous l'effet des recrutements réalisés pour gérer les fonds européens, assurer la maintenance informatique dans les lycées, ou encore pour participer à la vie des groupes dans le cadre de la nouvelle assemblée.

Outre l'impact du renforcement des effectifs, la masse salariale a suivi les effets des décisions qui n'appartiennent pas au Conseil régional, qu'il s'agisse du Glissement vieillesse-technicité (GVT), de la revalorisation du point d'indice, des mesures catégorielles ou de l'augmentation progressive des taux de charge de retraite.

Bien sûr, la politique de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences conserve toute son importance pour répondre au mieux aux besoins de la collectivité, en prenant en considération les aspirations de ses agents.

#### 2. Observations sur les indicateurs

##### *Indicateur n°1 : Evolution de la masse salariale*

L'ensemble de la masse salariale prend une part plus conséquente dans les dépenses de fonctionnement (20,3 % vs 19,6 %), reflétant quelques recrutements, et surtout l'application de décisions prises au niveau national.

*Indicateur n°2 : Evolution de la masse salariale moyenne annuelle*

La masse salariale moyenne de la catégorie B connaît la plus forte évolution, dont pour partie les mesures catégorielles qui lui ont été appliquées.

*Indicateur n°3 : Proportion effectif permanent/non permanent*

Les effectifs permanents ont augmenté de 2,2 %, tout en voyant leur part légèrement s'effriter par rapport à l'effectif total, les effectifs non permanents progressant plus nettement (+ 4,4 %) du fait d'un recours accru aux agents temporaires, spécialement dans les services, sans plus de précisions. Notons la présence de 41 jeunes sous contrat d'emploi d'avenir.

## 9020 - Ressources et expertises

### 1. Observations générales

Le CESER renouvelle son intérêt pour les actions poursuivies au titre de ce programme, et tout particulièrement en matière de démarche de performance (voir l'avis général sur le RAP), d'évaluation des politiques publiques (un domaine qu'il importe de continuer de renforcer) ou encore de commande publique (voir à ce sujet son avis de janvier 2017 sur la politique d'achat). Les dépenses correspondantes ont été maîtrisées, avec 80 % de réalisation en fonctionnement.

### 2. Observations sur les indicateurs

Aucun indicateur n'apparaît au titre de ce programme. Quelques éclairages pourraient cependant être apportés, qu'il s'agisse par exemple de données propres à la mise en œuvre de l'évaluation (nombre d'agents formés, nombre d'heures), des achats, des prestations juridiques et financières.

## 9021 - Service de la dette

### 1. Observations générales

Qu'il s'agisse des nouveaux emprunts, de la gestion des encours, des renégociations ou des financements à court terme, le CESER relève une gestion de la dette toujours réactive et avisée, permettant un allègement des charges financières de la collectivité.

### 2. Observations sur les indicateurs

*Indicateur n°1 : Marge moyenne consolidée sur l'exercice*

Cet indicateur reflète clairement les très bonnes conditions obtenues par la Région sur les nouveaux contrats (0,10 % vs 0,65 % en moyenne pour les collectivités locales). S'il était envisageable, un indicateur portant sur les seules régions offrirait un meilleur point de comparaison.

*Indicateur n°2 : Limiter le risque de taux*

Les arbitrages réalisés sur l'encours et les nouveaux emprunts ont permis de renforcer encore la part des emprunts à taux fixes, laquelle est passée de 48 à 54 %. La Région optimise ainsi ses positions et la maîtrise de ses charges de remboursement, dans un marché qui reste particulièrement favorable pour les emprunteurs.

9023 - Mouvements financiers divers

## 1. Observations générales

Ce programme a vocation à enregistrer les écritures non inscrites dans les programmes opérationnels. Plusieurs indicateurs qualitatifs sont proposés. Ils pourraient être complétés par un indicateur portant sur l'évolution du patrimoine de la Région, et un autre sur les volumes d'avances remboursables consenties aux entreprises.

## 2. Observations sur les indicateurs

*Indicateur n°1 : Nombre de mandats et de titres émis par la Région*

L'indicateur est peu significatif. La forte diminution du nombre de mandats émis résultant pour une part d'un changement de mode de paiement touchant le chèque formation, passé en mandatement collectif. A cela s'ajoute l'effet des taux d'exécution budgétaire souvent en retrait par rapport aux prévisions.

*Indicateur n°2 : Délai de mandatement des factures en jours*

Le délai maximum de 20 jours est respecté, malgré un recul sur 2015 (19,4 jours vs 17,8 jours). Aucune explication n'est fournie sur cette tendance, qu'il convient de surveiller, voire de corriger.

*Indicateur n°3 : Montant des dotations aux amortissements en M€*

Les amortissements pratiqués progressent normalement, au gré des investissements importants réalisés par le Conseil régional.

## Rapport transversal « Mer »

Sur proposition de MM. Gérald HUSSENOT et Jean-Yves LABBE  
au nom de la Commission « Développement économique et recherche »

### 1. Observations générales

Le rapport transversal Mer, qui balaye de façon exhaustive les actions entreprises par le Conseil régional dans le domaine de la mer et du littoral, témoigne de sa volonté de faire de ce domaine un enjeu primordial de développement durable pour la Bretagne. Malgré cet effort de mise en lisibilité, il demeure relativement difficile de percevoir le « projet commun » à toutes ces actions. Le CESER souhaite que la future Stratégie régionale pour la mer et le littoral (SRML), à laquelle il contribue, permette de préciser les objectifs. Il sera particulièrement attentif à l'articulation future entre cette Stratégie, le Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII) et le Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET).

Le CESER réaffirme son intérêt pour les travaux portés par la Conférence régionale de la mer et du littoral (CRML), enceinte de co-construction de la Stratégie régionale, en particulier au sein de ses groupes thématiques auxquels il participe activement. Il rappelle son attachement à son bon fonctionnement.

Le CESER renouvelle son souhait de disposer d'un tableau général des dépenses annuelles consolidées engagées par la Région en faveur de la mer et du littoral, car en dehors des programmes 208 et 209 chiffrés à un total de 21 M€, 139 M€ se ventilent entre différentes missions. Il serait opportun de réunir ces nombreuses actions sous un même tableau synthétique et/ou analytique. Par ailleurs, il convient de signaler que l'effort budgétaire total de la Région, évalué à près de 160 M€ dans le domaine de la mer et du littoral, dont 113 pour l'aménagement du port de Brest, représente 12 % du budget global de la Région pour 2016.

### 2. Observations sur les 4 projets phare

#### 2.1. Le développement du port de Brest.

Comme le CESER l'a rappelé dans son étude « *Produire ET résider sur le littoral en Bretagne !* » (mai 2017), le profil portuaire des ports bretons implique d'anticiper et d'intégrer les évolutions des échanges internationaux et du contexte mondial. Les efforts portés sur le port de Brest visent à répondre à cet impératif avec l'amélioration des conditions d'accès nautiques aux quais pour des navires plus importants et la création d'un terminal portuaire adapté aux charges lourdes. Ces investissements ne doivent toutefois pas faire oublier la nécessaire adaptation des infrastructures des autres ports de la région, car ils contribuent au développement des territoires. A ce titre, le CESER souhaite rappeler le besoin de mise en œuvre d'une stratégie régionale de spécialisation concertée des ports de Bretagne, veillant à la complémentarité de l'offre portuaire.

#### 2.2. La planification des énergies marines renouvelables

Le CESER prête une attention particulière aux travaux du groupe de travail dédié au sein de la CRML. Il rappelle l'importance de mettre en œuvre une concertation étroite avec l'ensemble des parties prenantes, tout au long des projets. Il est souhaitable que le Conseil régional appuie le message en direction des porteurs de projets.



### 2.3. La mise en œuvre de la Loi NOTRe

Le nouveau panorama portuaire qui se dessine suite à la loi NOTRe offre des opportunités pour réfléchir à une stratégie portuaire globale pour la région. Les criées, « *outil irremplaçable pour l'ensemble de la filière halieutique* » devront tenir compte de progrès nécessaires à accomplir pour l'harmonisation des normes de tri sous criée. Une réflexion autour du statut et de la formation des agents de criée pourrait être bénéfique sur ce thème.

### 2.4. L'attractivité des métiers

Comme il l'a déjà souligné dans de nombreux travaux, la question de l'attractivité des métiers constitue un enjeu majeur pour le CESER. Il considère comme très positive la dynamique engagée par de nombreux acteurs (dont La Touline) pour faire connaître et apprécier les métiers maritimes. A ce titre, il souhaite attirer l'attention sur le secteur du mareyage, confronté à de sérieuses difficultés de recrutement et de formation. Une réflexion régionale sur ce thème semble utile.

## 3. Observations sur les 7 objectifs

### 3.1. Objectif n°1 : Inventer l'avenir maritime et renforcer l'ambition maritime des Bretons

Actions Mission 1. Les territoires littoraux, en tant que point d'ancrage de toute la chaîne de valeur liée à la mer, ont une responsabilité particulière et une capacité à agir dans ce domaine. Dans cette perspective, le CESER se réjouit que l'ensemble des territoires maritimes aient intégré les enjeux maritimes et littoraux à leur contrat de partenariat Europe/Région/Pays. Il attire toutefois l'attention sur les risques de voir le développement économique des îles s'orienter inéluctablement vers l'activité du tourisme et s'éloigner des segments historiques de production.

Actions Mission 2. Le CESER rappelle que le recours au FEAMP est grévé de lourdeurs incompatibles avec le financement efficace de projets.

### 3.2. Objectif n°2 : Inscire les activités maritimes et côtières dans une logique de développement durable

Actions mission 2. Le CESER se satisfait que de nombreux projets liés au domaine maritime aient pu être accompagnés par la Région. Ils témoignent de la diversité et du dynamisme des filières de l'économie maritime. Le CESER souhaite insister sur l'importance de l'effet de levier opéré par le financement public sur le financement privé. Sur ces questions, il renvoie d'ailleurs à l'étude sur l'innovation dans l'économie maritime, menée en lien avec ses homologues de la façade atlantique et présentée à cette même session.

Le réseau halieutique doit fonctionner en concertation étroite avec les structures professionnelles et dans le cadre général du principe de subsidiarité.

Actions mission 5. Le CESER regrette que l'étude de préfiguration d'un fonds d'intervention pour le développement des EMR, ou *a minima* ses premiers enseignements, ne soient pas détaillés.

### 3.3. Objectif n° 3 : Promouvoir la formation et les passerelles au profit de l'emploi maritime

Actions mission 2. Au delà de la Touline, le CESER estime utile de soutenir les actions de promotion au profit de l'emploi maritime réalisées par les différents intervenants.

Actions Mission 3. Il est utile de conforter cette année encore les efforts de la Région sur l'orientation vers des brevets utiles (le brevet de mécanicien 750 KW, l'attestation de formation à l'unité d'enseignement « Prévention et Secours Civiques de niveau 1 » et la revalidation des brevets pour STCW FISH).

D'autre part, une étude de la pyramide des âges des officiers ponts et machines, rapportée au nombre de postes à pourvoir, mettrait en lumière les besoins de formation en matière de personnel encadrant des navires et permettrait d'en orienter la politique.

Il est aussi rappelé que les formations initiales de matelotage demeurent essentielles au cursus des marins pêcheurs.

#### *3.4. Objectif n° 4 : Maîtriser l'urbanisation, le foncier et promouvoir de nouvelles formes d'urbanisation, d'architecture et de circulation sur le littoral*

Les enjeux fonciers revêtent un caractère stratégique pour le développement d'une économie maritime diversifiée. La démarche initiée sur le port de pêche de Lorient Keroman pour réserver des emplacements stratégiques dédiés aux activités maritimes constitue une initiative à faire connaître et à transposer. Le CESER rappelle que la maîtrise du foncier littoral pour le secteur de la conchyliculture reste une condition majeure d'installation des jeunes.

#### *3.5. Objectif n° 5 : Améliorer la sécurité maritime*

Actions mission 2. Le CESER se félicite des efforts engagés dans le domaine de la sécurité maritime. Il regrette toutefois que les dispositions prévues par le FEAMP sur la sécurité (mesure 32) ne puissent être techniquement mises en œuvre, compte tenu des difficultés inhérentes au montage des dossiers.

#### *3.6. Objectif n° 6 : Garantir la préservation et la valorisation du patrimoine naturel et culturel maritime*

Actions mission 2. Le CESER approuve les efforts du Conseil régional en faveur de la gestion des dragages. Il a suivi avec intérêt les travaux du groupe de travail créé au sein de la CRML sur cette question primordiale pour le développement portuaire. Il sera attentif aux suites données à ces travaux. Dans l'attente d'un cadre stabilisé pour la réalisation des futures opérations de dragage en Bretagne, il appelle à la vigilance quant aux clapages en mer opérés sans discernement des boues et résidus des dragages portuaires.

#### *3.7. Objectif n° 7 : Affirmer la Bretagne en tant que grande région maritime européenne et ouverte aux Pays en développement*

Le CESER souligne que le Conseil régional a maintenu un fort engagement européen, à la fois au sein de projets de coopérations, mais également pour anticiper ou trouver des solutions aux difficultés nées d'un contexte incertain (Brexit, retards sur le FEAMP).

Par ailleurs, le CESER se félicite du fait que différents enjeux liés à l'économie maritime aient fortement été pris en compte en matière de coopérations interrégionales (dans le cadre des projets Interreg, mais aussi de coopérations avec le Québec ou l'Australie, qui mériteraient d'ailleurs d'être citées dans ce rapport transversal). Il invite le Conseil régional à poursuivre dans cette voie.

## Annexe 2 : Rapport égalité femmes-hommes : rapport des commissions

### Introduction générale

Sur proposition de Mme Annie GUILLERME  
au nom de la Commission « Formation - enseignement supérieur »

Sur proposition de Mme Viviane SERRANO  
au nom de la Commission « Qualité de vie, culture et solidarités »

#### 1. Observations générales

Le Conseil régional a assumé sa responsabilité publique bien avant la loi du 4 août 2014 « pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes », en faisant de celle-ci une de ses priorités. En 2015, il adoptait son rapport « *Pour une politique intégrée de l'égalité des droits, la Région dans la mise en œuvre de la loi pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes* ». Aujourd'hui, ce rapport égalité femmes-hommes intégré au RADD pour la seconde année est un pas de plus car il marque son ambition de se doter d'un référentiel d'indicateurs sexués pour l'ensemble des politiques régionales. Le Conseil régional ambitionne ainsi d'examiner les effets et les impacts de ses politiques sur la situation des femmes et des hommes.

Ce travail est mené dans la durée, avec persévérance, ce qui est plutôt une bonne nouvelle à l'heure où l'information sur le temps court et les résultats immédiats prévalent.

Ce document propose un exemple de démarche pour toutes celles et ceux qui sont engagé.e dans une responsabilité politique et publique dans les collectivités territoriales ainsi qu'au niveau de l'État et plus largement, pour les citoyennes et citoyens. Pour celle ou celui qui veut s'en emparer, il peut devenir un véritable outil de travail méthodologique. Il permet en effet d'accéder à des chiffres clés au niveau national et régional, à des éléments de méthodes pour l'élaboration et le suivi des politiques publiques et aux références des textes nationaux ou européens, ce dans bon nombre des politiques publiques du Conseil régional.

Ce rapport cherche à objectiver et à systématiser le questionnement sur la neutralité ou non des politiques publiques en matière d'égalité entre les femmes et les hommes.

## Partie 1 – Région responsable

Sur proposition de Mme Annie GUILLERME  
au nom de la Commission « Formation - enseignement supérieur »

Sur proposition de Mme Viviane SERRANO  
au nom de la Commission « Qualité de vie, culture et solidarités »

### 1.1 - La responsabilité démocratique

#### 1. Observations générales

Le Conseil régional qualifie sa responsabilité de collectivité territoriale au travers du prisme de l'égalité réelle entre les femmes et les hommes (Loi n°2014-873 du 4 août et ses articles 61 et 77 qui exigent des collectivités et des établissements publics de plus de 20 000 habitant.e.s de rendre compte d'un rapport annuel d'activité en matière d'égalité femmes.hommes). Cette responsabilité démocratique s'exprime au travers de deux indicateurs :

- la parité dans les instances territoriales ;
- la méthode d'élaboration des politiques publiques.

#### 2. Observations sur les indicateurs

Concernant le premier indicateur, le CESER encourage, d'une part, à développer la culture de l'égalité dans les Établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) par exemple en développant des formations adaptées, et d'autre part, à favoriser le développement de collectifs de l'égalité pluriels dans les territoires où les EPCI sont peu représentatifs de la parité.

En effet, le CESER de Bretagne regrette les fortes inégalités en défaveur des femmes, qui persistent en particulier dans les EPCI et au sein de la Conférence territoriale de l'action publique (CTAP), considérant que cela constitue une atteinte à la démocratie territoriale.

Pour ce qui est du second indicateur, le CESER regrette que le Conseil pour l'égalité entre les femmes et les hommes en Bretagne n'ait pas été réuni en 2016.

Par ailleurs le Conseil régional pourrait avoir une exigence de parité dans les structures qui gravitent autour de lui. Dans certaines d'entre elles, la représentation entre les femmes et les hommes est loin d'être égalitaire alors même que ces structures contribuent pour beaucoup à développer des projets de territoires tant pour les femmes que pour les hommes.

### 1.2 - La représentation politique

En 2017, le Haut Conseil à l'Égalité entre les femmes et les hommes, dans son rapport « *Quel partage du pouvoir entre les femmes et les hommes élu.e.s au niveau local ?* » conclut que « *la confiscation du pouvoir par les hommes reste toujours d'actualité* ».

La démocratie en termes de représentation politique s'exprime par l'indicateur de visibilité des femmes qui inclut la parité effective mais aussi le baromètre de leur responsabilité dans la conduite des affaires publiques.

Le CESER de Bretagne constate avec satisfaction que globalement, pour le Conseil régional, la visibilité des élues femmes est atteinte en termes de Vice-président.e.s, de Conseiller.e.s, de Président.e.s de Commissions, de Conseiller.e.s avec délégations et de représentation entre titulaires et suppléant.e.s. Il ne peut que l'encourager à poursuivre.

### 1.3 - La responsabilité d'employeur

Le Conseil régional a fait un travail d'état des lieux, présenté dans le Rapport Égalité Femmes-Hommes. C'est une base pour progresser encore dans ce domaine.

Les travaux qui se poursuivent dans le cadre du Label Égalité (certification AFNOR) représentent un gage de réussite complémentaire.

## Partie 2 – Éducation et formation

### 2.1 - L'orientation

Sur proposition de Mme Chantal BEVILLON, Mme Annie GUILLERME et M. Thierry LENEVEU  
au nom de la Commission « Formation - enseignement supérieur »

#### 1. Observations générales

Les déterminismes culturels et sociaux concernant les stéréotypes concernant les métiers et les emplois structurent le choix de l'orientation des adolescents. De ce fait, les femmes se concentrent dans seulement 28 métiers contre 40 pour les hommes.

Les compétences dont les entreprises ont besoin dans les différents territoires ne sont pas sexuées car elles s'acquièrent au fil du parcours des personnes, tout au long de leur vie professionnelle. Le service public régional de l'orientation, piloté par le Conseil régional est un outil fondamental à mobiliser pour une orientation permettant d'élargir les idées de choix professionnels.

Toutes les alliances avec les professionnel.le.s et/ou leurs représentant.e.s pour connaître les nouveaux métiers et les emplois sur les territoires ne peuvent qu'être bénéfiques. Le CESER encourage le Conseil régional à poursuivre ses actions en ce sens.

### 2.2 - La formation initiale

Sur proposition de M. Alain CHARRAUD, Mme Claudine CORNIL et Mme Nadia LAPORTE  
au nom de la Commission « Formation - enseignement supérieur »

#### 1. Observations générales

Dans ce chapitre consacré à la formation initiale, les données font apparaître que les filles ont eu, en 2016 comme les années précédentes, un taux de réussite au bac meilleur que les garçons (respectivement 90 % et 86 %). Cela est vrai, quelle que soit la série y compris dans les séries très peu féminisées comme les sciences

de l'Ingénieur (taux de réussite de 99 % pour les filles 95 % pour les garçons). Par ailleurs, les femmes représentent globalement 68 % des personnels enseignants et non enseignants (privé et public).

Il aurait été sans doute intéressant de croiser ces chiffres avec les données sexuées en post-baccalauréat du chapitre sur l'enseignement supérieur, de façon à mesurer les marges de progrès à accomplir afin de briser le fameux « plafond de verre ».

Le Conseil régional a pris part à des initiatives comme l'organisation d'un colloque initié au titre de la *Convention régionale et académique pour l'égalité entre les filles et les garçons, les femmes et les hommes dans le système éducatif (2013 à 2018)*, signée par une quinzaine de partenaires, services de l'État et collectivités territoriales.

Le CESER tient à souligner l'importance de s'intéresser à la problématique de l'égalité et de la mixité chez les usagers du système éducatif, mais aussi chez les professionnels.elle.s du système éducatif. Ceux-ci et celles-ci sont en effet, par la proximité qu'ils. elles ont avec les jeunes, un miroir de la société et du monde du travail.

Le CESER soutient l'intégration depuis 2011 de l'axe égalité filles-garçons et lutte contre toutes les discriminations au dispositif *Karta* mais observe une faible part de ces projets par rapport aux autres thématiques proposées aussi bien en proportion qu'en montants engagés.

## 2. Observations sur les indicateurs

*Indicateur n°1 : Résultats bretons du baccalauréat par série et par sexe*

Les effectifs concernés et non seulement les pourcentages pour chaque série apporteraient des informations complémentaires intéressantes.

*Indicateur n°3 : Répartition des projets Karta par thématique :*

Un comparatif avec l'(les) année(s) antérieure(s) pourrait permettre d'observer s'il existe, ou non, une tendance à l'appropriation de cette thématique dans les projets lycéens.

### 2.3 - L'apprentissage

Sur proposition de Mme Claudine CORNIL, Mme Véronique LE FAUCHEUR,  
M. Louis NOEL et M. Emmanuel THAUNIER  
au nom de la Commission « Formation - enseignement supérieur »

#### 1. Observations générales

Le rapport met en évidence le fait que l'apprentissage est toujours une voie de formation traditionnellement masculine. La part des apprenties n'est que de 29 % en Bretagne. Ce taux est stable et légèrement inférieur à la moyenne nationale (32 %).

Les filles sont aussi exposées que les garçons au risque de rupture de contrats d'apprentissage (18 % hors période d'essai). Mais les filles qui suivent une formation dans un secteur fortement masculin sont plus souvent en situation de rupture. On observe la même chose pour les garçons dans les secteurs fortement féminisés. Cela montre la nécessité d'accompagner et de soutenir les « minoritaires du genre ».

La répartition des apprenti.e.s par secteur en Bretagne en 2016 est toujours très sexuée. Elle fait toujours apparaître une forte concentration des filles dans 3 secteurs : soins à la personne, communication et techniques graphiques et travail social. Les garçons sont représentés dans un éventail beaucoup plus ouvert de 10 secteurs professionnels.

Le CESER préconise qu'une réflexion d'ampleur soit menée par l'ensemble des institutions et partenaires concernés sur les questions de mixité des formations et des métiers. Manifestement les outils et démarches mobilisés actuellement (dispositif MégalitE, prime à la mixité, Bretagne qualité apprentissage) ne sont pas suffisants ou pas suffisamment opérants pour remédier aux inégalités d'accès aux formations et aux métiers.

## 2. Observations sur les indicateurs

Les indicateurs sont tout à fait pertinents et permettent d'avoir une vision globale de la problématique de l'égalité femmes-hommes dans la voie de formation par l'apprentissage.

### 2.4 - La formation continue

Sur proposition de MM. Norbert HELLUY et Franck PELLERIN,  
au nom de la Commission « Formation - enseignement supérieur »

Le CESER note positivement la volonté du Conseil régional d'initier et de soutenir les actions menées par ses partenaires de la formation en matière de promotion de l'égalité femmes-hommes. Il note également très positivement l'engagement des organismes de formation et des CFA dans cette démarche. Mais force est de constater qu'il reste de gros efforts à fournir dans des secteurs très peu féminisés comme le bâtiment, la mécanique, l'industrie ou, à l'inverse, très peu masculinisés comme le secrétariat ou la coiffure.

Le CESER invite le Conseil régional à poursuivre sa politique de sensibilisation auprès des organismes de formation, voire à les inciter à développer un dialogue avec les entreprises pour réfléchir ensemble sur les freins à lever et sur la communication à envisager vers le grand public, les familles et/ou vers les établissements d'enseignement du premier cycle.

### 2.5 - L'enseignement supérieur et la recherche

Sur proposition de MM. Alain CHARRAUD et Pascal OLIVARD  
au nom de la Commission « Formation - enseignement supérieur »

Sur proposition de M. Antoine DOSDAT  
au nom de la Commission « Aménagement et développement des territoires, environnement »

## 1. Observations générales

La partie « contexte national et régional » présente une tentative d'analyse globale de la problématique de l'égalité entre les femmes et les hommes. Cette analyse est partielle et grandement perfectible. Il est en effet difficile de comprendre la logique qui y est suivie, avec la référence par exemple à une initiative irlandaise qui n'apporte rien à l'exposé. Cette section du rapport devrait permettre de se prononcer sur les inégalités d'accès femmes-hommes à l'enseignement supérieur en Bretagne. Or, d'une part, elle ne fournit les chiffres relatifs à l'ensemble des étudiants que pour la France entière seulement, et d'autre part, les chiffres relatifs aux doctorants que pour la seule Bretagne. Enfin il est parfois difficile de savoir si les données concernent le niveau national ou le niveau régional. Il aurait été préférable que cette section se focalise sur la question du doctorat et des post-doctorats pour laquelle le Conseil régional mobilise des financements importants.

En l'absence de données comparables Bretagne-France entière, on en est réduit à des constats généraux et bien connus sans doute valables aussi pour la Bretagne : notamment la forte et très dommageable désaffection des jeunes filles pour les études scientifiques, et notamment pour les sciences de l'ingénieur.

En matière d'actions régionales spécifiques, le CESER note avec intérêt l'appui du Conseil régional aux initiatives de l'Université Bretagne-Loire, de Rennes 2 et de l'École nationale supérieure (ENS) Rennes notamment, ainsi que la mise en place d'un Extranet recherche qui permettra de suivre des indicateurs sexués.

## 2. Observations sur les indicateurs

Les deux indicateurs sont pertinents car ils permettent de croiser « taux de pression » et « taux de succès » sur les deux dispositifs financés par le Conseil régional (doctorat et post-doctorat).

Le tableau statistique sur les bénéficiaires des allocations de recherche doctorale montre une inquiétante dégradation du nombre et du pourcentage de jeunes femmes candidates ou bénéficiaires d'un financement de thèse. Il montre toutefois que « taux de pression » et « taux de succès » sont très proches, voire donne un léger avantage aux jeunes femmes.

La dégradation est moins sensible concernant le financement des post-doctorat par le dispositif Stratégie d'attractivité durable.

### 2.6 - Les langues de Bretagne

Sur proposition de M. Jean-Marc CLERY et de Mme Joëlle DEGUILLAUME  
au nom de la Commission « Formation - enseignement supérieur »

#### 1. Observations générales

Concernant le contexte national, le rapport fait référence de manière intéressante à la précision apporté par la loi de novembre 2016 de modernisation de la justice qui a précisé la définition de la discrimination, notamment en matière de langue.

S'agissant des deux types d'aides accordées par le Conseil régional en faveur de l'enseignement bilingue, le rapport précise que la part des femmes dans l'ensemble des bénéficiaires des aides *Skoazell* correspond globalement au même ordre de surreprésentation des femmes dans les métiers de l'enseignement.

Le CESER avait demandé une comparaison de ces données avec la répartition globale par sexe des étudiants au niveau Master. Le constat d'une absence de telles données à l'Université étonne, de même que l'absence de données au niveau de l'Académie de Rennes concernant la répartition par sexe des enseignant.e.s du premier et du second degrés. Cela étonne d'autant plus qu'un bilan social est établi par le Rectorat pour le Comité technique académique.

#### 2. Observations sur les indicateurs

Le CESER apprécie la présence cette année de données chiffrées par sexe à chaque ligne des tableaux récapitulatifs des dispositifs. Les informations sur la composition des commissions *Skoazell* et *FALB* sont également appréciables.



## Partie 3 – Développement économique et emploi

### 3.1 - L'emploi et l'égalité professionnelle

Sur proposition de Mme Isabelle AMAUGER et Mme Marie-Christine LE GAL  
au nom de la Commission « Développement économique et recherche »

#### 1. Observations générales

Le Conseil régional affirme, dans le cadre du Contrat de plan État Région, son engagement pour favoriser l'égalité professionnelle. Les actions se déclineront donc sur la période 2015-2020. Pour 2016, le Conseil régional a recensé les aides spécifiques apportées aux femmes en création/reprise d'entreprise. Le CESER note que la collectivité s'engage ainsi dans le soutien de projets visant une plus grande égalité dans le monde professionnel. Cependant pour 2016 les actions mises en œuvre restent limitées, et la part des femmes accompagnées est en baisse sensible.

#### 2. Observations sur les indicateurs

L'indicateur retenu par le Conseil régional concernant l'aide à la création d'entreprise prend en compte le nombre de femmes accompagnées par différentes structures et leur pourcentage par rapport aux hommes. Le CESER constate la baisse, en 2016, du nombre (300) et de la part (37 %) des femmes accompagnées, ce qui en porte la part sous l'objectif de 40 % fixé par le Plan Interministériel pour l'égalité professionnelle. Des mesures incitatives auprès des structures d'aides à la création et d'accompagnement ciblées devront être proposées par le Conseil régional. Le CESER suivra avec attention leur mise en œuvre et leur évaluation.

Le CESER regrette qu'en complément de ces données, il ne soit pas apporté d'indicateurs sexués concernant l'emploi salarié.

### 3.2 - L'économie sociale et solidaire

Sur proposition de Mme Isabelle AMAUGER  
au nom de la Commission « Développement économique et recherche »

Sur proposition de Mme Sylvie GUILBAUD  
au nom de la Commission « Qualité de vie, culture et solidarités »

#### 1. Observations générales

Concernant les éléments de contexte, le CESER juge que le fait de comparer la part de salariées des associations et celle des présidentes n'est pas pertinent, l'accès aux responsabilités électives étant totalement différente du salariat, ce qui ne retire rien à la pertinence de l'un et l'autre de ces indicateurs.

Au vu de ce paragraphe, le CESER relève que l'ESS n'est pas épargnée par les différences sectorielles en termes de féminisation des emplois. Néanmoins, les modes de gouvernance propres à l'ESS apparaissent plus favorables à l'égalité, notamment salariales.

## 2. Observations sur les indicateurs

Les indicateurs proposés montrent que les femmes bénéficient fortement des accompagnements régionaux. Ainsi, plus de la moitié du budget dédié à des projets d'innovation sociale a bénéficié à des femmes (pour 44 % des projets) – des taux plus importants qu'observés pour les autres formes d'accompagnement (voir 3.1) . Comme pour l'agriculture, ces données semblent indiquer que les femmes auraient, en proportion, plus tendance que les hommes à porter des projets innovants, liés à certaines formes de transition et ancrés territorialement.

### 3.3 - L'agriculture

Sur proposition de MM. Henri DAUCE et Didier LUCAS  
au nom de la Commission « Développement économique et recherche »

#### 1. Observations générales

Le Conseil régional présente le contexte régional et national de l'agriculture et met en avant son projet « *Agricultrices de Bretagne : visibilité, égalité et responsabilité professionnelle* » en évoquant un colloque en décembre dernier, auquel les organisations patronales agricoles ont été invitées à prendre toute leur part. Au-delà de cela, le rapport ne propose pas de présentation d'actions et de résultats concrets à ce projet. Aussi, il serait pertinent d'avoir un détail des actions et objectifs du Conseil régional concernant la place des femmes en agriculture.

#### 2. Observations sur les indicateurs

Il n'y a pas à proprement parler de présentation d'indicateurs précis, excepté la part des femmes bénéficiaires de la dotation aux jeunes agriculteurs.

Compte tenu de l'intitulé du projet cité plus haut, il pourrait être judicieux de présenter des indicateurs en termes de rôle et d'implication des femmes en agriculture, non seulement en tant que chefs d'exploitations mais également en termes de visibilité et d'engagements professionnels en agriculture.

Il est par ailleurs fait une présentation de la typologie de l'installation des femmes en agriculture en Bretagne. Ces éléments permettent de constater que la part des femmes s'engageant dans des filières émergentes (transformation à la ferme, circuits courts, agriculture biologique) est plus importante que leur poids dans le total des installations. Ceci montre, une fois de plus, que la féminisation des activités et des métiers est propice à leur évolution.

En complément, il serait intéressant de disposer d'indicateurs apportant une vision plus globale de la féminisation de la profession, alors que celle-ci semble progresser.

### 3.4 - L'économie maritime

Sur proposition de MM. Gérald HUSSENOT et Jean-Yves LABBE  
au nom de la Commission « Développement économique et recherche »

#### 1. Observations générales

Si la part des emplois féminins reste globalement minoritaire dans l'économie maritime, le CESER note que les actions du Conseil régional vont dans le sens de l'égalité professionnelle.

Il observe que la remarque faite lors du précédent avis sur la présentation graphique des taux de féminisation des différents secteurs maritimes a été observée puisque le détail des postes est fourni. Néanmoins, la suggestion de tenir compte des emplois féminins au sein des organismes scientifiques, des structures professionnelles, des services sociaux des Armées, etc. mériterait d'être étudiée.

Par ailleurs, le CESER renvoie aux sept pistes d'actions développées au titre de l'enjeu n° 5 « *l'égalité femmes-hommes* » de son rapport sur « *Les formations aux métiers de la mer pour conforter la Bretagne comme grande région maritime* » (septembre 2015).

Une vérification de cohérence des chiffres-clés semblerait nécessaire lorsqu'il est écrit que les femmes pêcheuses embarquées représentent 10 % des effectifs et qu'elles représentent en même temps 1 % des marins pêcheurs. Sans explications, ces chiffres sont difficilement compréhensibles.

#### 2. Observations sur les indicateurs

Le CESER observe que si aujourd'hui « *les femmes représentent 25 à 35 % des effectifs pour des formations qui permettent de commander des petites unités ou de travailler à bord, comme matelot.e* », cela constitue une proportion notoire pour une activité embarquée historiquement masculine. Cette évolution encourageante ne doit pas masquer les inégalités persistantes ni les disparités en fonction des secteurs et des métiers. Par exemple, les femmes sont moins nombreuses à diriger des entreprises conchylicoles ou à s'inscrire en lycée professionnel maritime, tandis qu'elles sont plus nombreuses à occuper des emplois atypiques (saisonniers ou à temps partiel notamment).

## 4 - Équilibre des territoires

### 4.1 - L'observation et la planification

Sur proposition de M. Jean-Edmond COATRIEUX  
au nom de la Commission « Aménagement et développement des territoires, environnement »

#### 1. Observations générales

Dans le cadre des initiatives portées par la Région Bretagne et ses partenaires en matière d'observation, le Conseil régional rappelle « qu'afin d'agir, il faut produire de la connaissance notamment par la production de données sexuées ».

Le CESER rappelle que les premiers éléments issus de ces analyses mettent en évidence des disparités entre les territoires mais aussi au sein des territoires en matière de précarité, d'accès aux soins etc.

Le CESER rappelle par conséquent la nécessité de se doter d'un Observatoire des territoires ambitieux et cohérent sur l'ensemble des territoires de Bretagne.

## 2. Observations sur les indicateurs

Le CESER note avec satisfaction l'augmentation de la part des femmes dans l'animation des pôles métiers et la représentation du Conseil régional dans le cadre du projet GéoBretagne.

### 4.2 - La contractualisation territoriale

Sur proposition de Mme Marie-Pierre SINOÛ  
au nom de la Commission « Aménagement et développement des territoires, environnement »

#### 1. Observations générales

Le CESER se félicite de l'attention portée par le Conseil régional à la place et au rôle des femmes dans les instances de gouvernance ou d'animation des territoires.

Au regard des chiffres donnés sur la situation des femmes vivant en quartiers politique de la ville, le CESER insiste sur la nécessité de disposer de données et d'analyses sexuées.

#### 2. Observations sur les indicateurs

Le CESER note que la proportion de femmes dans les Comités uniques de programmation (CUP) n'a pas évolué entre 2015 et 2016. Comme dit l'an dernier, cela s'explique principalement par la faible représentation des femmes au sein des instances exécutives des EPCI. Leur gouvernance fortement masculine se répercute ainsi directement sur la composition des CUP : pour rappel, 37 % des exécutifs des EPCI sont exclusivement masculins en Bretagne.

Le CESER se félicite du taux de participation des femmes à l'événement « Les territoires innovent » organisé en octobre 2016.

Le CESER note avec satisfaction que la politique volontariste du Conseil régional pour intégrer des femmes dans la gouvernance du Réseau rural breton, en élargissant l'appel à volontariat à de nouveaux types de structures notamment celles agissant pour les droits des femmes, permet d'atteindre un taux de 41,4 % de féminisation au sein de la Commission de pilotage.

## Partie 5 – Connexion des territoires et des populations

### 5.1 - Le numérique

Sur proposition de Mme Béatrice COCHARD et M. Pascal OLIVARD  
au nom de la Commission « Formation - enseignement supérieur »

Au vu de cette présentation, le CESER attire l'attention sur le fait que le numérique ne doit pas s'envisager que dans l'enseignement supérieur, car il est partout.

Il invite à impliquer davantage les entreprises et les écoles dans la promotion des métiers du numérique auprès des publics dès le plus jeune âge (collège). Il invite également à donner à voir toutes les utilisations professionnelles du numérique, aux élèves dès le collège, mais aussi, notamment, aux acteurs de l'orientation.

Pour le forum femmes et numérique qui est une bonne initiative, le CESER considère qu'il faut effectivement s'adresser aux demandeuses d'emploi. Il suggère par ailleurs d'impliquer les collèges, les lycées et les grandes écoles dans sa préparation.

### 5.2 - Les mobilités et les transports

Sur proposition de MM. Jean-Luc PELTIER et Jacques UGUEN  
au nom de la Commission « Aménagement et développement des territoires, environnement »

#### 1. Observations générales

Le CESER note que les femmes sont plus nombreuses à utiliser les transports en commun sur les distances courtes et moyennes et restent majoritaires sur les distances plus longues avec 52 %.

Le CESER note avec satisfaction l'élargissement de la lutte contre le harcèlement et les agressions sexistes dans les transports en commun, démontrant ainsi une prise de conscience à l'échelle de plusieurs pays et se félicite de la mobilisation des pouvoirs publics en France sur les sujets ayant trait à la sécurité et notamment la lutte contre le harcèlement et les agressions sexistes à l'encontre des femmes dans les transports en commun. A ce titre, il exprime le souhait que soient maintenus des personnels formés à ces risques tant à bord des trains TER que des autocars circulant sur le territoire régional.

#### 2. Observations sur les indicateurs

Le CESER note que désormais les femmes sont majoritaires au sein des usager.e.s du TER avec la carte KorriGo comme des abonné.e.s.

Le CESER relève la baisse entre 2015 et 2016 de la représentation des femmes au sein des instances de concertation du transport public régional. Ne reposant que sur la présence aux Comités de lignes et au comité des partenaires (145 personnes en 2016), le CESER souhaiterait que cet indicateur soit proposé au niveau des Autorités organisatrices de la mobilité (AOM).

## Partie 6 – Rayonnement et vitalité

### 6.1 - Le sport

Sur proposition de Mme Catherine TANVET  
au nom de la Commission « Qualité de vie, culture et solidarités »

#### 1. Observations générales

En France, les femmes représentent 37 % des licencié.e.s des fédérations sportives et 37 % des sportif.ve.s de haut niveau. Pour autant, elles représentent moins de 20 % des dirigeant.e.s dans les différents niveaux d'instances du sport. Côté médiatisation, le sport féminin souffre d'une très faible visibilité avec trop peu de couvertures de magazine ou bien encore avec seulement 15 % de programmes télévisés. Enfin, aucune sportive française ne figure dans le top 50 des sportif.ve.s les mieux payé.e.s.

En Bretagne, la part de la population licenciée dans un club sportif est de 32 %, ce qui en fait, sur la base de ce critère, la deuxième région sportive de France. Un important maillage territorial – notamment grâce aux nombreuses associations – est également à mettre au compte de ce constat positif. Toutefois, la représentation des femmes dans les instances dirigeantes sportives régionales se situe au même niveau qu'au niveau national.

#### 2. Observations sur les indicateurs

##### *Indicateur n°1 : le Chèque sport*

Bien que le nombre de bénéficiaires du Chèque sport ait continué à augmenter régulièrement depuis 3 ans, la part des jeunes filles n'a que peu évolué (de 32 % à 36 % depuis 2013). De plus, il est régulièrement constaté un abandon de la pratique sportive au moment de l'adolescence bien plus important chez les filles (25 %) que chez les garçons (15 %).

Ce sont souvent dans les disciplines de sports collectifs que l'on retrouve l'utilisation la plus importante du Chèque sport avec un palmarès « football, basket et handball » pour les garçons et « basket, handball, athlétisme » pour les filles. Il est toutefois à noter une progression constante de la pratique du football chez les filles avec un engouement du public de plus en plus important.

Néanmoins, il reste que le Chèque sport est insuffisamment utilisé par les jeunes pour accéder à une pratique sportive régulière. L'évaluation demandée au Conseil régional par le CESER Bretagne, et celle effectuée en parallèle par le Comité régional olympique et sportif (CROS) Bretagne sur ce dispositif, ont permis de modifier ses orientations tout « *en maintenant un budget identique et en le réorientant vers le sport scolaire et l'émergence de projets dans les territoires politiques de la ville et les bassins de vie ruraux* ».

##### *Indicateur n°2 : les aides régionales*

Les aides de participation financière régionales sont visibles à plusieurs niveaux :

- les déplacements dont la part dédiée à une discipline « féminine » est en augmentation de 7 % par rapport à 2015 (24 %) ;

- le nombre de participation à des manifestations de renommée régionale est en stabilisation. Il faut néanmoins remarquer que la dotation financière à 2 événements majeurs « Tennis » Femmes et Hommes en 2016 a été traitée de façon équitable ;
- le Sport de haut niveau (SHN), dont le nombre de sportif.ve.s est globalement en diminution globalement mais avec une constante en matière financière ;
- le Chèque Sport ;
- et enfin les Centres de formation de clubs phares passés de 4 à 5 avec une valorisation de la participation financière à une discipline « féminine » à hauteur de 50 %.

Les indicateurs 2016 affichent donc une nette augmentation du soutien financier de la Région à destination des sportives.

Le CESER observe qu'il y a une volonté affichée du Conseil régional d'accompagner tant la féminisation des instances que la promotion des sports « au féminin » ou bien encore leur soutien financier. Cette promotion passe également par l'exemplarité et la vitrine de la cérémonie des Trophées organisée par la Région Bretagne depuis 27 ans et qui permet de mettre en lumière les sportives et sportifs breton.ne.s en les récompensant dans 3 catégories : sportif.ive de l'année, espoir et équipes.

Selon le Ministère des sports, « *d'un enjeu d'affirmation du droit des femmes pour participer au sport dans toutes ses dimensions, la politique de féminisation du sport évolue vers l'enjeu d'égalité réelle entre les femmes et les hommes dans le sport. Cette égalité réelle doit être mise en œuvre autant dans les conditions d'accès à la pratique sportive, que celles aux fonctions de direction et d'encadrement du sport ou de sa valorisation médiatique, économique et sociale. Ce parcours devrait conduire à lutter contre les stéréotypes et les violences sexistes et, in fine, à valoriser les bénéfices de la mixité pour le sport<sup>1</sup>* ». Le CESER souhaite que le Conseil régional s'associe à cette dynamique aux côtés de l'État en région.

## 6.2 - La culture

Sur proposition de Mme Marie-France THOMAS et M. Patrice RABINE  
au nom de la Commission « Qualité de vie, culture et solidarités »

Au niveau national, comme au niveau régional, les femmes se retrouvent davantage dans les fonctions supports que dans les fonctions de direction. Le monde de l'art et de la culture n'est pas exemplaire sur ce point, alors qu'on aurait pu attendre de lui qu'il le soit. Selon un rapport du Sénat, dans certains secteurs artistiques on peut même parler de véritable discrimination.

Depuis les premiers rapports de Reine Prat en 2006 et 2009, de nombreuses études ont suivi l'évolution de la place des femmes dans la culture. Année après année, elles ont toutes constaté que la situation évoluait peu ou très lentement et que, dans certains cas, elle se détériorait. Notre région ne fait pas exception, comme le confirme l'édition 2016-2017 du diagnostic *HF Bretagne* mentionnée dans le RADD 2016.

Le CESER se félicite que le Conseil régional de Bretagne soit attentif à la composition paritaire des conseils d'administration des EPCC, des comités de lecture « Cinéma et audiovisuel », du Conseil culturel de Bretagne. Il note avec satisfaction que toutes les conventions pluriannuelles d'objectifs signées avec des structures culturelles encouragent désormais la prise en compte de l'égalité femmes-hommes.

En conditionnant les subventions à l'atteinte d'objectifs d'égalité femmes-hommes, notre région pourrait en effet imposer une temporalité et des indicateurs d'évaluation concernant la parité dans les instances de décision, l'équilibre des nominations aux postes de direction, l'équilibre des programmations (tant sur le

1 <http://www.sports.gouv.fr/pratiques-sportives/le-sport-pour-tous/Sport-au-feminin-11071/> (le 5/06/2017)

versant des écritures que sur celui des mises en scène), l'accès aux moyens de production (dans lesquels la part des aides publiques est prépondérante), l'égalité salariale.

## 6.3 - La santé

Sur proposition de Mme Zoë HERITAGE et M. Sylvère QUILLEROU  
au nom de la Commission « Qualité de vie, culture et solidarités »

### 1. Observations générales

Dans un document important comme le RADD (365 pages), le CESER trouve décevant que la sous-partie dédiée à la santé ne concerne que 2 pages situées à la fin, dans le Rapport « Égalité Femmes – Hommes ».

Le CESER souligne que la différence d'espérance de vie entre les femmes et les hommes reste encore importante, en défaveur des hommes (82 ans pour les femmes comparé à 78 ans pour les hommes). Il invite le Conseil régional, dans le cadre de sa participation à l'élaboration du futur Projet Régional de Santé (PRS), ou par tout autre voie, à souligner plus régulièrement le fait que la santé des hommes n'est toujours pas égale à celle des femmes. Il est peut-être nécessaire de renforcer les programmes de prévention tels que la lutte contre l'alcoolisme, le suicide et les cancers masculins, et ce dès le plus jeune âge.

Par ailleurs, afin de prévenir et de lutter contre les inégalités sexuées chez les enfants, les adolescent.e.s et les jeunes adultes, le CESER souhaite que le Conseil régional intervienne auprès de ses partenaires (Agence régionale de santé, Rectorat d'académie, Missions locales, Centres de formation des apprentis...) pour qu'une plus grande attention soit portée à la disponibilité des infirmier.e.s scolaires dans les établissements, au redéploiement d'un service suffisamment étoffé de médecins scolaires et, d'une manière générale, des professionnels de santé intervenant auprès des jeunes. Il en va de même face à la représentation insuffisante des gynécologues médicaux et obstétricien.ne.s. Les sages-femmes et maïeuticiens exerçant en libéral, bien que peu nombreu.ses.x en Bretagne (317 en Bretagne d'après l'annuaire électronique de l'Ordre des sages femmes), pourraient être cités dans l'offre de soins.

### 2. Observations sur les indicateurs

L'absence d'indicateur dans cette sous-partie ne permet pas de formuler des observations.

## 6.4 - Les politiques de coopération et solidarité internationale

Sur proposition de M. Pierre BARBIER  
au nom de la Commission « Qualité de vie, culture et solidarités »

En ce qui concerne la répartition filles-garçons dans les aides à la mobilité internationale, les statistiques 2016 comme celles de 2015, nous indiquent que les filles sont majoritairement concernées.



## 6.5 - La promotion de tous les droits

Sur proposition de Mme Annie GUILLERME  
au nom de la Commission « Formation - enseignement supérieur »

Sur proposition de Mme Viviane SERRANO  
au nom de la Commission « Qualité de vie, culture et solidarités »

### 1. Observations générales

Le Conseil régional rappelle que, dans une société démocratique, l'accès aux droits et son exercice doivent être permis et garantis à chacune et chacun. Mais, pour certaines et certains, les obstacles se dressent et les placent dans une situation inégalitaire par rapport aux droits notamment dans le processus dit du « non recours » qui s'exprime par la non-connaissance, la non-proposition, la non-réception et la non-demande au niveau des droits.

Le Conseil régional indique que des populations sont particulièrement fragilisées dans le domaine : les familles monoparentales, les femmes immigrées et les personnes qui subissent des violences sous toutes leurs formes (agressions sexistes, sexuelles, homophobie, lesbophobie) dont la majorité sont des femmes.

Le CESER de Bretagne partage l'ambition démocratique du Conseil régional en faveur de la promotion des droits pour chacune et chacun (qu'il intègre aussi dans ses études et travaux) et approuve le soutien du Conseil régional aux réseaux associatifs qui œuvrent dans ce sens.

### 2. Observations sur les indicateurs

Le CESER de Bretagne aurait souhaité, qu'au delà des constats des difficultés rencontrées, il y ait plus d'éléments concernant l'appui du Conseil régional à la promotion de l'accès aux droits sur l'ensemble des territoires bretons.

## Vote sur l'Avis du CESER de Bretagne

### Rapport d'activité et de développement durable 2016

Nombre de votants : 91

Ont voté pour l'avis du CESER : 87

René LE PAPE (CCIR), Jean-François LE TALLEC (CCIR), Dominique LECOMTE (CCIR), Evelyne LUCAS (CCIR), Emmanuel THAUNIER (CCIR), Edwige KERBORIOU (CRAB), Laurent KERLIR (CRAB), Emmanuelle TOURILLON (CRMA), Patrick CARE (UE-MEDEF), Béatrice COCHARD (UE-MEDEF), Christine LE GAL (UE-MEDEF), Jean-Bernard SOLLIEC (UE-MEDEF), Serge LE FLOHIC (UPA), Lucien TRAON (CPME), Franck PELLERIN (Par accord FRSEA-CRJA), Henri DAUCE (Confédération paysanne de l'Ouest), Patrice LE PENHUIZIC (Par accord FRCIVAM-IBB), Jean-Yves LABBE (Bretagne pôle naval), Gérald HUSSENOT (CRPMEM), Hervé JENOT (Par accord Comités régionaux de la conchyliculture de Bretagne nord et Bretagne sud), Philippe LE ROUX (UNAPL), Sylvère QUILLEROU (CNPL), Joëlle DEGUILLAUME (Par accord entre les Unions régionales des professionnels de santé URPS), Jean-Philippe DUPONT (Par accord SNCF-RTF-EDF-ERDF-RTE-GDF-SUEZ-La Poste), Isabelle AMAUGER (URSCOP), Martial WESLY (Comité régional de la fédération bancaire française), Françoise BOUJARD (CFDT), Michel CARADEC (CFDT), Norbert HELLUY (CFDT), Marie-Madeleine HINAULT (CFDT), Patrick JAGAILLE (CFDT), Chantal JOUINEAUX (CFDT), Véronique LAUTREDOU (CFDT), Véronique LE FAUCHEUR (CFDT), Thierry LEMETAYER (CFDT), Catherine LONEUX (CFDT), Gilles POUPARD (CFDT), David RIOU (CFDT), Marie-Pierre SINOUE (CFDT), Joël SIRY (CFDT), Jacques UGUEN (CFDT), Olivier CAPY (CGT), Jean-Edmond COATRIEUX (CGT), Claudine CORNIL (CGT), Stéphane CREACH (CGT), Françoise LE LOARER (CGT), Thierry LENEVEU (CGT), Jean-Luc PELTIER (CGT), Nadine SAOUTI (CGT), Gaëlle URVOAS (CGT), Annie COTTIER (CFTC), Pierre EUZENES (CFTC), Catherine TANVET (CFE-CGC), Bertrand LE DOEUFF (UNSA), Jean-Marc CLERY (FSU), Lionel LE BORGNE (URAF), Annie GUILLERME (URCIDFF), Nadia LAPORTE (FCPE), Guylaine ROBERT (APEL), Marie-Martine LIPS (CRESS), Joseph-Bernard ALLOUARD (Mouvement Agir Tous pour la Dignité), Pierre BARBIER (Coordination des associations de solidarité internationale), Jacqueline PALIN (CROS), Jean KERHOAS (Nautisme en Bretagne), Gérard CLEMENT (Par accord CLCV-UFC-Que choisir), Hervé LATIMIER (Kevre Breizh), Patrice RABINE (Théâtre de Folle Pensée), Alain LE FUR (UNAT), Carole LE BECHEC (Réseau Cohérence), Jean-Emile GOMBERT (Universités de Bretagne), Pascal OLIVARD (Universités de Bretagne), Alain CHARRAUD (Conférence des directeurs des Grandes écoles de Bretagne), Anne-Claude LEFEBVRE (Par accord CRITT-Centres techniques de Bretagne), Jean LE TRAON (IRT B-COM), Antoine DOSDAT (IFREMER), Patrick HERPIN (INRA), Bertrand LAOT (Union régionale de la Mutualité française), Didier GILBERT (Par accord CPAM-CAF-RSI-MSA), Bernard GAILLARD (CRSA), Léa MORVAN (CRIJ), Yannick HERVE (CRAJEP), Marie-Pascale DELEUME (Eau et rivières de Bretagne), Jean-Yves PIRIOU (Eau et rivières de Bretagne), Alain THOMAS (Bretagne vivante), Michel CLECH (REEB), Jean-Yves MOELO (Personnalité qualifiée environnement et développement durable), Christian COUILLEAU (Personnalité qualifiée)

Ont voté contre l'avis du CESER : 0

Se sont abstenus : 4

Joël JOSSELIN (FO), Annie KERHAIGNON (FO), Fabrice LERESTIF (FO), Pierrick SIMON (FO)

**Adopté à l'unanimité**



## Intervention de Mme Catherine LONEUX Union régionale interprofessionnelle de la CFDT Bretagne

La CFDT remercie le Conseil régional pour ce rapport d'activité et salue sa qualité, notamment dans sa première partie qui décrit de façon pédagogique et illustrée une année d'actions du Conseil régional. Nous rejoignons l'avis du CESER sur ce rapport, et nous souhaitons intervenir sur quelques points particuliers.

Concernant le programme 101 « contractualiser avec les territoires autour d'enjeux partagés », la CFDT rejoint l'analyse du Conseil régional sur le dynamisme des comités uniques de programmation suite à la mise en œuvre des 21 contrats de partenariat avec les Pays et les îles du Ponant.

Elle s'interroge toutefois sur les conséquences de la contractualisation directe de la région avec les EPCI en matière économique. Tout d'abord car la société civile en est exclue, seules les collectivités territoriales étant concernées, et ensuite parce que cette contractualisation risque d'avoir des répercussions sur les contrats de partenariat, la frontière entre les projets relevant de l'économie et ceux relevant de l'attractivité des territoires n'étant pas clairement définie. Cette clarification doit selon la CFDT intervenir avant la signature de la clause de revoyure. Enfin, la CFDT regrette le seuil établi par la région pour les crédits de fonctionnement, privant de fait de nombreuses associations du financement de leurs projets qui reposent surtout sur des crédits de fonctionnement. Les crédits d'investissement sont essentiellement le fait des projets des collectivités.

Concernant le programme 102 et en particulier le projet d'« Observatoire des territoires », la CFDT souhaite que ce projet ne soit pas porté seulement par le Conseil régional et les départements, mais soit bien un outil partagé, au service des acteurs du développement. Le développement équilibré de la Bretagne est un enjeu majeur, car des mutations multiples sont en cours dans les territoires. Il est donc indispensable que cet observatoire associe des représentants des différentes composantes de la société bretonne et qu'il soit réellement un outil de partage d'information et d'aide à la décision. Les bases de données sont bien sûr nécessaires mais il s'agit surtout d'analyser de façon collective les mutations en cours pour pouvoir préparer ensemble l'avenir des territoires bretons. En ce sens cet observatoire des territoires ne peut qu'être partie intégrante de l'observation régionale relative au développement, économique, environnemental social et sociétal. A ce titre, l'observation des territoires sera primordiale dans l'élaboration de la méthode de diagnostic emploi formation orientation inscrite dans le cadre du CPRDFOP.

Concernant le programme 103, « Soutenir l'aménagement et le développement des usages numériques », la CFDT rappelle l'importance du déploiement du Très Haut Débit, peu importe la technologie retenue. Elle partage l'inquiétude exprimée dans l'avis du CESER : au vu des indicateurs remontés, il semble bien que la tranche 1 ait pris du retard. À quoi est-il dû et comment sera-t-il rattrapé ? Deux questions auxquelles il convient de répondre rapidement pour éviter que ce projet ne dérape plus encore.

Concernant la mission 2 « Pour une économie dynamique au service de filières fortes et créatrices d'un emploi durable », la CFDT constate encore une fois les difficultés du document à mettre en lumière des indicateurs mesurant les résultats de l'action du Conseil régional en faveur de l'emploi. Certes, les chiffres en tête de chapitres montrent que globalement la Bretagne s'en tire plutôt mieux que la moyenne des autres régions, pour autant il est difficile de faire un lien entre ces chiffres et les actions menées.

Par ailleurs, la CFDT tient à rappeler l'importance de la notion d'emplois durables. Si le chômage est le mal majeur auquel tout le monde convient de s'attaquer, il reste que ce n'est pas le seul mal dont souffre notre société.

Ainsi la précarité ne cesse d'augmenter pour nombre de citoyens, et plus que jamais la notion de durabilité et de qualité des emplois doit être développée. C'est en effet l'une des conditions majeures à la construction d'une économie de la qualité.

Concernant la formation, la CFDT apprécie les éléments fournis dans ce rapport qui permettent de mieux mesurer les efforts fournis par le Conseil régional en matière de formation professionnelle, tant initiale que continue avec un effort conséquent dans le cadre du plan d'urgence pour l'emploi qui fera l'objet d'une évaluation qualitative à posteriori. Elle aurait néanmoins souhaité trouver dans ce rapport davantage d'indicateurs qualitatifs, particulièrement concernant le programme 305 sur la mise en œuvre de l'agenda d'accessibilité et sur l'évolution de l'état du patrimoine bâti des lycées et concernant le programme 311, pour lequel nous nous interrogeons sur la nature des coopérations entre l'Enseignement Supérieur et la Recherche, et la Région.

Sur le rapport « Égalité femmes hommes », la CFDT partage l'analyse du Conseil régional concernant les difficultés rencontrées en matière de mixité dans certains métiers et soutient les actions engagées, mais souhaite qu'elles soient renforcées pour permettre aux jeunes gens, dès le collège, avec la participation importante des acteurs économiques des métiers concernés, de modifier les représentations sexuées des métiers et professions afin qu'ils puissent s'y projeter. Cette problématique de la mixité devra par ailleurs faire l'objet d'une analyse approfondie, en transversalité de tous les chantiers du CPRDFOP comme dans l'élaboration du schéma de l'apprentissage et de celui des formations sanitaires et sociales. En effet force est de constater que les actions pourtant volontaristes menées à ce jour ne portent pas les effets escomptés avec en filigrane le maintien d'inégalités entre certaines filières, inégalités qui desservent souvent les femmes.



## Intervention de Mme Nadia LAPORTE Bureaux départementaux des fédérations des conseils des parents d'élèves des écoles publiques (FCPE)

J'interviens au nom de l'Union régionale des Conseils départementaux de parents d'élèves FCPE sur le Rapport d'activité par Programmes 2016 (Programmes 302 à 310) du Conseil régional.

Sur le programme 305, la FCPE approuve à nouveau l'élaboration par le Conseil régional d'un schéma directeur décliné en plans d'actions sur 2 ans en ce qui concerne son intervention sur le patrimoine bâti des 116 lycées publics. Ce schéma et les plans qui en découlent permettent une meilleure lisibilité et un pilotage plus efficace de l'action publique régionale. Nous regrettons toutefois la stabilité des budgets consacrés, compte tenu des besoins immenses liés à la démographie lycéenne, à la vétusté de la plupart des établissements et aux besoins liés à la mise aux normes et en accessibilité des établissements ainsi qu'à la mise à niveau des réseaux informatiques internes.

Nous avons d'autre part relevé dans les documents présentés le chiffre d'environ 7% des établissements qui ne bénéficient pas d'un avis favorable de la commission de sécurité, ce qui pose évidemment question et nous demandons des informations complémentaires sur les établissements concernés, sur l'objet des avis défavorables de poursuite d'activité et sur les suites qui y sont données.

En parallèle, la FCPE émet des réserves quant à la participation importante de la Région (22M€ de crédits mandatés en 2016, programme 304) dans les investissements immobiliers des établissements privés sous contrat, dans leurs besoins de construction, de rénovation, de mise aux normes. La Bretagne voit culturellement et traditionnellement un nombre d'élèves relativement important scolarisé dans le réseau privé catholique et nous respectons ce choix à l'écart de toute posture caricaturale.

La loi autorise, encadre et limite la participation de fonds publics dans les dépenses d'investissements immobiliers de locaux d'enseignement dont la collectivité territoriale n'est pas propriétaire; mais la hauteur de cet engagement est un choix politique que nous ne partageons pas, étant donnée l'importance des besoins du bâti dans le réseau public dont la Région a directement la charge. Nous regrettons également que la participation financière régionale soit uniquement conditionnée à un contrôle de recevabilité des dossiers présentés dans le cadre d'une nomenclature certes revue en 2016 et rendue plus contraignante, mais qu'elle ne fasse pas également l'objet d'une participation stratégique immobilière du réseau, comme l'avis du CESER le souligne.

Dans le même ordre d'idées, la FCPE s'étonne du niveau de participation de 80% pour une règle de co-financement jusqu'ici à parts égales, dans les dépenses de fonctionnement liées au financement de matériel informatique de 30 établissements privés (programme 307) sous prétexte de difficultés liées à baisse de la collecte de la taxe d'apprentissage.

Enfin en ce qui concerne le programme 302, la FCPE regrette comme le CESER dans son avis, l'absence de présentation de bilan y compris financier au terme de la première année d'application du dispositif initié en 2016, visant à permettre ou favoriser une gestion collective de prêt gratuit des manuels scolaires aux lycéennes et lycéens. Toutefois, même en l'absence de bilan, l'observation de la faible adhésion à ce dispositif par les établissements et associations en 2016 et encore très probablement en 2017 et le grand nombre d'élèves et familles non soutenus, amènent la FCPE à réitérer ses réserves.

Le dispositif, complexe, pourtant revu en 2017 avec seulement quelques améliorations à la marge, ne tient toujours pas compte des disparités et difficultés locales et du manque de ressources humaines et financières. Il est toujours trop peu incitatif et sécurisant financièrement pour les établissements et associations qui souhaiteraient malgré tout s'y investir. Nous, parents d'élèves du réseau public, bénévoles, ne souhaitons pas nous substituer aux libraires, d'ailleurs les statuts de notre association ne nous le permettraient pas; nous ne sommes pas non plus des gestionnaires, en particulier de l'argent public. Nous restons toutefois prêts, comme nous l'avons toujours été, à participer activement partout où nous le pourrons sur le territoire et dans la mesure de nos moyens pour atteindre cet objectif de gratuité et d'égalité des chances que nous défendons avec ténacité. Nous demandons au Conseil régional que ce dispositif, louable dans ses objectifs mais très souvent inefficace en terme d'atteinte de la gratuité et profondément inéquitable, soit à nouveau réétudié en profondeur dans ses modalités et nous sommes toujours également prêts à y apporter notre concours.



## Intervention de Mme Françoise LE LOARER Comité régional CGT de Bretagne

Pour la neuvième année consécutive, le Conseil Régional rend compte de son action en présentant une démarche globale de ses réalisations dans le cadre de l'action publique, mais aussi de ses liens avec ses partenaires.

A ce sujet, la CGT abonde dans le sens de l'avis du CESER : pour une volonté de meilleure visualisation des actions et engagements partenariaux dans tous les domaines qu'ils soient financiers, organiques ou de réalisations et de projets.

Cette demande n'intervient absolument pas dans une volonté de surveillance pointilleuse de l'action des élus.es, mais dans une exigence d'appréhender au mieux les politiques publiques, dans une démarche nouvelle de contribution à leur évaluation, alors même que les partenariats, les contractualisations, les délégations se multiplient.

La CGT note, comme l'avis du CESER, l'effort pédagogique du Rapport d'Activité et de Développement Durable 2016 et suggère, dans une logique de conduite à la compréhension, de poursuivre dans ce sens.

Le rapport d'analyse par programmes (RAP) a été analysé par les commissions du CESER et l'avis général reflète les appréciations de l'Assemblée représentant la société civile organisée.

La CGT fait sienne l'appréciation du CESER sur la question de l'emploi dont l'utilisation du mot est anecdotique dans ce rapport, en renforçant cette remarque, ainsi :

- Pour la CGT, depuis maintenant de longs mois, il est observé que dans la notion de développement durable, le pilier social est d'une certaine façon rétrogradé.
- Il n'est pas concevable, pour la CGT, alors que le Conseil Régional crée un service public d'accompagnement des entreprises, qu'en parallèle d'une démarche de subvention ou de soutien financier par la sollicitation de l'argent public, que l'approche sur l'emploi ne puisse être qu'une conséquence alors qu'elle doit être un but!
- Enfin, pour la CGT, ce parti pris renvoie à la notion du Travail et des conditions dans lequel il doit être réalisé. Trop souvent quand est évoquée cette question "des conditions", la facilité consiste à aborder les conditions "de" travail, certes essentielles, mais c'est sous le prisme des conditions "du" travail qu'il faut appréhender avant tout cette question.

Enfin sur le RAP, la CGT partage pleinement l'avis quand sont évoquées les pistes d'amélioration possibles ; la question des indicateurs est primordiale puisqu'il est possible de les renseigner qu'il s'agisse du contexte, des moyens, des impacts et des résultats.

Concernant le bilan social, le choix d'intelligence du CESER de ne pas s'ingérer dans la relation entre employeur et personnels est bien ce qu'il convient de faire.

Sur les deux autres rapports de ce RADD 2016, l'un sur le Bilan des émissions de Gaz à Effet de Serre (BEGES) et sur l'égalité femmes/hommes, la CGT formule deux appréciations:

- Sur le BEGES, si cet exercice complexe est volontairement effectué annuellement, une compilation de données ne fait pas en soi une politique. Il conviendrait d'explicitier pour en tracer les perspectives et

surtout suggérer la stratégie alors que le Conseil Régional parle "de grand projet régional" nourri d'une COP Bretonne et de la phase d'élaboration du SRADDET qui devrait être structurant pour la vie collective des citoyens.ennes de la Région.

- Concernant le rapport égalité femmes/hommes, il est certainement celui qui, dans sa seconde année, permet une lecture d'une démarche volontariste. Être volontaire est une chose, exiger en est une autre et accélérer le mouvement une troisième.

Le CESER pose la question de savoir si les 6 thématiques choisies permettent de dresser un état des lieux suffisant et d'apporter les réponses appropriées.

Force est de constater qu'ici aussi la question de l'emploi salarié est d'une telle discrétion qu'il en est absent à l'exception de 2 ou 3 données dans le domaine de l'ESS (Economie Sociale et Solidaire.)

Il est dès lors possible de faire mieux !

Pour conclure, gageons qu'à l'échelon national, un chiffre clé, celui sur la question salariale, apporté par ce rapport ne se réalise pas puisqu'en effet, au rythme actuel sur la question salariale, l'égalité femmes/hommes ne serait atteinte qu'à la quasi moitié du 21<sup>ème</sup> siècle, soit en 2044 !

Dire que cette question d'égalité de salaire était portée par les protagonistes de la Commune de Paris.

Comme quoi, l'égalité est un combat !





## Intervention de M. Jean-Marc CLERY FSU Bretagne

Avec un budget de plus de 470 M€, la Mission Formation est le poids lourd du budget régional, y compris en investissement, les dépenses d'investissement dans les lycées représentant à elles seules près de 110 M€ pour l'année 2016. Bien entendu, la FSU ne pourra pas commenter de manière exhaustive l'ensemble du bilan de cette mission ; on se limitera donc à deux grands volets, la mise en œuvre du Plan de mobilisation pour l'emploi et la politique en direction des lycées publics.

Le *Plan breton de mobilisation pour l'emploi* a incontestablement occupé une place importante dans les réalisations de l'année 2016. La FSU mesure le niveau de mobilisation des acteurs pour atteindre les objectifs en nombre d'entrées en formation, et elle salue l'engagement de la Région. Mais au-delà des chiffres, il reste encore à évaluer plus qualitativement la mise en œuvre. Du point de vue des agents de Pôle Emploi, celle-ci a trop souvent fait primer l'urgence et une logique prescriptive de « *placement* », au détriment du travail à mener avec les personnes sur leurs parcours. Le suivi en a pâti et des cas d'abandons de formations ou de non-entrées post-préconisation n'ont pas pu être évités, ainsi que les tensions au niveau de certains Organismes de Formation débordés.

A cette urgence s'est ajoutée la poursuite par la direction régionale de Pôle Emploi de la politique de réorganisation des services par le redéploiement des agents, la dématérialisation accrue via les *plateformes numériques d'accompagnement*, et, pire, par la disparition de fait de l'*Accueil de premier niveau* à cause de la réduction des temps d'ouverture des agences. Tout cela bien souvent a contrarié les objectifs du *Plan pour l'emploi* au lieu d'en améliorer la réalisation.

S'agissant de la place du réseau des GRETA dans le dispositif régional de la formation continue, ceux-ci ont constaté que, parallèlement à la baisse des candidatures vers leurs établissements du fait de la montée en charge des organismes de formation, les demandes de prestation de *validation de projet VAE* n'ont cessé d'augmenter. Or, si cette mission d'expertise est gratuite pour les personnes, elle a un coût pour les GRETA qui doivent la financer sur fonds propres. Dans le même temps les GRETA ne peuvent ni se positionner sur des initiatives prises par l'État comme certaines commandes de VAE collectives dans le cadre du *Plan 500 000* ni bénéficier de subventions comme c'est le cas pour le traitement des titres professionnels. Dans un contexte concurrentiel des plus serrés, les GRETA continuent de s'interroger sur leur place dans la politique de formation continue menée en Bretagne.

La politique en direction des lycées est le second volet qui concerne directement la FSU. Comme en a témoigné la *déclaration commune avec le recteur* du 27 mai 2016, la Région a affiché sa volonté d'une plus grande mise en cohérence des interventions sur le bâti et des orientations de la *Carte des formations*, ainsi que d'un dialogue renforcé avec les établissements. La mise en place d'*encadrants référents* en appui des agents-encadrants est à cet égard un motif de satisfaction ; c'est une réponse à un besoin exprimé de longue date par les agents et que l'enquête menée sur leurs conditions de travail avait confirmé. Si l'on peut en attendre à terme une dynamique de réseau positive pour la diffusion des bonnes pratiques professionnelles, le profil et le niveau retenus pour le recrutement sur ces postes risquent toutefois de ne pas donner à ces personnels toutes les capacités de décision et d'intervention attendues dans le contexte hiérarchique complexe des EPLE.

A contrario on ne voit guère d'amélioration dans le dialogue de la Région avec les gestionnaires et les équipes administratives des EPLE, et les difficultés donnent lieu à des tensions croissantes – ce dont a, hélas, témoigné cette année de mise en place pour le moins très inégale dans les lycées publics du nouveau dispositif pour la gestion du prêt des manuels scolaires. Les personnels de gestion déplorent un manque de visibilité de la politique régionale sur des dossiers majeurs tels que la gestion des ressources humaines, la politique financière ou encore la maintenance et les opérations sur l'immobilier. Sur ce dernier point notamment, la mise en place de *conventions cadres* pour les Délégations de maîtrise d'ouvrage ont souvent compliqué leur tâche dans les établissements par manque d'échanges ou faute d'interlocuteurs identifiables pour les prises de décision.

Les gestionnaires ont également trop souvent le sentiment d'un pilotage financier peu attentif aux spécificités des établissements qui ont historiquement des conditions de gestion diverses en fonction de nombreux paramètres. Cela rend d'autant plus difficile l'exercice de leurs missions que celles-ci s'inscrivent dans un contexte de réduction globale des ressources et parfois d'une situation financière très fragilisée notamment depuis la réforme de la taxe d'apprentissage. Dans son avis sur le programme 309 le CESER a manifesté à juste titre une certaine inquiétude quant à l'impact de la mise en œuvre de la fusion des dotations régionales, en particulier sur le soutien aux établissements les plus fragiles.

Le *Schema Directeur Immobilier* est un autre exemple de ce dialogue difficile. Lors de sa présentation, la FSU en avait approuvé les grandes orientations tout en émettant des réserves sur ses limites budgétaires. Elle avait surtout appelé la Région à aller sans tarder sur le terrain à la rencontre des équipes éducatives de façon à rendre rapidement perceptible le changement de méthode. Au cours de cette année malheureusement les mêmes erreurs se sont répétées : les explications attendues n'ont pas été données, les propositions venant des personnels ne sont pas écoutées, des choix en matière de travaux de report ou d'annulation de projets provoquent l'incompréhension.

Le crédit accordé au départ au *Schema Directeur* semble hélas aujourd'hui déjà bien écorné ; nombreux sont les personnels des lycées et LP publics à être découragés voire franchement excédés, surtout lorsque dans certains secteurs l'écart saute aux yeux entre la dégradation des conditions d'accueil pour les élèves des établissements publics et les moyens déployés dans certains lycées privés concurrents. La FSU a fréquemment donné au CESER des exemples frappants de ces lycées qui ont connu une succession exaspérante de programmations et de déprogrammations de travaux et où les conditions de vie pour les personnels comme pour les élèves sont toujours aussi difficiles.

Le 3 mai dernier, une délégation d'une quinzaine d'établissements accompagnée de la FSU a rencontré la Vice-Présidence de la Région afin d'échanger de manière approfondie sur les dossiers. Si tous n'ont pas été classés dans l'Axe 1 du *Schema Directeur*, la plupart d'entre eux nécessitent des travaux d'ampleur. Plusieurs de ces établissements sont aujourd'hui déterminés à agir de manière visible dès la rentrée prochaine pour se faire entendre. En s'engageant dans une politique de renforcement de l'exercice de ses compétences à l'égard des lycées, la Région assume aujourd'hui vis-à-vis d'eux une responsabilité d'autant plus grande. De ce fait, elle doit également s'attendre à y faire l'expérience de la conflictualité.